L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1620 - VENDREDI 12 MARS 2021 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



DOSSIER

SPÉCIAL PULVÉRISATEURS

Pages 22 à 29

Agroéquipement

Des pulvérisateurs toujours plus « *pointus* »



Encarts : Catalogue Promodis + mailing Sureau Agriculture (sur certains cantons) ; Catalogue Promodis Europagri (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Jeunes agriculteurs

La nécessité d'innover



Nièvre

› La Chambre en session

Le photovoltaïque en questions



Yonne

› Initiative locale

«On s'Icaunais» …et ça se voit







Sommaire

Côte d'Or
04-05 • Jeunes agriculteurs : La nécessité d'innover
06 • Diversification : En pleine harmonie
07 • Simmental française : Bien joué les amis

Nièvre
08 • La Chambre en session : Le photovoltaïque oui, mais pas à n'importe quelles conditions
09 • Syndicalisme : Environnement : un dogmatisme aberrant
10 • Service de remplacement : Osez vivre un heureux événement l'esprit libre

Yonne
11 • Les femmes dans l'agriculture : Elles y ont leur place et plus personne ne dit le contraire
12 • Initiative : *«On s'Icaunais»* et ça se voit
13 • Fromages : Rassembler les producteurs souvent éloignés

Région et ailleurs
14 • Vente de la station de Jalogny (71) : Soulagement et fierté pour le GIE
15 • Interprofession : Vigilance nécessaire à tous les niveaux pour Interbev
16 • Chambre régionale d'agriculture : Réactions sur la révision de la zone vulnérable aux nitrates et l'arrêté régional sécheresse
18 • Bovins viande : *« Il faut des actions dures maintenant ! »*
19 • Vins : Albéric Bichot, nouveau président de l'UMVGB
20-21 • Faire sans le salon

Dossier
22-29 • Spécial pulvérisateurs

Infos Services
30 • Économie et gestion
31 • Analyses et tendances
32-33 • Petites annonces
24-39 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Viande bovine

60 millions d'euros pour la filière

Le 6 mars, le Premier ministre et le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation se sont rendus en Creuse à la rencontre des éleveurs de bovins de race à viande pour témoigner de la solidarité du gouvernement envers cette filière dont les difficultés économiques ont été amplifiées par la crise sanitaire.

À l'occasion de son déplacement dans le département de la Creuse, le 6 mars, le Premier ministre, Jean Castex, a annoncé une aide pouvant aller jusqu'à 60 millions d'euros qui viendra apporter un appui substantiel aux éleveurs les plus en difficultés. Ces derniers, malgré la poursuite de leur activité pendant la crise, ont dégagé un revenu inférieur à 11 000 € en 2020 et ont subi des pertes importantes. Ces aides seront versées aux éleveurs avant l'été.

Le Premier ministre a souligné que cette aide exceptionnelle était adossée à l'évolution de la filière (qualité, sécurisation de débouchés, contractualisation et adaptation au changement climatique). L'aide annoncée doit en effet permettre à la filière, comme elle s'y est engagée au travers de son plan de filière et par la signature de la feuille de route de Lézoux (du nom d'une commune du Puy-de-Dôme) en novembre dernier, d'intensifier la structuration qu'elle conduit et aux éleveurs de s'emparer des outils à leur disposition, notamment dans le cadre du plan France Relance.

La crise sanitaire qui a frappé le secteur agroalimentaire, comme toute l'économie, a fortement impacté la filière bovin viande. En particulier, en 2020, le revenu courant des exploitants de la filière bovine allaitante a chuté de 20 % par rapport en 2019. Les revenus du système naisseur sont au plus bas depuis 10 ans. Il était déjà l'un des secteurs les moins rémunérateurs de toute l'agriculture. La crise a provoqué l'effondrement de certains débouchés, notamment celui de la restauration, mais aussi le tassement des exportations (sur le marché italien).

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

en bref

Legta du Morvan Ne ratez pas les portes ouvertes !

Le LEGTA du Morvan, à Château-Chinon, dans la Nièvre, organise ses portes ouvertes, samedi 20 mars de 9 heures à 17 heures. Vous découvrirez toute l'offre pédagogique, de la 4ème au BTS en passant par les formations pour adultes. Portes ouvertes sur rendez-vous individuel en téléphonant au 03 86 79 49 80. www.morvanformations.com

Formation Une plaquette fait le tour de la question

Vous recherchez une formation agricole en Bourgogne Franche-Comté ? Établissements publics ou privés, formation initiale, formation continue, cycle supérieur cour ou école d'ingénieur… le panorama de l'enseignement agricole ouvre de multiples horizons. L'Association nationale emploi formation en agriculture (Anefa) Bourgogne Franche-Comté et les partenaires de l'enseignement agricole (Draaf BFC, enseignement public, MFR BFC, Cneap, Unrep et Apecita) ont créé une plaquette qui regroupe toutes les formations agricoles disponibles sur la région. Vous y trouverez les formations par filière, des chiffres clés de l'emploi, des exemples de métiers et témoignages ainsi que les contacts de tous les établissements agricoles. Vous pouvez télécharger la plaquette gratuitement sur bourgogne-franche-comte.anefa.org ou sur le site de la Draaf BFC. En ce moment les établissements organisent leurs portes ouvertes, alors n'hésitez plus à venir vous renseigner sur une formation agricole !

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES

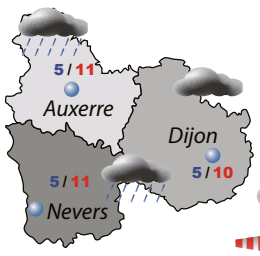
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 12 Mars

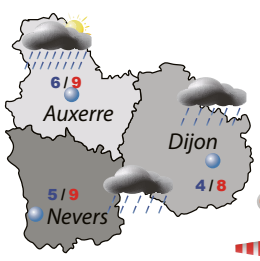


Maussade
Un temps couvert et pluvieux s'annonce. Les vents seront modérés.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 9 à 12°C
Vents : Ouest 20 km/h

Sainte Justine
Soleil : 07h10 - 18h52
Lune : 07h19 - 17h47

Samedi 13 Mars

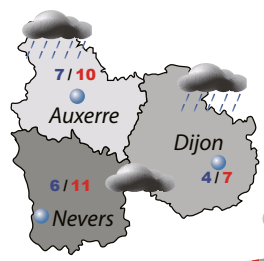


Perturbé
De nombreuses précipitations sont attendues pour ce samedi. Les vents seront modérés.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 8 à 10°C
Vents : Ouest 30 km/h

Saint Rodrigue
Soleil : 07h08 - 18h53
Lune : 07h39 - 18h56

Dimanche 14 Mars



Pluvieux
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 9 à 11°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Sainte Mathilde
Soleil : 07h06 - 18h55
Lune : 07h57 - 20h04

Prévisions à 7 jours

Lundi 15 Mars au Mercredi 17 Mars
Quelques nuages et de belles éclaircies en perspective.
Vents : Nord-Ouest à 30 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 9 à 11°C

Du Jeudi 18 Mars au Dimanche 21 Mars
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages.
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 13 à 15°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Anniversaire

La FNSEA fête ses 75 ans

C'est dans la nuit du 13 au 14 mars 1946 que la FNSEA a tenu son congrès constitutif. Retour historique sur ces journées qui ont vu naître une institution ancrée dans le paysage économique et social français.

En ce mois de mars 1946, les Français sortent d'une guerre qui a marqué les corps et les esprits. Le pays est exsangue et peine à nourrir sa population. Les cartes de rationnement (lait, sucre, pain, viande…) auront d'ailleurs cours jusqu'en 1949/1950, le temps que la production agricole retrouve ses rendements d'avant-guerre. La France se reconstruit petit à petit, car la tâche est immense. Elle solde ses comptes avec le régime de Vichy. Les journaux, souvent réduits à un recto-verso par manque de papier, titrent sur les procès de la collaboration, sur celui de Nuremberg, du docteur Petiot qui défraye alors la chronique. Elle titre aussi sur la liberté de la presse et le ravitaillement en blé tant attendu. *« Il faudra avoir recours à des cargos américains pour amener en France le blé cédé par l'URSS »*, titre le quotidien Combat du 19 mars 1946. Car la récolte en 1945 en France a été la plus faible enregistrée depuis vingt ans : seulement 43 millions de quintaux (Mqx). Les besoins d'importation ont été évalués à plus de 27 Mqx, indique le même quotidien. Les journaux s'intéressent aussi au congrès de la Confédération générale de l'agriculture (CGA) qui, le 12 octobre 1944, a officiellement pris le relais de la Corporation paysanne, dissoute par le Gouvernement provisoire de la République française.

FNSEA et CGA d'abord unis

Le 8 juin 1945, la liberté syndicale est rétablie mais quatre mois plus tard, jour pour jour, le 8 octobre, le gouvernement s'empresse de restreindre cette liberté pour les syndicats agricoles. Ils se retrouvent même exclus du droit commun. Il faut attendre la loi du 12 mars 1946 pour que des syndicats agricoles puissent le créer. Ce que fait la FNSEA, le 13 mars, alors même que la CGA se réunit le même jour à la porte de Versailles. Pour reconquérir une souveraineté alimentaire qui ne dit pas encore son nom, pour assurer l'autosuffisance d'une population française en proie à la sous-alimentation et à la malnutrition, les agriculteurs, sous la houlette de leur tout premier président, Eugène Forget, font le serment, à mains levées, de l'unité paysanne. *« Je fais le serment de l'unité paysanne ! Je fais le serment que plus jamais chez nous on ne pourra exercer en même temps un mandat syndical et un mandat politique »*, lance Eugène Forget. Ce militant du MRP (Mouvement républicain populaire) entend incarner la famille paysanne, une famille plurielle (exploitants, salariés agricoles, techniciens, coopératives… tout cela réuni au sein de la CGA), qui doit se rassembler et non se déchirer et régler ses comptes en ces temps de reconstruction. Il faudra cependant plusieurs tours de scrutin avant que les délégués paysans de France ne s'entendent pour lui confier le soin de *« sauver la paysannerie »* et transcender les conflits d'intérêts entre les grandes cultures et l'élevage, entre les bailleurs et les fermiers, entre l'agriculture de plaine et celle de montagne.



(Crédit Centre d'histoire du travail)

Eugène Forget fut le premier président de la FNSEA

Une nouvelle approche

Les statuts de la FNSEA donnent droit de cité aux associations spécialisées qui *« doivent agir dans le cadre des directives de la politique générale agricole arrêtée par la FNSEA »*. A cette époque, la FNSEA est partie intégrante de la CGA. Il faut attendre le deuxième congrès, en 1947, pour que les velléités d'indépendance commencent à s'afficher. Le rapport moral adopté demande qu'une distinction soit faite entre la CGA et la FNSEA, *« distinction dans leur nature et dans leur rôle, ayant pour conséquences une répartition précise des attributions et une organisation interne des services assurant à la FNSEA sa pleine indépendance sur un plan fédéral »*. La crise dure jusqu'en 1953, date de la séparation définitive, la CGA ne devenant plus qu'un organe de coordination.

ACTUAGRI

Onze présidents et une présidente

Voici la liste des présidents de la FNSEA depuis 1946 :
1946-1949 : Eugène Forget (1901-1994) – Maine-et-Loire
1949-1954 : René Bondelle (1907-1971) – Aisne
1954-1956 Jacques Lepicard (?) – Seine-Maritime
1956-1963 : Joseph Courau (1902-1981) – Gironde
1963-1971 : Gérard de Caffarelli (1926-2011) – Aisne
1971-1978 : Michel Debatisse (1929-1997) – Puy-de-Dôme
1979-1986 : François Guillaume (1932) – Meurthe-et-Moselle
1986-1992 : Raymond Lacombe (1929-2002) – Aveyron
1992-2001 : Luc Guyau (1948) – Vendée
2001-2010 : Jean-Michel Lemétayer (1951-2013) – Ille-et-Vilaine
2010-2017 : Xavier Beulin (1958-2017) – Loiret
Depuis 2017 : Christiane Lambert (1961) - Maine-et-Loire

en bref

Vins UE et Etats-Unis annoncent la suspension des sanctions réciproques

L'UE et les États-Unis ont décidé la suspension, pour une durée de quatre mois, de leurs sanctions mutuelles dans le cadre du différend Airbus-Boeing, ont annoncé le 5 mars Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, et Franck Riester, ministre du Commerce extérieur. « L'UE va ainsi suspendre les droits de douanes additionnels qu'elle imposait depuis le 10 novembre dernier sur 4 milliards de dollars de produits américains. Les États-Unis vont, de leur côté, suspendre les droits de douanes additionnels qu'ils imposaient depuis le 18 octobre 2019 sur 7,5 milliards de dollars de produits européens dont 3,2 milliards de dollars de produits français . La suspension des droits de douanes additionnels de 25 % pour une grande partie des vins et spiritueux français apportera un réel soulagement aux exportateurs français du secteur », a commenté le président de la Fédération des exportateurs de vins et spiritueux (Fevs), César Giron. Un soulagement « particulièrement bienvenu » aux exportateurs qui, depuis 18 mois, subissent ces taxes issues d'un conflit qui leur est étranger. Les exportateurs attendent un soutien de l'État aux entreprises « pour leur permettre de rebondir rapidement et de regagner les parts de marché aux États-Unis qu'elles avaient perdues ». Le même jour, le Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC) a salué cette « très bonne nouvelle pour le cognac », moins d'une semaine après la venue au BNIC de Franck Riester.

Covid Val'hor exhorte le gouvernement à classer le végétal comme produit essentiel

L'interprofession de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage (Val'hor) appelle le gouvernement à considérer les productions d'arbres, fleurs et plantes comme produits essentiels pour « sanctuariser » leur accès aux consommateurs dans « tous les circuits de distribution », selon un communiqué le 4 mars. Alors que l'épidémie de Covid-19 continue de sévir, Val'hor s'inquiète des conséquences d'éventuel(s) reconfinement(s) à l'approche du printemps - et donc de la période de plantation. La filière rappelle qu'elle a été durement touchée au printemps 2020 par la fermeture des commerces de produits considérés non-essentiels : « 130 exploitations horticoles ont définitivement fermé et les revenus des exploitants (…) se sont effondré de 44 % sur le seul mois de mars 2020 », indique le communiqué. L'interprofession rappelle aussi les efforts consentis par la filière pour se remettre sur pied : « 500 millions d'euros d'investissements » dans des plantations prêtes pour ce printemps, via notamment des prêts garantis par l'Etat (PGE) « qu'il faudra bien rembourser ».

Retraites Revalorisation fixée à septembre

A l'occasion d'un déplacement le 6 mars dans la Creuse avec le Premier ministre Jean Castex, le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie a indiqué la volonté du gouvernement de faire entrer en vigueur dès le 1er septembre cette année, au lieu de 2022, la revalorisation des retraites des agriculteurs de 75 à 85 % du Smic, votée par le Parlement en juin. Il s'agit d'une précision du calendrier. Interrogé à l'Assemblée en juillet 2020 sur la date d'entrée en vigueur de la loi de revalorisation des retraites agricoles, le ministre de l'Agriculture avait assuré vouloir une application « dès lors que le système sera prêt ». Autrement dit, potentiellement avant la date butoir fixée au 1er janvier 2022. « Je m'y engage, je ne remettrai pas à demain ce qui peut être fait aujourd'hui », avait déclaré Julien Denormandie affirmant ainsi avoir entendu la demande du Parlement et le fait que la MSA estimait être prête dès le 1er janvier 2021.

Semences Sofiprotéol injecte 25 millions d'euros en fonds propres dans Limagrain

Limagrain Europe, filiale de semences de grandes cultures du groupe coopératif, a annoncé le 4 mars avoir réalisé le renforcement de ses fonds propres à hauteur de 25 M€, souscrit par son actionnaire minoritaire historique Sofiprotéol (société de financement et de développement d'Avril). L'opération lui permettra de « consolider durablement ses positions de leader et d'accélérer son développement grâce notamment à la poursuite de ses investissements en recherche », selon un communiqué commun. Elle s'inscrit dans une stratégie visant à répondre aux enjeux de la transition agricole. Limagrain Europe affirme contribuer à « une agriculture toujours plus durable en proposant des variétés performantes, résistantes aux maladies, au stress hydrique, pour répondre aux besoins de tous les types d'agriculture ». Le semencier se présente comme un des leaders européens en maïs, blé, orge, colza, et tournesol.

Groupe Sureau
Sureau Agriculture Europagri
Avallon 03 86 34 18 35
St. Clément 03 86 83 02 01
Tannay-Tonnerre-Brienon/Armançon
Promodis
Pro, Proche, Promodis

L'Offre du Mois

Testeur d'humidité
de fourrage de la marque BASE

• Ce testeur permet de connaitre le taux d'humidité du fourrages avant de presser
• Rapide et efficace

Pour toute demande de conseil ou de démonstration, n'hésitez pas à contacter :
Noémie Franceschini, 03.86.34.18.35, noemie.franceschini@sureau-agriculture.fr



Jeunes agriculteurs

La nécessité d'innover

JA21 tenait son assemblée générale la semaine dernière à Saulieu. Une table ronde s'est intéressée à différentes diversifications.

Comme à leur habitude, le président et le secrétaire général des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or n'ont pas gardé leur langue dans leur poche lors de l'assemblée générale de leur syndicat. Antoine Carré et Guillaume Moyot ont commenté, sans retenue, l'actualité des dernières semaines et les différents dossiers de conjoncture. Plus loin que ce constat particulièrement difficile — l'administration en a encore une fois pris pour son grade — les deux hommes ont voulu lancer un message d'espoir et d'encouragement à leurs adhérents : *« S'adapter et trouver des solutions, parfois seul, devient une nécessité. Il ne faut pas tout attendre des aides et des plans de relance qui sont des fiascos absolus. En continuant de nous battre syndicalement, nous devons innover pour aller de l'avant »*. Une table ronde a illustré ces propos en s'intéressant à différentes diversifications susceptibles de ramener du revenu en zones intermédiaires. Josselin Laligant (Gissey-sous-Flavigny), Thibaut Aubry (Jours-lès-Baigneux), Victor Schneider (Salives), Antoine Carré (Verrey-sous-Salmaise), Baptiste Colson (Moloy) ont successivement parlé de vente directe, de poules pondeuses, de méthanisation, de panneaux photovoltaïques et de transformation. Hommage à Killian Ehret.

AG



L'espace Jean-Bertin accueillait l'évènement le 4 mars.

Réaction *« Pas de solution magique »*



Jérôme Cap, agriculteur à Sincey-lès-Rouvray et président de la commission bovin viande de la FDSEA, réagit à cette table ronde : *« Les interventions ont toutes été intéressantes. Oui, la diversification peut être un bon moyen d'aller chercher du revenu. Il n'y a toutefois pas de solution magique et il faut bien veiller à ne pas se faire déborder en termes de travail. À l'exception du photovoltaïque, toutes ces pistes sont en effet très exigeantes en main-d'œuvre. Pour ma part, je m'étais intéressé au solaire il y a une douzaine d'années, quand les projets ont commencé à voir le jour sur notre territoire. J'ai rapidement oublié cette piste, car le coût du raccordement était trop important. Un poulailler ? J'y ai pensé aussi. Je me suis finalement orienté dans une petite production de pommes de terre en 2020, sur un hectare. Je vais recommencer cette année ».*

Installations : Une nouvelle baisse

Le nombre d'installations diminue encore en Côte-d'Or. Seulement 47 jeunes se sont en effet installés — avec les aides — en 2020 (58 installations en 2019, soit -19 % en un an). Les productions choisies sont les suivantes : bovins viande (26 %), diversification et petites productions (23 %), viticulture (23 %), céréales (15 %), bovins lait (9 %) et ovins (4 %).
La fréquentation du Point accueil installation est en revanche en nette augmentation sur la même période : 211 porteurs de projets ont sollicité les services de la Chambre d'agriculture, contre 174 en 2019 (+21 %). Cette dernière donnée laisse présager une augmentation du nombre d'installés pour l'année en cours. Le profil des nouveaux porteurs de projets se confirme d'année en année : la proportion des hors cadre familiaux est toujours plus importante (54 %). Ces derniers restent toutefois minoritaires parmi les personnes arrivant à concrétiser leur projet (9 hors-cadre parmi les 47 installations, soit 20 %). La volonté de travailler en circuit court explose en 2020 (elle concerne 39 % des porteurs de projets, contre seulement 18 % en 2019). L'agriculture biologique confirme son intérêt grandissant (28 % des projets exposés au Point accueil installation, contre « seulement » 17 % en 2019).
En ce qui concerne la partie financière, le montant moyen des DJA est encore conséquent (30 981 euros en 2020, soit un montant similaire à celui observé douze mois plus tôt).

Une barre à redresser

Guillaume Moyot, secrétaire général de JA21, espère assister à une année 2021 *« bien meilleure »* en termes d'installations : *« Le contexte n'a pas été favorable en 2020. En plus des difficultés économiques et des aléas climatiques, la crise sanitaire n'a pas aidé, celle-ci a très certainement décalé dans le temps un certain nombre de dossiers. J'espère que l'année en cours sera nettement meilleure, et qu'elle rattrapera ce résultat de 2020. Seulement 48 installations en un an, c'est forcément décevant »*. Que faire à partir d'un tel constat ? *« Continuer le travail syndical mené par JA21 »*, répond Guillaume Moyot, *« nous essayons sans cesse de faire reconnaître nos zones. Si l'avenir ne passe pas intégralement par la Pac, force est de constater que les soutiens européens restent essentiels dans notre activité. Sans eux, à l'heure actuelle, ça ne passe pas. Nous devons sortir gagnants de la prochaine réforme, il en va de l'attractivité de nos métiers. Nous travaillons aussi sur la valorisation de nos produits. La recherche de nouveaux débouchés est plus que jamais d'actualité. Les diversifications présentées ce jour sont toutes intéressantes. Les jeunes doivent s'en inspirer. S'il y en avait une à retenir ? Personnellement, je répondrais le photovoltaïque, car cette orientation ne demande pas de main-d'œuvre supplémentaire »*.

Vente directe



Josselin Laligant développe la vente directe depuis trois ans à Gissey-sous-Flavigny. Cet éleveur limousin gérant de la ferme de l'Épluvier livre ici son ressenti : *« Cet atelier permet de mieux vendre une partie de la production. Sur une vache, il est possible d'approcher les 500 euros de plus-value, avec un prix moyen supérieur à 5 euros/kg de carcasse. J'ai fait le choix d'une prestation clé en main assurée par Feder Élevage et sa filiale Séléviandes. C'est un peu la facilité : les colis reviennent chez moi pesés, étiquetés et sous vide. La plus-value serait plus importante si j'étais équipé d'un atelier de découpe, mais l'investissement n'aurait pas été le même et il y aurait davantage de travail et de préoccupations. Du temps, il en faut déjà beaucoup sous ce format simplifié : nous devons nous rendre disponibles à tout moment pour prendre les commandes des clients. Je suis très satisfait de ce moyen de commercialisation. Celui-ci permet aussi de communiquer sur nos métiers auprès des clients. L'activité marche plutôt bien : en 2020, huit vaches et quatre veaux ont été écoulés en vente directe. Avec mon épouse Déborah, installée sur la ferme depuis l'été dernier, nous espérons développer cet atelier en vendant un peu plus de veaux. Entre un veau rosé de six mois et un broutard de 8 mois, il n'y a pas photo. Surtout à l'heure actuelle »*.

Volailles



Thibaut Aubry s'est lancé dans un élevage de 12 000 poules pondeuses bio à Jours-lès-Baigneux. Plus de quatre millions d'œufs sont vendus sur une période de 13 mois : *« Cet outil de travail m'a permis de m'installer il y a un peu plus de deux ans, c'est bien plus qu'une diversification pour moi. La volaille fait assurément partie des pistes qui peuvent nous ramener du revenu dans les zones intermédiaires. Pour ma part, j'ai un contrat de quinze ans, le prix de l'œuf est indexé sur celui de l'aliment : je n'ai donc pas de mauvaises surprises. Je ne subis pas de fluctuations comme cela est très souvent le cas en céréales, en viande ou en lait. Les aléas climatiques n'ont pas d'impacts sur la production. Les fientes représentent un autre avantage : celles-ci sont valorisées dans les grandes cultures, elles aussi en bio. Un tel poulailler ne demande pas beaucoup de surfaces. En revanche, l'investissement est important. Les sommes engagées sont amorties sur la durée du contrat. Avant de se lancer dans un tel projet, il faut être attentif sur plusieurs points, notamment l'emplacement du bâtiment qui doit être à proximité d'un réseau d'eau et d'électricité. Cela va sans dire aussi : comme dans tout élevage, il y a une importante astreinte quotidienne, environ une matinée chaque jour. Je pense qu'il y a encore de la place pour de nouveaux éleveurs dans ce marché de l'œuf, même si différents sons de cloche sont actuellement entendus sur le terrain »*.

Méthanisation



Victor Schneider, jeune agriculteur à Salives, a partagé son expérience dans le domaine de la méthanisation. Une unité en voie solide discontinue de type garage a été installée en 2015 au sein du Gaec familial : *« Ce nouvel atelier apporte satisfaction depuis ses débuts, nous avons même augmenté la puissance du moteur de cogénération l'an passé. Dans notre cas, la ration est composée à 75 % par des effluents d'élevage, il y a aussi des menues pailles récoltées avec notre caisson récupérateur sur la moissonneuse-batteuse, et des cultures intermédiaires à vocation écologique. La chaleur est valorisée par un séchoir multifonctionnel, pour sécher du grain, du bois et possiblement des fourrages. La méthanisation est un métier à part entière, il faut bien en avoir conscience : cette activité n'a vraiment rien à voir avec ce que nous avons l'habitude de faire dans une ferme, ce n'est pas non plus une bricole que nous faisons à côté… Cette diversification, qui nécessite l'équivalent d'un salarié à temps plein, relève davantage de l'industriel que de l'agricole selon moi ».*

La méthanisation agricole est assurément une piste susceptible de créer du revenu en zones intermédiaires, mais aussi un outil agronomique, comme le souligne Victor Schneider : *« les personnes qui ne disposent pas du gisement nécessaire ont tout intérêt à se rapprocher de leurs voisins pour monter des projets collectifs agricoles. Dans notre cas, nous produisons environ 4 500 tonnes de fumier avec l'engraissement de 300 taurillons et nos 60 mères charolaises, mais nous récupérons aussi environ 1 200 tonnes de fumier et 1 000 tonnes de lisier chez un voisin avec qui nous avons l'habitude de travailler. Pour les Cive, nous avons décidé de travailler avec deux autres voisins. Ces dernières années, la méthanisation nous a bien aidés à lisser nos résultats économiques, en lien avec cet atelier bovin dans lequel nous perdons parfois de l'argent. Les investissements en méthanisation sont très importants, les encours bancaires le sont tout autant mais il ne faut pas s'arrêter à cela. Il ne faut pas bloquer sur le montant engagé, il faut au moins faire une étude si l'on est intéressé ».*

Photovoltaïque



Antoine Carré a parlé de photovoltaïque et présenté ses propres projets à Verrey-sous-Salmaise : *« Il se dit souvent, sur le terrain, que le photovoltaïque était beaucoup plus rentable avant. Je ne suis pas forcément d'accord avec cette idée. Les prix de rachat d'électricité étaient six fois plus importants qu'aujourd'hui, c'est vrai, mais le coût des installations était aussi six fois plus élevé… Oui, le photovoltaïque est encore intéressant de nos jours. Pour ma part, j'ai opté pour deux installations de 100 kWc en juin dernier. Mes deux bâtiments sont espacés de plus de 100 mètres, la réglementation est ainsi respectée. Je n'ai pas encore le recul nécessaire mais la production d'électricité semble être au rendez-vous, encore mieux que les prévisions. Le retour sur investissement est programmé sur 9 ans, chaque installation sera amortie en 12 ans : il n'y a donc aucun impact sur la trésorerie, le photovoltaïque est même censé me ramener entre 1000 et 2000 euros par an sur chaque toit pendant ces neuf premières années. Après remboursement, nous espérons sortir 10 000 euros par an sur chaque toiture ».*

Le président de JA 21, satisfait de cette diversification, ne compte pas s'arrêter en si bon chemin : *« nous avons d'autres bâtiments espacés et réfléchissons à deux autres projets. Une troisième réalisation de 100 kWC et même une autre de 250 kWc sont dans les cartons. Cette dernière n'est toutefois pas certaine et pourrait se reconvertir en un quatrième 100 kWc, car les tarifs sont annoncés à la baisse pour ce type de projet plus important ».* Pour Antoine Carré, le photovoltaïque est un très bon moyen de s'assurer un revenu complémentaire : *« cette diversification n'est pas chronophage comme les autres. Personnellement, je n'avais pas la moindre minute à consacrer à une activité supplémentaire avec le travail à la ferme, ma fonction syndicale et une activité de vente de vins. Le photovoltaïque ne demande aucune compétence spécifique. En pratique, je consulte mon téléphone une fois par jour pour m'assurer que tout va bien, cela me prend seulement quelques secondes. Le seul point négatif du photovoltaïque : il ne permet pas d'embaucher, contrairement à la plupart des autres diversifications ».*

Transformation du lait

Baptiste Colson, agriculteur à Moloy, a présenté l'atelier mis en place en 2018 sur la ferme familiale : *« Nous transformons une partie du lait de nos vaches brunes en crèmes glacées et autres produits fermiers. Cette diversification a pris forme le jour où Matthias, mon cousin, nous a rejoints sur l'exploitation. Matthias avait toujours voulu se lancer dans la transformation, avec l'idée de vendre le produit fini directement au consommateur. Nous nous sommes lancés dans ce projet après une étude de marché et un business plan. Nous nous étions donné l'objectif de transformer entre 50 000 et 60 000 litres de lait en cinq ans. Aujourd'hui, après seulement trois campagnes, nous arrivons quasiment à 100 000 litres.*



C'est forcément une très bonne surprise. Nous sommes surpris de cette demande mais aussi de l'enthousiasme généré autour des produits fermiers. Notre ferme est pourtant située dans une zone très rurale, à 35 km de Dijon : cela n'empêche pas les gens de se déplacer ! Un quart de notre production est vendu sur notre ferme. Pour le reste, nous travaillons avec beaucoup de revendeurs. Nous passons également par un certain nombre d'épiceries et de magasins de producteurs. Cet atelier de transformation nécessite beaucoup de travail, la surcharge de travail avoisine les deux équivalents temps plein. Nous savons en revanche pourquoi nous travaillons : le prix du litre de lait, par un calcul très rapide, passe de 35 centimes à près de deux euros. Je conseille aux jeunes d'étudier la question de la transformation. Il peut être très intéressant de sortir des systèmes de production classiques. Cela mérite aussi d'être mentionné : notre étude de marché ne nous avait rien coûté avec l'installation de Matthias, le projet avait été aussi subventionné en partie ».

Syndical

Loup : C'est maintenant qu'il faut agir !

Fabrice Genin, président de la FDSEA de Côte-d'Or, réagit sur la question du loup

« Alors que les éleveurs commencent à lâcher leurs animaux, le problème loup n'a pas encore été réglé et c'est inconcevable. Nous l'avons toujours dit et nous ne changerons pas de ligne : le loup ne doit pas s'installer en Côte-d'Or. Nous n'accepterons pas de cohabitation avec le loup. Nous n'accepterons pas que nos éleveurs, et particulièrement les éleveurs ovins, vivent dans la peur constante de retrouver leurs animaux massacrés. Nous n'accepterons pas que nos éleveurs passent leurs nuits à surveiller leurs troupeaux en attendant une attaque. Non seulement cela n'est humainement pas vivable, mais c'est inefficace. On le constate : même si tous les dispositifs de protection : surveillance, filets, clôtures électriques, Patou… sont en place, le loup s'adapte, le loup attaque. Chaque loup qui attaque doit être prélevé. L'obtention d'un tir de défense est, certes, un signe positif pour les éleveurs concernés. Mais soyons réalistes, quelle est la probabilité que ce tir atteigne son objectif ? Combien d'attaques faudra-t-il encore avant d'obtenir la mise en œuvre de moyens efficaces pour stopper le loup ? Nous demandons des mesures fermes maintenant. Nous ne pouvons pas attendre davantage. Nous continuerons à travailler avec tous les acteurs concernés par ce sujet de la manière la plus constructive possible. Cependant, des avancées concrètes et rapides doivent être faites sans quoi nous devrons changer notre façon de faire passer nos demandes ».

Fabrice Genin,
président de la FDSEA

► Formations

24/03 et 12/04 (en salle, démarrage temps à distance à partir du 11/03) **Réaliser/optimiser son budget de trésorerie**
Contact : Aline PARIZE, CA21 - 03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

16/03 Biosécurité Porcs
Contact : Aline PARIZE, CA21 - 03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

16/03 (Saint Seine l'Abbaye ou Is Sur Tille) **Améliorer les performances de reproduction (bovins lait)**
Contact : Jean-François Dessolin, Alysé - 03 80 68 67 10 - jfd@alyse.fr

25/03 et 06/04 (Chatillon sur Seine) **S'initier à la communication animale**
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr
Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

► Agenda

24/03 Inscriptions pour Créancey
La Fête du bœuf fait son grand retour à Créancey le 17 avril. Les organisateurs veulent recenser les futurs exposants bovins et ovins **avant le 24 mars**. Pour tout renseignement et/ou obtenir un bulletin d'inscription, s'adresser à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or (03 80 90 68 80). Une communication sur le sujet est programmée dans notre prochaine édition.

Déchargez-vous des contraintes de la paie
Externalisez vos paies en nous en confiant la gestion

- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Etablissement des bulletins de salaires (salariés agricoles, apprentis…)
- Attestations de salaires, arrêts maladie ou accident de travail
- Formalités liées au départ de vos salariés
- Etablissement des déclarations de charges sociales, DSN
- Récupération des taux PAS de vos salariés.



N'attendez plus !
Contactez-nous par téléphone 03-80-68-67-68
ou par mail servicepaie@fdsea21.fr
FDSEA21 - Service Juridique Emploi
1 rue des Coulots 21110 BRETENIERE
@servicejuridiqueemploi - FDSEA21

Service Juridique Emploi & Paie

Diversification

En pleine harmonie

La Ferme au Gré du Temps, près d'Is-sur-Tille, multiplie les productions sur un minimum de surface. Toutes les activités sont liées les unes aux autres. Un hectare agricole fait vivre quatre personnes !



Annabelle, Virginie et Frédéric Marcouyoux s'éclatent à Vernot, avec leurs escargots, arbres fruitiers, abeilles, moutons, lapins et très bons champignons.



Des moutons de race Thônes et Marthod sont élevés en vaine pâture.



Les champignons de Paris sont sortis de terre début 2020 à la Ferme au Gré du Temps. Ces produits, proposés entiers frais ou émincés surgelés, sont disponibles le dimanche matin au marché d'Is-sur-Tille, une fois par quinzaine. Le magasin à la ferme est ouvert tous les jours sur rendez-vous. Le drive fermier de Dijon permet aussi de se les procurer.



Le magasin de la ferme, avec plein de produits gourmands.



Lors de la récolte d'escargots, la production historique de l'exploitation.

Avoir de bonnes idées et aller au bout de ses envies peut déboucher sur de beaux projets. Frédéric Marcouyoux en sait quelque chose. Cet ancien ingénieur informatique s'est reconverti agriculteur il y a près de 10 ans à Vernot. Malgré un foncier très restreint, pas le moindre tracteur et le strict minimum en termes de bâtiment, cet homme de 37 ans parvient à vivre décemment de son activité agricole. Son hectare de production lui a même permis d'installer son épouse Virginie et sa sœur Annabelle. Sa ferme emploie également l'équivalent d'un salarié à temps plein.

Des escargots pour commencer

Un élevage d'escargots gros-gris a été sa toute première inspiration sur une surface de 1500 m2. L'activité fonctionne très bien, la récolte annuelle atteint désormais les 300 000 gastéropodes, tous transformés à Vernot : *«Nous proposons des escargots en bocaux au court-bouillon, des escargots beurrés en coquilles avec de la farce bourguignonne. Il y aussi des fromentines et bien d'autres produits. Nous avons une dizaine de recettes, notamment au fromage, aux champignons, aux tomates ou encore au cassis»*.

Des arbres sur 0,5 ha

Une centaine d'arbres fruitiers ont été plantés pour protéger les escargots du vent et du soleil : *«nous avons fait d'une pierre deux coups en récoltant leurs fruits. Notre production n'est pas très importante mais elle est très variée quand le temps est avec nous, nous avons des pommes, poires, coings, cerises, prunes, mirabelles, pêches, abricots... Des noyers, châtaigniers, noisetiers et néfliers ont été plantés peu de temps après. Nous récoltons également des petits fruits rouges avec des framboises et du cassis. La rhubarbe est elle aussi présente»*. La Ferme au Gré du Temps s'est lancée dans une production de sorbets pour valoriser ces différents fruits : *«ce choix a été fait il y a cinq ans, personne ne proposait de la glace à la ferme à l'époque, c'était l'occasion. Notre atelier de transformation existant, et plus précisément notre équipement pour faire du surgelé, a été très utile. Seul l'achat d'une machine à glace aura été nécessaire»*. La gamme de produits s'est progressivement étoffée avec la fabrication de compotes et de fruits au sirop.

Du bon miel

Une quinzaine de ruches ont été installées à proximité du verger afin d'assurer la meilleure pollinisation possible des arbres fruitiers. *«Le miel récolté permet de sucrer nos sorbets et de leur donner une meilleure texture»*, poursuit Frédéric Marcouyoux, *«quelques pots de miel sont vendus dans notre magasin. Nous fabriquons des produits de qualité, on ne peut plus naturels, sans aucun additif, ni colorant. Pour l'anecdote, nous faisons aussi de la glace au miel. Nous n'avons pas l'objectif de devenir apiculteurs professionnels, encore moins de faire de la concurrence aux producteurs de notre secteur»*.

Un élevage ovin

La ferme basée à proximité d'Is-sur-Tille élève de plus en plus de moutons : *«Nous avons commencé avec trois brebis pour entretenir le terrain autour des parcs à escargots et dans le verger. La troupe s'est bien développée depuis et approche désormais la cinquantaine d'ovins. Nous avons essentiellement des Thônes et Marthod, une race d'origine savoyarde qui est mixte et très rustique. Celle-ci valorise très bien nos landes et nos fourrages assez pauvres. Nous avons choisi cette race car nous n'avons pas de bergerie. Les derniers agnelages se sont encore une fois très bien passés malgré un temps plutôt glacial. Outre l'aspect entretien, nous valorisons ces animaux avec leur lait. Celui-ci est très qualitatif et nous le transformons en crèmes glacées. Nos mâles sont vendus vivants lors de la fête musulmane de l'Aïd, ce marché fonctionne plutôt bien. Nous proposons aussi des plats cuisinés avec différentes recettes. Quelques caissettes sont disponibles depuis peu, sur commande. L'autoclave que nous avons pour nos autres activités est très utile pour faire des bocaux»*. Les éleveurs utilisent la vaine pâture pour fournir l'alimentation nécessaire à leurs animaux. Un contrat est même signé avec l'ONF pour effectuer de l'éco-pâturage en zone forestière.

Sans oublier les lapins

Et ce n'est pas tout, la Ferme au Gré du Temps élève aussi plusieurs lapins : *«l'idée de départ, avec ces animaux herbivores, était de leur faire manger la végétation dans nos parcs à escargots, juste avant la récolte. Ces animaux ne mangent pas les gros-gris et ne sont pas assez lourds pour les écraser. Avant d'avoir les lapins, ils n'était pas facile de récupérer l'intégralité des escargots lors de la récolte. Le travail a été simplifié! La population de lapins s'est progressivement développée, nous en avons gardé quelques-uns pour notre propre consommation. Des clients venus visiter notre ferme nous en ont demandés et nous développons un petit commerce depuis peu»*.

Et maintenant les champignons !

Frédéric Marcouyoux a plus d'un tour dans son sac. Depuis le début d'année 2020, une nouvelle production a fait son apparition avec les champignons de Paris : *«nous travaillons avec plusieurs agriculteurs locaux pour nos différentes recettes. Les champignons étaient le produit le plus difficile à trouver, alors nous avons voulu en faire nous-mêmes. Nous avons utilisé une ancienne cave dans laquelle étaient stockés des escargots à l'automne. Le site était déjà aménagé pour réguler la température et l'hygrométrie. Là encore, nous avons eu des demandes de clients et nous avons augmenté la cadence. Nous devrions produire entre 800 kg et une tonne de champignons de Paris cette année. Nous nous testons aussi avec des pleurotes. Ce volume reste somme toute très modeste par rapport à de véritables champignonnières. Mais cela nous convient parfaitement, un peu à l'image du reste. Nous rappelons régulièrement à notre clientèle qu'une ferme produit différentes choses au fil des saisons. Si des grandes surfaces proposent tous types de produits, toute l'année, cela ne représente pas vraiment la réalité du terrain»*.

Ce n'est pas terminé

Bien d'autres projets trottent dans la tête des gérants de l'exploitation du nord de Dijon : *«nous souhaitons allonger la rotation d'une petite parcelle de cultures que nous avons près de Chaignay. Il se peut que nous tentions l'aventure de la moutarde fermière, car personne n'en fait encore à ce jour. Une de nos recettes est justement à base de moutarde... Nous avons aussi l'idée de proposer du vinaigre de cidre, ce sera peut-être pour bientôt»*. Il existe un *«tas de possibilités»* pour celles et ceux qui optent pour la transformation et la vente directe, insiste Frédéric Marcouyoux : *«la demande est énorme dans ce domaine, et encore beaucoup de produits ne sont pas proposés dans notre département. Changer ses habitudes et investir un minimum peut porter ses fruits, j'en suis persuadé»*. Contact : 06 27 02 21 32, contact@escargot-bourguignon.fr, page Facebook «La Ferme Au Gré Du Temps ».

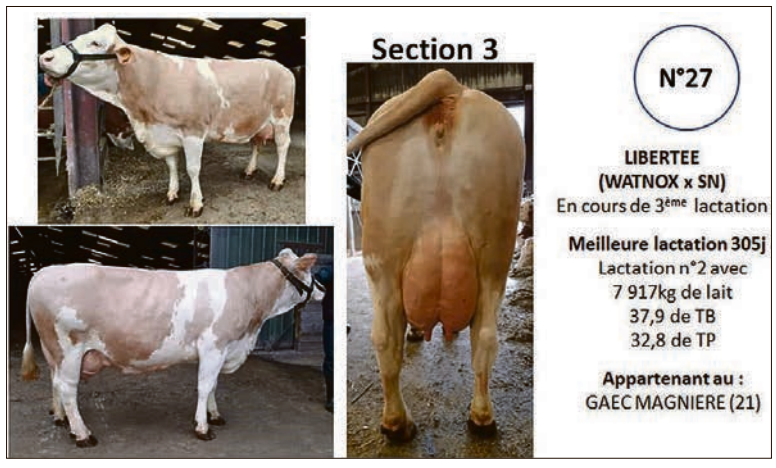
AG

Simmental française

Bien joué les amis

Les éleveurs de Côte-d'Or se sont distingués dans le concours photo organisé par Simmental France.

Simmental France vient d'organiser un concours en ligne ouvert à tous ses adhérents. Vingt-huit élevages (dont cinq de Côte-d'Or) étaient en lice dans cette épreuve inédite, remplaçant la traditionnelle sortie au salon de l'agriculture. Les internautes ont eu la possibilité, pendant cinq jours, de voter pour la ou les vaches de leur choix sur la page Facebook de l'organisme de sélection. Un jury composé de 15 juges nationaux s'est ensuite réuni pour évaluer chaque Simmental.



Libertée (Gaec Magnière) championne adulte du concours.

Une razzia en ligne

Les Côte-d'oriens ont réalisé un carton plein sur internet, en se hissant à la première place des six sections du concours. La section 1A a été remportée par Otop du Gaec Gardey (Beaumont-sur-Vingeanne, 191 votants). La section 1B a été dominée par Nenette de l'EARL du Meix de Chêne (Argilly, 185 votes). Mylée, du Gaec Magnière (Chazeuil) s'est hissée à la première place de la section 2A avec 139 likes. Mandarine, la seconde vache présentée par l'EARL du Meix de Chêne, a terminé première de la section 2B (161 votes). Énorme succès populaire pour Luciole, du Gaec du Toutifaut (Magny-Lambert) qui a attiré 267 fans pour s'adjuger la section 3. Enfin, la section 4 a été remportée par ISS, du Gaec du Creux Bleu (Villecomte) avec 129 votes.

Oui mais...

Ces évaluations sur internet ne comptaient que pour 20% de la note finale. Les classements ont considérablement changé après la contribution du jury. La Côte-d'Or remporte tout de même deux de ces six sections (Mandarine de l'EARL du Meix de Chêne et Libertée du Gaec Magnière, qui avait terminé à la deuxième place sur Facebook). Libertée est même la grande lauréate du concours et remporte le titre de championne adulte ! Les Simmental côte-d'oriennes remportent également cinq des huit prix des meilleures mamelles (Otop, Nénette, Mylée et Mandarine dans leur section, Nénette s'adjuge le titre de meilleure mamelle jeune).

AG

Vente à Jours-lès-Baigneux



Le Gaec Aubry, à Jours-lès-Baigneux, met en vente la totalité de son troupeau de vaches laitières. Le rendez-vous est donné samedi 20 mars dans cet élevage connu et reconnu dans la race Simmental. «*Ce sera l'occasion pour chacun de faire entrer dans son élevage des vaches de familles solides, de haut niveau génétique, issues de plusieurs générations de sélection*», communique Simmental France. Deux systèmes de vente seront proposés : une vente par soumission (à la bouteille) ainsi qu'une vente aux enchères. Malgré le contexte sanitaire, les éleveurs ont tenu à accueillir les potentiels acheteurs sur le siège de la ferme pour leur permettre de voir les animaux, s'ils le souhaitent. Cependant, afin de limiter le nombre de personnes sur site et pour la sécurité de tous, seuls les professionnels pourront faire le déplacement. Ces derniers sont invités à se faire connaître auprès du groupement de producteurs Simmental. Tout sera également mis en œuvre pour faciliter la vente à distance (enchères par internet ou par téléphone). Inscriptions et renseignements au 03 80 28 95 49.

Elles ont gagné...


Otop (Gaec Gardey).


Mandarine (EARL du Meix de Chêne)


Luciole (Gaec du Toutifaut)


ISS (Gaec du Creux Bleu)

...sur Facebook


Nénette (EARL du Meix de Chêne)


Mylée (Gaec Magnière)

DIJON CÉRÉALES AGRO-ÉQUIPEMENT

CONSEIL, EXPERTISE ET SOLUTIONS
POUR VOS EXPLOITATIONS

Les Semaines Élevage et Agroéquipement
Dijon Céréales

DANS NOTRE MAGASIN DE POUILLY-EN-AUXOIS ENTIÈREMENT RÉAMÉNAGÉ !

15 au 19 mars 2021
AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR
ET PLEIN AIR

22 au 26 mars 2021
AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT

De nombreuses offres à découvrir en magasin
avec la présence de nos fournisseurs

Des bons d'achats à gagner les 18 et 25 mars

10 RUE DE LA COOPÉRATIVE, 21320 POUILLY-EN-AUXOIS

NOS PARTENAIRES

Agritubel · CREB · Gallagher · La Buvette · Mazeron · Orela · BCY · UKAL

La Chambre en session

Le photovoltaïque oui, mais pas à n'importe quelles conditions

Lors de sa session du 25 février, la Chambre d'agriculture de la Nièvre a marqué sa volonté de développer l'agrivoltaïsme (production photovoltaïque au sol couplée à une production agricole), en recherchant une synergie de fonctionnement.



Cette session de Chambre aura été en grande partie consacrée à l'agrivoltaïsme.

« *La production d'énergie renouvelable photovoltaïque se fait déjà, via des initiatives privées entre développeurs et propriétaires. Qu'on le veuille ou non, ces projets vont se multiplier, d'ailleurs la Chambre d'agriculture est sollicitée toutes les semaines pour ce type d'initiative. Alors autant que cela se fasse avec la profession agricole, pour un retour des recettes agrivoltaïques aux agriculteurs, dans le cadre que la profession aura fixé* » expliquait Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, lors de la session du 25 février.

La France s'est fixée de très ambitieux objectifs en termes de développement d'énergies renouvelables. La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) établit des objectifs de production de 44,5 Gigawatts d'ici 2028. L'agriculture contribue très fortement à la production d'énergies renouvelables via l'éolien et les biocarburants (respectivement à hauteur de 83 et 96 %), elle peut donc grandement contribuer au développement photovoltaïque.

Forte demande nationale

Actuellement seulement 13 % de la production solaire photovoltaïque est agricole. Rappelons également que la France ambitionne d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Si le potentiel de développement du photovoltaïque agricole est important, il ne peut pas se faire à n'importe quelles conditions. La Chambre d'agriculture a ainsi mis en place depuis septembre 2019 une commission dédiée à l'étude des conditions de mise en place de projets photovoltaïques au sol dans le département, d'où il émerge une conviction : ces projets doivent se tenir à la condition qu'ils soient rémunérateurs pour les agriculteurs. Plusieurs garde-fous ont ainsi été proposés par la commission et approuvés lors de la session. Le projet ne devrait être possible que si les parties prenantes sont favorables : commune, communauté de communes, Conseil départemental, État, Chambre d'agriculture.

Moins de 1 % de la SAU concerné

La Chambre valide donc le principe de limiter les parcs solaires nivernais à 2 000 Mégawatts (ce qui représente entre 2 000 et 3 000 hectares, soit moins de 1 % de la surface agricole utile départementale), avec une répartition par territoire des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour répondre à l'enjeu d'équité de distribution des recettes fiscales générées par l'agrivoltaïsme. « *Il s'agit d'équilibrer les choses pour que tous les territoires nivernais bénéficient de projets, avec trois critères : la SAU, le nombre d'agriculteurs, le nombre d'habitants* » explique Didier Ramet. De même, chaque parc photovoltaïque ne pourra excéder 70 ha, et ne pourra représenter plus de 50 % de la SAU d'un exploitant. À noter que les 70 ha peuvent être répartis entre plusieurs exploitations. L'agrivoltaïsme impose la mise en place d'une production agricole combinée aux panneaux. Cette nouvelle manière de produire impose un suivi technico-économique dans le temps.

Retombées financières individuelles et collectives

« *L'exploitant doit être gagnant, nous voulons à tout prix éviter que les projets ne rémunèrent que les opérateurs* » précise Didier Ramet. L'agrivoltaïsme doit être une double source de rémunération : à l'échelle individuelle pour les agriculteurs concernés par la centrale photovoltaïque sur leurs parcelles, mais aussi à l'échelle collective, de façon à alimenter un Groupement d'utilisation de financements agricoles (Gufa), qui aura vocation à financer des projets agricoles de territoire. En effet, selon la proposition élaborée par la Chambre d'agriculture, le développeur de la centrale photovoltaïque devra verser 1 000 euros/an/ha à l'exploitant agricole pour la conduite de ses surfaces en agrivoltaïsme. De même qu'il devra contribuer au financement du Gufa à hauteur de 1 500 euros/mégawatt/an pour l'utilisation de terres agricoles. Le Gufa est une structure permettant de capitaliser des fonds afin de financer des projets agricoles. « *Demander à l'opérateur une participation au Gufa, c'est en quelque sorte garantir une forme de répartition des rentrées financières permises par l'agrivoltaïsme, afin qu'il ne profite pas qu'à quelques-uns* ». De plus, les collectivités territoriales et le département, qui perçoivent des retombées fiscales de ces projets, sont invités à en reverser la moitié au Gufa pour soutenir les projets agricoles.

LUCIE LECOINTE

Un travail collectif

Didier Guyon, en charge du dossier photovoltaïque à la Chambre d'agriculture de la Nièvre et du dossier Énergies renouvelables, explique la méthode de travail choisie. « ***Pour définir un cadre sur l'agrivoltaïsme, nous avons réuni une commission d'élus Chambre, une vingtaine ont participé aux travaux. Nous avons fait 7 réunions sur 18 mois. Nous avons rencontré des agriculteurs et des développeurs, des maires, ce qui nous a permis d'alimenter les travaux de la commission. Cette dernière a rencontré une vingtaine d'opérateurs pour comprendre les logiques de fonctionnement et de rentabilité des parcs solaires. Il reste des points en suspens, nous assumons d'avancer en marchant, en essayant de sécuriser l'avancée de la démarche. Sa réussite nécessite notamment une coordination et une vision partagée avec les collectivités. Elles verront sûrement d'un bon œil que la profession amène des opportunités de recettes, plutôt que de venir chercher des aides ! Le Gufa peut être un vrai levier de développement de projets par et pour les agriculteurs. Avec les sécheresses successives, nous pourrions par exemple, imaginer de créer des retenues d'eau collectives, pour sécuriser l'irrigation, l'abreuvement, les récoltes… Si produire et vendre de l'énergie nous permettait à terme de garder notre fonction de production nourricière, de pérenniser nos modèles d'exploitation, alors nous aurons gagné notre pari !*** »

Une décision concertée et encadrée

Les projets photovoltaïques sont examinés en Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), qui soumet son avis au Préfet. Ce dernier valide ou non le projet sur la base de cet avis. La CDPENAF réunit les parties prenantes : représentants de l'État, collectivités territoriales, profession agricole, forestiers, Chambre d'agriculture, propriétaires fonciers etc.

Attirer les développeurs et prendre en compte les contraintes du réseau

Le seul critère d'un opérateur pour proposer un projet est la rentabilité des capitaux investis. Les développeurs sont les entreprises qui mettent en place les installations et contractualisent avec les propriétaires pour l'installation du parc solaire afin de revendre aux opérateurs comme EDF, Engie etc. sur des marchés encadrés par l'État comme sur du gré à gré. La rentabilité des capitaux dépend de plusieurs facteurs : la distance par rapport aux points d'injection du réseau déjà existant, la capacité d'accueil de ces points… Réseau de transport d'électricité (RTE), qui gère le réseau, révise en ce moment même le schéma régional de transport électrique (S3REnR), sorte de feuille de route du renforcement des réseaux en Bourgogne Franche-Comté. La Chambre a cartographié les projets potentiels sur chaque intercommunalité afin que RTE les intègre dans son schéma de projection, qui au préalable imaginait la plupart des investissements pour développer de nouveaux postes le long de l'axe ligérien, en suivant l'autoroute. Par cette répartition équitable des 2 000 MW sur le territoire, la Chambre espère être entendue.



Syndicalisme

Environnement : un dogmatisme aberrant

Ministre de l'Agriculture, président du Conseil départemental, Préfet, parlementaires, élus locaux… Chacun se dit aux côtés de la profession agricole. Pourtant, le carcan des normes se resserre, les conditions de concurrence restent injustes et les opportunités de valorisation demeurent grippées. Mais qui donc a le pouvoir en matière agricole ?



29 janvier, les élus départementaux font un aveu d'impuissance : le Conseil départemental n'a plus la compétence agricole et le gouvernement légifère par décrets en court-circuitant les parlementaires… Même au sein du gouvernement, si le ministre est isolé, il ne peut rien pour nous.

Pour faire pression sur le gouvernement, la mobilisation syndicale le 29 janvier a rassemblé environ 180 agricultrices et agriculteurs. À cette occasion, David Caziot, administrateur FDSEA, a expliqué la situation des zones intermédiaires à Daniel Barnier, nouveau Préfet de la Nièvre. Avec deux messages : la surenchère réglementaire empêche de se développer et d'avoir une stratégie d'entreprise ; l'État doit accompagner le développement de l'agriculture à la hauteur des besoins et des enjeux.

Directives nitrate 7 : impasse technique, financière, écologique

« Avec le projet de nouvelle directive, on va nous demander de semer des intercultures courtes, entre un blé et un orge par exemple, explique David Caziot. *D'un point de vue de l'organisation, c'est impossible à mettre en œuvre : on n'a pas le temps entre la récolte de la culture principale et l'implantation de la nouvelle ! Les éleveurs n'auraient pas le temps de faire leur paille et nous de pratiquer nos faux semis avant l'implantation de l'orge. Et puis surtout ces cultures-là ne lèvent même pas ! Nous manquons déjà d'eau pour nos cultures principales, celles qui sont censées nous rémunérer… C'est aussi une impasse écologique et environnementale. Au semis, nous allons effectuer un premier passage de tracteur, puis un second pour enterrer les graines, et encore deux passages pour détruire les cultures avant de semer notre culture principale… D'un point de vue environnemental, c'est une aberration : 4 passages à 10 ou 15 litres de fuel par hectare ! Avec toutes les émissions de CO_2 que cela va générer… À l'heure où l'on nous parle de captation de $C0_2$ et de non-labour… Sans parler du coût ! Rien qu'avec le carburant, on avoisine les 60 euros de l'hectare, sans le temps de travail… Que de gâchis… »*

Protéines végétales : déceptions en cascade

Plan de relance : on a oublié les producteurs !

« Sur 100 milliards du plan de relance, seuls trois items concernent directement les agriculteurs : l'agroéquipement, le développement des protéines (plan protéines), la lutte contre les aléas climatiques. Au final, peu de cet argent va revenir aux agriculteurs, qui devraient être les premiers bénéficiaires. C'est un triste symbole : celui d'un maillon oublié au milieu des acteurs des filières. »

Les enveloppes ne financent que du matériel… et les entreprises d'agroéquipement !

« Le plan de relance ne nous a pas incités à augmenter nos surfaces en protéines (soja, féveroles, pois) ; c'est pourtant une intention gouvernementale depuis plusieurs années, que de développer notre autonomie protéique. Les 20 millions du plan de relance pour les protéines ne changeront malheureusement pas la donne mondiale. Les prix sont toujours aux cours mondiaux ! Nos rendements sont toujours les mêmes ! Quelle incidence le plan de relance aura-t-il sur l'augmentation de la marge à l'hectare ? Aucun. Il va en partie financer les entreprises d'agroéquipement, leur permettre de conforter leurs marges ; après l'annonce des enveloppes les devis ont subitement augmenté ! Du jour au lendemain ! De qui se moque-t-on ? »

Les primes protéagineux et légumineuses : des enveloppes insuffisantes !

« En 2021, les primes protéagineux et légumineuses ont baissé car le nombre d'hectares implantés a augmenté… C'est dommage, puisqu'elles étaient justement mises en place pour inciter les producteurs… Ces retours en arrière sont déceptifs et nous mettent dans l'insécurité : comment se projeter dans un contexte financier et réglementaire aussi incertain, mouvant ? Pourtant, les protéines sont bonnes écologiquement, elles sont faiblement demandeuses d'intrants, captent l'azote et la restituent à la culture suivante. De plus, on sait faire, on a les compétences. Néanmoins, ce sont des cultures très risquées avec une très grande variabilité de rendement selon les conditions climatiques. En pois par exemple en 2019, j'ai récolté 45 quintaux à l'hectare, mais en 2020, seulement 20 quintaux. C'est un énorme risque économique pour nos entreprises. Il faut accompagner cette prise de risque ».

LUCIE LECOINTE, FDSEA 58

Laissez-nous notre responsabilité de chefs d'entreprises !

« Pourquoi nous dénier notre droit et notre responsabilité d'agir, en nous dictant comment faire, en dépit du bon sens et de nos compétences, et sans nous rémunérer ? Faut-il rappeler que nous contribuons, récolte après récolte, à l'un des modèles agricole les plus vertueux du monde ? Pour la troisième année encore la France est classée numéro un en termes de durabilité de modèle agricole et alimentaire. La terre est à la fois un moyen et une fin ; un moyen car elle est un outil de travail, elle doit nous permettre de vivre de notre métier, un métier que nous avons tous choisi par passion, et aussi parce que nous sommes des nourriciers, c'est tout le sens et la noblesse de nos métiers. La terre est aussi une fin, un bien commun dont nous sommes dépositaires avec mes collègues agriculteurs. Nous savons plus que quiconque la valeur de la terre. Nous savons pérenniser cette valeur, que nous transmettons de génération en génération ».





Service de remplacement

Osez vivre un heureux événement l'esprit libre

Pour préparer la naissance de votre enfant ou organiser son arrivée en cas d'adoption, les agricultrices bénéficient d'un congé maternité durant lequel le service de remplacement met à leur disposition le salarié nécessaire. Son financement est pris en charge par la MSA. Osez, vous aussi, anticiper cet évènement !



Un florilège de mamans qui ont fait appel au service de remplacement de la Nièvre ces derniers mois. (Crédit service de remplacement).

Votre grossesse est confirmée ? L'arrivée d'un enfant est un évènement important qui va mobiliser toute votre attention au cours des prochains mois. Afin de vivre pleinement ce moment vous bénéficiez jusqu'à 16 semaines de remplacement (10 pour une adoption), auxquelles peuvent s'ajouter des semaines pour repos supplémentaire (pathologie, naissances ou adoptions multiples, troisième enfant…). Le financement de votre remplacement est assuré par la Mutualité sociale agricole (MSA) par l'allocation de remplacement maternité, vous n'avez donc aucun reste à charge. Seule la cotisation à l'association qui fournit le remplaçant ou la remplaçante est à la charge de l'agricultrice qui prend un congé maternité. La demande doit être faite auprès de votre MSA qui vous délivre un imprimé de demande d'allocation.

En lien avec la MSA

Cette demande doit lui être retournée complétée dans un délai de 30 jours avant la date prévue de votre interruption d'activité, sauf si un cas de force majeure vous en empêche (accouchement prématuré…). Ce délai de 30 jours n'est pas obligatoire pour les deux semaines supplémentaires en cas d'état pathologique lié à la grossesse. Dans ce cas, vous devez adresser à votre MSA l'avis d'arrêt de travail prescrit par votre médecin ou à défaut l'avis de repos supplémentaire maternité des agricultrices accompagné de la demande d'allocation de remplacement maternité-repos supplémentaire. Après étude, votre demande d'allocation sera immédiatement transmise par la MSA au service de remplacement qui vous indiquera alors dans les 15 jours ses modalités d'intervention.

Les maternités, point fort du service en 2020

Les congés maternité auront revêtu une importance particulière en 2020 pour le service de remplacement. En effet, la crise sanitaire a fortement impacté l'activité du service. On a dénombré très peu de remplacements pour mandat professionnel ou électif, pas de remplacements pour motif formation ou développement agricole et bien sûr, très peu de remplacements pour congés ! Pour autant, le nombre de journées de remplacement effectuées en 2020 reste identique à 2019, grâce notamment, aux remplacements maternités et paternités qui ont représenté à eux seuls 628 jours pour la maternité et 130 jours pour la paternité (soit 758 journées sur 2 541,5 journées de remplacement). 30 % de l'activité 2020 auront été réalisées sur des remplacements pour congés maternité et paternité. Le service de remplacement de la Nièvre remercie chaleureusement ses adhérentes et adhérents qui lui ont fait confiance pour assurer leurs remplacements et mettre à leur disposition un ou plusieurs salariés(es) (de leur choix ou un salarié trouvé par le SR). Alors faites comme eux : osez-vous faire remplacer, faites appel au service de remplacement de la Nièvre. Appelez-nous au 03 86 93 40 93 ou par mail à service.remplacement58@yahoo.fr. Retrouvez-nous également sur Facebook Service de Remplacement Nièvre.

AMANDINE BEAUDOIN

Enseignement

La chasse, scrutée par des étudiants de Challuy

Trois étudiants en BTS Production animale de l'établissement nivernais ont organisé une table ronde sur la chasse.



Une vingtaine de personnes a assisté à la table ronde organisée par les étudiants le 3 mars au Legta de Challuy.

Dans le parcours d'un étudiant en BTS, le Projet d'initiatives et de communication (Pic) est une étape à ne pas rater, que ce soit dans le choix du thème traité ou dans la manière de l'aborder. Cette étape, Jade Patouillat, Théo Péloille et Domitille Raynal, l'ont franchi avec succès, le 3 mars. Le trio d'étudiants, âgés de 19 ans, en 2ème année de BTS Production animale au Legta de Challuy, près de Nevers avait fait le choix de consacrer ce projet au thème de la chasse. Un choix courageux, tant le sujet peut être clivant, mais qu'ils ont abordé sans a priori et de manière constructive. *« Nous avons voulu traiter de la chasse et plus particulièrement, du rôle de cette activité dans la biodiversité »* précise Domitille Raynal. *« Nous avons fait ce choix parce que Théo Péloille est lui-même chasseur alors que Jade et moi-même n'avions qu'une vision très lointaine de la chasse. Nous avions envie d'apprendre sur le thème et, pour Théo, c'était l'occasion de faire découvrir comment il vivait cela »*. Une vingtaine de personnes aura participé à la table ronde organisée par les étudiants dans une salle du lycée.

« Confronter les points de vue »

L'évènement s'est ouvert par la conférence de Mathieu Danvy, technicien au sein de la de la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre, en charge de la communication, de la promotion et de l'environnement. L'intervenant est revenu sur la place de la chasse dans un département comme la Nièvre et a rappelé le lien entre chasse et nature. *« Son intervention,* poursuit Domitille Raynal, *a été suivie d'un débat avec les élèves, les enseignants et les représentants de l'administration présents. L'intérêt était de confronter différents points de vue. Nous avions une partie du public opposée à la chasse et une autre, plutôt favorable. Chacun a pu exposer son point de vue. On a eu le sentiment d'avoir fait avancer le débat dans le respect mutuel, ce qui était le plus important sur un sujet comme celui-là »*. Le lien entre chasse et biodiversité s'est concrétisé par l'explication de la régulation de certaines populations animales. La quête d'un équilibre, toujours difficile à trouver, entre gibier et activités humaines, au premier rang desquelles, l'agriculture, a été mise en évidence. Le trio d'étudiants n'en a pas encore fini : dans quelques jours, ils devront rendre un travail écrit où ils décriront la manière dont ils ont organisé et mis en place leur événement, les difficultés qu'ils ont dû surmonter et, au final, si les participants ont été satisfaits. Eux, en tout cas, se disaient très contents du résultat obtenu.

BERTY ROBERT

AVIVA
Assurance | Protection | Epargne
Angélique COTET
4, Rue Jean-Jacques Rousseau - 58300 Decize
Tél. 03 86 25 30 40 - Mob. 06 60 20 79 45
mail : a-cotet@aviva-assurances.com
N°Orias : 18003616
SPÉCIALISTE EN ASSURANCE AGRICOLE
1 seule interlocutrice pour la gestion de vos dossiers
présente dès 7h00 le matin
privilégie les rendez-vous sur l'exploitation

Les femmes dans l'agriculture

Elles y ont leur place et plus personne ne dit le contraire

À 27 ans, Élisa Lechenault est agricultrice à Etaule, installée depuis décembre 2017 en Earl avec son père. Entre le travail avec ses vaches, ses chevaux et ses cultures, elle prend le temps de raconter son parcours : celui d'une femme arrivée à la tête de son exploitation.



Élisa Lechenault est agricultrice dans l'Avallonnais depuis maintenant sept ans. Elle a su faire sa place dans un monde encore masculin.

De nos jours, il n'est plus rare de retrouver des femmes à la tête d'une exploitation. Mais dans un milieu encore fortement masculin, il nous semblait important, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, de montrer que les mentalités changent et qu'aujourd'hui, les femmes cheffes d'exploitation sont enfin reconnues à leur juste valeur. Et il était temps.

À Etaule, dans l'Avallonnais, Élisa Lechenault est l'un des nouveaux visages de l'agriculture icaunaise. À 27 ans, elle est installée depuis décembre 2017, en Earl avec son père, sur une ferme d'environ 200 hectares, avec une centaine de vaches laitières, une quinzaine de chevaux de course et des cultures. « *Majoritairement du maïs et du blé, ainsi que de la luzerne pour l'autoconsommation* », précise-t-elle.

Après un Bac pro en conduite et gestion d'une exploitation agricole, fait à Châtillon-sur-Seine, suivi d'un BTS en production animale en apprentissage en Normandie, Élisa Lechenault décide de revenir sur l'exploitation familiale, il y a maintenant sept ans.

L'agriculture ancrée en elle

Alors, comment sa vocation pour le milieu agricole est-elle née ? « *Je crois que cela s'est décidé lorsque j'étais dans le ventre de ma mère* », rit-elle. « *Depuis toute petite, je savais que je voulais travailler à l'air libre. Au fil des années, en venant de plus en plus souvent à la ferme, cela m'a donné envie d'y travailler* ».

De là à s'installer ? « *Non, je ne pensais pas* », sourit Élisa Lechenault. « *L'idée est venue sur le tard. C'est en travaillant ici, aux côtés de mon père, que je me suis dit pourquoi pas* ».

Un choix qu'elle ne regrette pas. « *C'est un métier plaisant malgré les contraintes. Que ce soit sur l'aspect personnel ou sur l'aspect animalier, j'en apprends tous les jours. C'est passionnant* ».

« La femme a une place importante »

En tant que jeune agricultrice, la vision d'Élisa Lechenault sur la place de la femme dans le milieu agricole est claire : « *Elle a une place importante. Elle rend une ferme un peu plus joviale, elle apporte un peu de gaieté. C'est comme ça que je vois les choses* », confie-t-elle. « *Quand je suis arrivée dans l'exploitation, j'étais la seule femme et je le suis encore aujourd'hui* », rit l'agricultrice. « *Il faut aussi réussir à faire sa place. Mais je pense que depuis sept ans, ma place est faite* ».

Aussi, elle assure qu'elle n'a jamais souffert de clichés ni jamais été rejetée. « *Aujourd'hui, les hommes ont une ouverture d'esprit différente de celle d'il y a quelques années. Beaucoup ont compris qu'une femme pouvait accomplir les mêmes tâches et la même charge de travail qu'eux. Je fais partie des Jeunes agriculteurs où il y a d'autres femmes. Jamais je n'ai ressenti que je n'avais pas ma place dans ce milieu, bien au contraire. On nous fait comprendre que les femmes apportent un autre œil et une autre façon de faire* », affirme Élisa Lechenault. « *Je pense que le métier s'est ouvert, les mentalités ont changé. On n'est plus dans ces clichés de mettre la femme dans un bureau, à l'abri, et l'homme dehors* ».



Élisa Lechenault a une centaine de vaches laitières sur son exploitation

L'agricultrice a également un message pour toutes ces jeunes femmes, qui veulent évoluer dans le monde agricole. « *Il ne faut pas lâcher. Si on est motivée, on est capable de faire sa place dans un milieu encore masculin. Il ne faut pas hésiter à rencontrer des agricultrices, leur demander des conseils. Mais les hommes sont réceptifs. Chacun à sa place, peu importe le corps de métier. On a voulu l'égalité homme/femme, l'agriculture ne fait pas exception* », conclut Élisa Lechenault.

CHRISTOPHER LEVÉ

Les femmes dans l'agriculture, en quelques chiffres

En 2019, la France comptait 441 747 chefs d'exploitation (tous les chiffres ont été transmis par la MSA Bourgogne, ndlr), dont 29 222 en Bourgogne Franche-Comté et 3 955 dans l'Yonne. Parmi eux, se trouvent 107 100 femmes cheffes d'exploitation (en France), soit 24,3 %, ou près de ¼, des chefs d'exploitation (20 % en Bourgogne Franche-Comté et 21 % dans l'Yonne). Toujours en 2019, la France comptait également 19 300 collaboratrices d'exploitation (sur les 24 308 collaborateurs d'exploitation, hommes et femmes confondus). Ce qui porte le total de femmes dans l'agriculture à près de 126 500, soit 27,1 % des non-salariés agricoles.

La section « *agricultrices* » de la FDSEA relancée

Il y a quelques années, la section « *agricultrices* » avait été clôturée dans l'Yonne, faute d'activités. Toutefois, au vu de la spécificité des femmes et des remontées des agricultrices du département, la FDSEA 89 a décidé de relancer cette section. Les sujets sont nombreux : droits à la retraite, statut, congés maternité et garde des enfants, les agricultrices ne sont pas des agriculteurs comme les autres. Une réunion, ouverte à toutes les agricultrices de l'Yonne, sera proposée ce printemps, pour faire le point et voir le travail à réaliser dans le département. Pour cette occasion, la FDSEA de l'Yonne prévoit d'inviter des agricultrices engagées du réseau syndical et d'échanger avec elles sur les enjeux de l'agriculture au féminin. FDSEA DE L'YONNE



► Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03.86.94.28.48.

Savoir réaliser son étude de marché
Le 15 mars, à Auxerre. Contact : Alice Demolder au 03 86 94 26 33.

Regreffage de la vigne
Le 23 mars, à Auxerre. Contact : Florian Bussy au 03 86 94 28 91.

Anticiper la transmission de mon exploitation
Les 24, 26 et 31 mars, à Auxerre. Contact : Nicolas Habermeyer au 03 86 94 22 16.

Formation proposée par Bio Bourgogne
Sol, flore, pratiques, animaux : quels liens pour quelle végétation et quelle production dans mes prairies naturelles ?
Le mercredi 14 avril et le mardi 11 mars. Contact : Damien Nicolas au 06 30 02 24 01.

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


Initiative

«On s'Icaunais» et ça se voit

À Appoigny, Les Escargots d'Armeau et le Gaec Desmoutiers-Breton se sont associés pour mettre en place des distributeurs automatiques de produits locaux. Une initiative qui sera suivie d'une autre avec la création d'un drive fermier, qui ouvrira ses portes dans les prochains jours.



La boutique automatique est située à Appoigny. Outre les distributeurs, elle sera aussi le lieu de réception des commandes faites sur le drive.

«*On s'Icaunais*» sur l'enseigne et ils s'y connaissent en matière de produits. Depuis quelques jours, certains ont peut-être remarqué ce nouveau local à la sortie d'Appoigny, en direction de Sens. Un local où se trouvent des distributeurs automatiques de produits frais et locaux, mis en place par Les Escargots d'Armeau et le Gaec Desmoutiers-Breton. «*On y trouve du fromage, des escargots (leurs produits), mais aussi du miel, du foie-gras, des œufs…*», liste Gérard Breton, du Gaec Desmoutiers-Breton.

Alors, comment est née l'idée de ces distributeurs ? «*À Armeau, j'ai déjà un distributeur automatique depuis plus d'un an, essentiellement pour mes produits, qui fonctionne plutôt bien. On s'est alors dit que l'on pourrait mettre en place cette même formule, dans l'Auxerrois, avec davantage de produits. On a pensé qu'il y avait un potentiel et on a décidé de l'exploiter. On verra si l'avenir nous donne raison ou pas*», rit Dominique Rouyer, des Escargots d'Armeau.

Des distributeurs accessibles 7 jours/7

Depuis le 1er mars, les clients peuvent donc retrouver les produits de leurs producteurs, en libre accès, de 6 heures à 21 heures, 7 jours/7. «*Avec ce système, cela leur permet de s'approvisionner en dehors de nos heures d'ouverture*», explique Gérard Breton.

Alors, pourquoi Appoigny ? «*La volonté était de faire quelque chose dans l'Auxerrois*», répond Dominique Rouyer. «*On est aussi sur un axe routier où circulent 23 000 véhicules par jour. On voulait absolument que les distributeurs soient dans ce sens-là (direction Auxerre-Sens). La clientèle que l'on vise, ce sont des travailleurs. Ils vont travailler sur Auxerre le matin et rentrent chez eux le soir en prenant ce trajet. Et en général, on fait les courses après le travail. Ils ont donc la possibilité de s'arrêter quelques instants en rentrant pour acheter leurs produits*».

L'arrivée d'un drive

Et comme une bonne idée en appelle souvent une autre, les producteurs lancent également leur drive dans les prochains jours. «*On nous demande régulièrement certains produits que l'on ne peut pas gérer avec les distributeurs, comme la viande ou les légumes. Alors on a opté pour cette solution*», indique Gérard Breton. «*Et cela va nous permettre d'intégrer plus de producteurs. Sur internet, la palette de produits peut être quasiment illimitée*», ajoute Dominique Rouyer.

Si ce nouveau drive est indépendant des autres gérés par le réseau Bienvenue à la ferme, on y retrouvera néanmoins bon nombre de producteurs de ce réseau. «*Et même plus*», assure ce dernier. «*On leur propose de mettre à disposition leurs produits, sur le site internet (onsicaunais.fr) et cela s'arrête là. On se charge de tenir toutes les permanences. C'est un vrai gain de temps pour eux*», poursuit-il.

Les produits seront en vente chaque semaine sur le site, jusqu'au mercredi minuit et la réception des colis se fera le vendredi après-midi. La première distribution est prévue le 26 mars, avec une ouverture des commandes le jeudi 18 mars.


Dominique Rouyer et Gérard Breton ont eu l'idée de s'associer pour mettre en place des distributeurs automatiques de produits locaux, ainsi qu'un drive.


Les distributeurs automatiques sont accessibles de 6 heures à 21 heures, 7 jours/7, depuis le 1er mars.

Christopher Levé

Pour intégrer le drive en tant que producteur, contacter Les Escargots d'Armeau au 06 34 49 66 48 ou à dmrouyer@free.fr, ou bien le Gaec Desmoutiers-Breton au 03 86 73 78 70 ou à gerard.breton954@orange.fr.

Pourquoi « On s'Icaunais » ?

D'où vient le nom « *On s'Icaunais* » ? « *Déjà, parce que le jeu de mots était facile* », sourit Dominique Rouyer. « *Je m'étais rendu compte il y a quelques années que ce nom n'était pas déposé, alors je l'ai fait. Je trouvais que cela représentait bien le fait que l'on s'intéressait essentiellement aux produits de l'Yonne et que la marque sonnait plutôt bien. Avec la mise en place des distributeurs automatiques et du drive, c'était l'occasion d'utiliser enfin cette marque* », détaille-t-il.

Fromages

Rassembler les producteurs souvent éloignés

Depuis deux ans, l'association des fromagers fermiers de l'Yonne permet aux professionnels du métier de se réunir, de trouver des solutions aux problématiques et contraintes de chacun, et d'aider les jeunes à s'installer, eux qui sont nombreux dans le département.


L'assemblée générale de l'association des fromagers fermiers de l'Yonne s'est tenue le 11 février.

Alors que l'association des fromagers fermiers de l'Yonne s'est réunie en assemblée générale le 11 février, sa présidente, Catherine Andral, revient sur les origines de la création de l'association, il y a maintenant deux ans. *«Au départ, le but était de créer des liens entre les fromagers fermiers, qu'ils fassent du fromage de vache, de chèvre ou de brebis»*, indique-t-elle. *«C'était aussi de se fédérer autour de projets précis, comme le groupement d'achats pour réduire les frais de livraison, ou encore les services de remplacement pour pallier l'absence d'un producteur. Pour cela, on a trouvé une personne qui travaille en free lance et qui se déplace sur les exploitations des adhérents de l'association, en cas de besoin»*.
Un autre objectif de l'association concerne les formations. *«On est souvent obligé de les faire à Mâcon ou dans des villes qui sont assez loin. Ce n'est pas facile de laisser nos exploitations durant deux jours»*, confie Catherine Andral. Alors, pour permettre aux producteurs icaunais de suivre des formations avec le moins de contraintes possibles, l'association fait intervenir le Centre fromager de Bourgogne, dans l'Yonne.

Aider les jeunes à s'installer

Sur la cinquantaine de fromagers dans le département, une vingtaine sont membres de l'association. Dont des jeunes qui s'installent. *«On est là aussi pour les aider et répondre à leurs questions. Comme les conseiller pour l'approvisionnement de matériels»*, explique Catherine Andral.

Mais aussi pour les informer sur les dernières réglementations. *«On a eu une remise à jour du GBPH (Guide de bonnes pratiques d'hygiène). Sa fonction est de remettre tout l'aspect sanitaire aux normes. On travaille avec la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) qui est tenue de contrôler que tout est conforme sur l'exploitation»*, détaille la présidente. *«On est maintenant sur un GBPH européen. Pratiquement tous les producteurs icaunais sont à jour, on est assez fier de cela car c'est un gros travail»*.
Lors de l'assemblée générale, une personne effectuant ces contrôles était d'ailleurs présente pour répondre aux interrogations des fromagers.
Créer cette association était nécessaire pour Catherine Andral. *«L'Yonne est un département relativement étendu. On est souvent loin les uns des autres. Il est donc difficile de communiquer entre nous. L'association nous le permet et on souhaite qu'elle se développe et qu'elle attire de plus en plus de producteurs»*. Le message est passé.

Christopher Levé

EPL des Terres de l'Yonne

Des matériels pour l'entretien des espaces verts en démonstration

Le jeudi 4 mars, le lycée et le CFA d'Auxerre La Brosse ont organisé un après-midi de démonstration de matériels d'entretien des espaces verts, à Venoy, en partenariat avec l'entreprise Alabeurthe. Un moment pour donner l'occasion aux jeunes de découvrir des matériels de dernière génération.


Une démonstration de désherbage alternatif à la main a été faite aux jeunes présents.



Ce moment a permis aux jeunes de découvrir les outils et matériels qu'ils utiliseront demain en entreprise.

Permettre à des jeunes de découvrir des matériels agricoles de dernière génération, dédiés à l'entretien des espaces verts, était l'objectif de l'après-midi du jeudi 4 mars, organisé par le lycée et le CFA d'Auxerre La Brosse. *«C'est l'occasion de leur montrer du concret, qu'ils puissent directement voir à quoi servent les matériels, comment ils fonctionnent et dans quelles situations les utiliser, plutôt que de passer uniquement par de la théorie»*, lance Pierre-Yves Debray, enseignant en aménagement paysager au lycée d'Auxerre La Brosse. *«Ça leur permet d'avoir une première approche sur ces types de matériels et qu'ensuite, en entreprise, ils ne soient pas étonnés d'avoir à les utiliser»*.

Cinq ateliers étaient mis en place sur le site, à Venoy, avec des démonstrations pour chacun d'entre eux : broyeur de branches, désherbage alternatif avec de nouveaux équipements manuels, désherbage alternatif à air chaud pulsé, désherbage avec porte-outils et brosses pour le nettoyage de la voirie, et fauchage en pente avec tondeuse/débroussailleuse auto portée.

Le lien avec le monde professionnel

Cet après-midi était aussi l'occasion de communiquer sur l'ouverture de la classe NJPF (nature, jardin, paysage et forêt) du lycée. *«C'est une classe de seconde avec l'initiation et la découverte aux métiers de l'aménagement paysager, de l'environnement, des travaux forestiers et de l'horticulture. C'est une classe qui permet aux jeunes de choisir leur orientation à travers une spécialisation en travaux forestiers, en aménagement paysager ou en gestion de milieux naturels»*, détaille Pierre-Yves Debray.
C'est de là que vient l'organisation de cet événement. *«Avec l'ouverture de cette classe, il fallait constituer une flotte de matériels. On s'est donc rendu auprès du fournisseur local Alabeurthe (présent lors de cet après-midi) avec lequel un partenariat s'est créé»*, continue-t-il.

La filière aménagement paysager (en apprentissage) du CFA était également présente pour ce moment, *«avec les élèves du CAPa jardinier-paysagiste et du Bac pro aménagement paysager»*. Cette journée a pour objectif d'être reconduite les années suivantes, *«pour continuer de permettre aux jeunes de voir les innovations en termes d'améliorations technologiques faites sur les outils, de voir les nouvelles techniques et pour avoir un échange, un lien, avec le monde professionnel»*, conclut Pierre-Yves Debray.

Christopher Levé

Pour plus d'information sur les formations proposées à l'EPL des Terres de l'Yonne, contacter le 03 86 94 60 00.

Vente de la station de Jalogny (71)

Soulagement et fierté pour le GIE

La vente aux enchères de la station de Jalogny a eu lieu à Charolles, en Saône-et-Loire. 68 % des veaux présentés ont trouvé preneurs malgré une configuration inédite liée au Covid-19. Un soulagement pour le GIE Synergie Charolais qui, dans une saison hors-normes, est parvenu à adapter son outil et sa vente.



Mis à prix 2 500 €, les veaux ont été adjugés au prix moyen de 3 363 €.

C'est avec un sentiment de soulagement et de fierté que l'équipe de Didier Giraud ouvrait à Charolles la vente aux enchères de la station de Jalogny. Malgré le Covid-19 et le contexte sanitaire incertain des semaines passées, le GIE Synergie Charolais est parvenu à organiser la vente de ses 79 veaux évalués à Jalogny. Un premier bilan donnait un taux de vente de 68 % soit 54 veaux vendus sur les 79 présentés. C'est un score très honorable étant donné les circonstances. *«Certes, nous avons vendu cinq ou six veaux de moins que les autres années, mais vu le contexte agricole, économique et sanitaire, c'est quand même une jolie vente»*, résumait Didier Giraud.

50 veaux ont d'emblée trouvé preneurs aux enchères au prix moyen de 3 363 €. Quatre autres ont été vendus à l'amiable à l'issue. Les 29 invendus devaient être proposés pendant quelques jours supplémentaires sur une vente en ligne mise en place par le Herd-Book Charolais.

Contrôles de température à l'entrée

Comme le protocole sanitaire le prévoyait, seuls les naisseurs, les membres de la commission du GIE et les acheteurs avaient accès à la vente sur le site du parc des expositions de Charolles. À l'entrée, un agent de sécurité contrôlait la température de chaque entrant et un membre de la commission prenait les identités de chaque visiteur, vérifiant en même temps la validité du motif de la visite. Grâce à ce contrôle très strict des entrées et l'auto-discipline des éleveurs, la jauge de présence a été respectée. Un sens de circulation dirigeait les participants vers le ring installé exceptionnellement à l'extérieur du hall sous un chapiteau ouvert. Placé sur des chaises judicieusement espacées, le public professionnel de la vente a bien respecté les gestes barrières.

Succès des enchères en ligne

Un des faits marquants de cette vente aura été l'essor des enchères en ligne. Grâce au dispositif *Live* développé par la Sicafome (58) qui animait la vente, 13 acheteurs se sont connectés à distance. Cela représente autant de veaux achetés via les enchères en ligne. Preuve que la technologie est devenue très fiable et cela ouvre de nouvelles perspectives pour ce type d'évènement. Parmi ces acheteurs à distance, figurent sans surprise les étrangers, à commencer par les Tchèques, fidèles clients de Jalogny. Ils ont acheté cinq veaux cette année. *« Ils ont été plus réactifs que lorsque nous misions pour eux »*, confie Didier Giraud qui note que l'achat en ligne évite de s'en remettre à un intermédiaire. Outre les étrangers, plusieurs éleveurs français ont aussi été séduits par les enchères à distance. Parmi ceux-ci, des agriculteurs du Maine-et-Loire, de Loire-Atlantique, de la Creuse, des Ardennes, de la Moselle, de l'Ardèche, de la Meuse, de l'Allier, du Rhône… *« La plupart d'entre eux n'avaient encore jamais acheté de veau à la station saône-et-loirienne »*, rapporte le président qui se félicite que le procédé en ligne ait permis de toucher des éleveurs de régions jusqu'alors trop éloignées de Jalogny. Pour compléter ce tour d'horizon, il faut citer aussi la Slovénie acheteuse de deux veaux avec Sicarev, ainsi que Simon Génétic acquéreur lui aussi de deux animaux. 19 veaux rejoindront des élevages de la Saône-et-Loire.

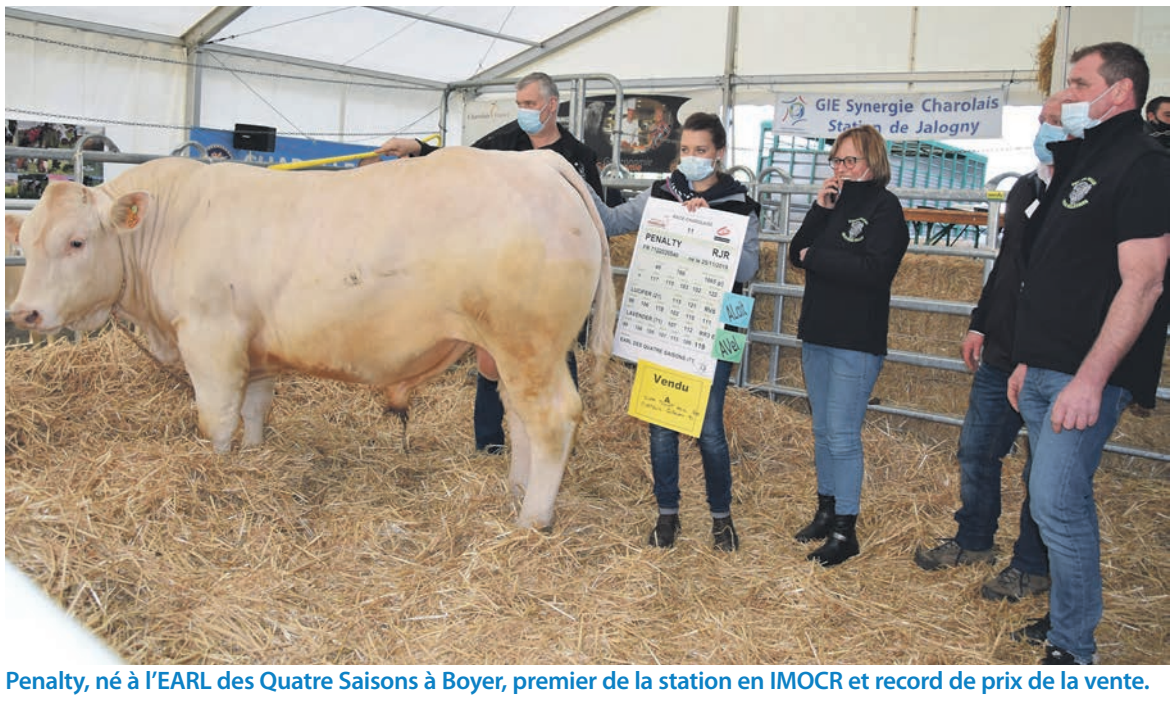
Affaire rondement menée

Au regard du nombre d'animaux proposés et vendus, les organisateurs ne se sont jamais montrés aussi efficaces ! En effet, l'absence de déjeuner en raison du Covid a permis de démarrer la vente dès 13 heures et à 18 heures, tous les animaux étaient déjà remontés dans les bétaillères, direction les fermes de leurs naisseurs ! Une prouesse pour un lot de 79 animaux présentés aux enchères incluant un second passage pour les invendus ! Cette performance en dit long sur le professionnalisme des membres de la commission de la station saône-et-loirienne, qui ont dû s'adapter à une configuration différente et plus contraignante que les autres années. Efficacité inédite aussi de la vente en elle-même qui n'a pas souffert de problèmes d'Internet alors qu'elle était relayée simultanément en Loire-Atlantique, dans les Ardennes, en Ardèche et en République tchèque !

MARC LABILLE



Ne pouvant être organisée sous le hall des expositions de Charolles interdit pour cause de Covid, la vente de la station de Jalogny a pris place sous un chapiteau ouvert en présence d'un public limité.



Penalty, né à l'EARL des Quatre Saisons à Boyer, premier de la station en IMOCR et record de prix de la vente.

Deux records de prix en huit jours

L'animal qui a atteint le prix le plus élevé est Penalty, né à l'EARL des Quatre Saisons à Boyer, près de Tournus. Il était le premier de la station de Jalogny en termes de performances avec un Index morphologie croissance (IMOCR) de 122. Fils de Lucifer sur une fille de Vittoz, ce futur taureau, aussi bon sur le papier que visuellement, pesait 750 kg en fin de contrôle pour un GMQ proche de 1 800 grammes/jour. Très disputé, l'animal a été adjugé 9 000 € à deux éleveurs : Guillaume Mateuil, d'Oudry, près de Gueugnon, et l'élevage Millot de la Haute-Saône. Fidèle aux stations charolaises depuis douze ans, le naisseur Jean-Pierre Ferré avait déjà décroché le *top price* de la vente aux enchères de la station côte-d'orienne de Créancey une semaine plus tôt. C'était avec un fils de Latino sur Vigny, lequel était déjà le deuxième en IMOCR de la station de Créancey. *« Un veau dont le gros point fort est la facilité de naissance avec un index génomique de 130 sur ce critère »*, confie l'éleveur. Ce futur reproducteur avait été adjugé 4 550 € à des acheteurs tchèques. À l'issue de ces deux belles ventes, Jean-Pierre Ferré savourait ce double exploit. Son père n'avait en effet qu'un petit élevage laitier et son fils s'est lancé dans la sélection charolaise en misant essentiellement sur la génétique d'insémination artificielle. Cela lui a permis, en l'espace de quelques années, de monter un cheptel de haute valeur génétique, avec lequel il commercialise aujourd'hui une trentaine de mâles chaque année et autant de femelles gestantes. *« Et cela sans pub ! »*, confie l'éleveur de Boyer et d'ajouter : *« ce sont les stations charolaises qui m'ont fait connaître ainsi que la section reproducteurs de mon groupement Feder »*.

Interprofession

Vigilance nécessaire à tous les niveaux pour Interbev

Lors de son dernier conseil d'administration, tenu le 25 février en visio, Interbev Bourgogne Franche-Comté s'est notamment intéressé au flux d'abattage des bovins et à la montée en puissance des protéines végétales. Deux thématiques qui réclament une attention particulière.

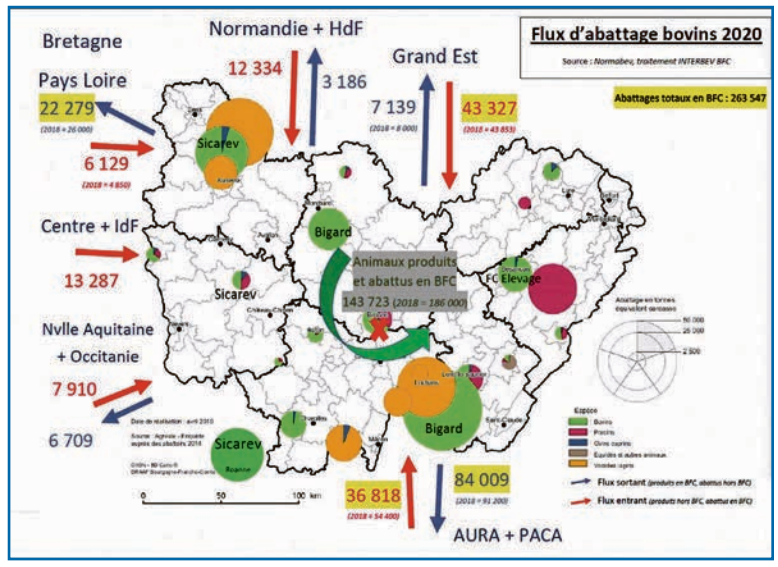
Les chiffres des abattages bovins en Bourgogne Franche-Comté (BFC) interpellent, au minimum, au sein de l'interprofession régionale bétail et viande Interbev. Réunis en conseil d'administration en visio le 25 février, ses membres ont découvert les chiffres 2020 émanant de Normabev, et ceux-ci ne sont pas bons. Par rapport à 2018, le nombre de bovins produits et abattus en BFC affiche une baisse de plus de 42 000 unités (voir illustration). Difficile de comprendre la ou les raisons d'une telle évolution, comme le soulignait Jean-Pierre Fleury : *« Il se passe quelque chose, c'est indéniable, mais on ne sait pas quoi… »* Yves Largy, président d'Interbev BFC, rappelait pour sa part que toutes les régions de France sont aujourd'hui devenues exportatrices de broutards. Une orientation des flux qui pourrait, en partie, expliquer cette baisse des abattages.

Abattoirs et Plan de relance

Cette baisse laisse d'ailleurs sceptique puisque, par exemple, Didier Touillon, dirigeant de la Sicarev, constatait qu'à son niveau, du moins, les abattages ont été stables en 2020. En annexe de cette thématique, les membres d'Interbev sont aussi revenus sur le nombre de projets concernant des abattoirs régionaux, déposés dans le cadre du Plan de relance. Ils seraient au nombre de 11, dont un abattoir mobile. Un point d'étape est prévu sur ces dossiers à la mi-mars entre la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) et la Région, sachant que les critères mis en avant touchent à l'amélioration du bien-être animal et à des investissements sur de la première transformation.

Autre sujet important abordé lors de ce conseil d'administration : l'avancée du dossier Label rouge. Cinq axes ont été validés :

- L'accompagnement à la conversion des rayons traditionnels en grandes et moyennes surfaces (GMS). À ce jour, en Bourgogne, on compte 16 GMS engagées dans le Label rouge ainsi que 14 artisans bouchers et, en Franche-Comté, 14 GMS et 13 artisans bouchers.
- L'accompagnement à la conversion des artisans bouchers.
- L'expérimentation du steak haché et de l'Unité de vente consommateur industrielle (UVCI) en rayons libre-service
- La mise en œuvre de la contractualisation à tous les maillons
- La facilitation de la mise à disposition de l'offre.



Cette illustration montre les flux d'abattage bovins en Bourgogne Franche-Comté. L'évolution à la baisse depuis deux ans semble nette.

Il y a protéines et protéines

Il est une autre thématique qui préoccupe particulièrement au sein d'Interbev BFC aujourd'hui : celle de la place des protéines végétales. La question a été évoquée parce que se profile un concours portant sur ces protéines, au niveau régional. Or, ce qui inquiète, c'est l'éventuelle mise en concurrence des protéines végétales et des protéines animales. Les éleveurs sont conscients qu'au plan national, il y a une volonté de faire monter en puissance les protéines végétales. Une approche politiquement payante vis-à-vis des écologistes, mais qui, si elle devait se confirmer, agirait comme une menace supplémentaire pour un monde de l'élevage bovin déjà dans la tourmente. Au sein d'Interbev BFC, on se dit d'accord pour accompagner une campagne de communication concernant ce concours, mais pas au détriment des productions animales. Ce qui inquiète, c'est l'impression de flou autour de ce concours. *« Personnellement»*, précisait Jean-Pierre Fleury, «*je crains que l'on nous prépare à une substitution des protéines animales par les protéines végétales. La complémentarité promue dans le flexitarisme, c'est entre les protéines et les fibres, alors que là, on est plutôt sur protéines contre protéines… »* Beaucoup, au sein de l'interprofession, ont le sentiment que le gouvernement entretient un flou sur cette thématique. Un flou qu'il sera important de lever si l'on souhaite une réelle implication de la filière.

BERTY ROBERT

Actions en milieu scolaire et débat sur la place de la viande

La crise sanitaire a *« asséché »* le flot des manifestations diverses et variées qui permettait à Interbev de promouvoir ses métiers et ses productions. L'interprofession n'est pourtant pas demeurée inactive face à ce contexte, redéployant des actions auprès des milieux scolaires. Les élèves d'établissements agricoles ont ainsi pu découvrir les rôles et les missions d'Interbev tout au long de l'année 2020. *« Ces interventions»*, précisait Yves Largy, président d'Interbev BFC, *«sont d'autant plus utiles à la lumière des débats récents sur la place de la viande dans les cantines »*. Interbev est aussi intervenu au sein d'une école de diététiciens du Territoire de Belfort et l'interprofession développe des liens avec ces professionnels de la santé dont le rôle est aujourd'hui très important. Dans le prolongement de ces questions sociétales sur la place de la viande dans l'alimentation, Michel Joly, éleveur bovin de Saône-et-Loire a insisté, lors de ce conseil d'administration, sur la nécessité d'inviter des responsables de collectivités ou d'administrations *« afin d'expliquer qu'on peut faire des repas de qualité à base de viande. »* Yves Largy a également souligné qu'Interbev comptait rencontrer les candidats aux prochaines élections régionales pour aborder ces thèmes avec eux et connaître leurs positions.

Négoce

Nouveau responsable trading céréales chez Cérévia

L'union de commercialisation Cérévia vient de nommer un nouveau responsable sur cette fonction clé.

L'équipe de Cérévia, union de commercialisation des coopératives de l'Alliance BFC (Bourgogne du Sud - 71, Dijon Céréales - 21 et Terre Comtoise -25) et Oxyane (38), se félicite de l'arrivée d'un nouveau responsable Trading céréales en la personne de Franck Pasquiet. Âgé de 54 ans, diplômé de l'École supérieure de commerce international de Rennes, il met son expérience du commerce des grains au service de l'union, en particulier sur le dossier export. Ce professionnel aguerri du négoce international des céréales a construit sa carrière depuis 30 ans dans différentes fonctions commerciales chez Delta Céréales S.A., Granit Négoce et Transgrain France. C'est un spécialiste du marché méditerranéen, un atout pour Cérévia, structure pour laquelle l'export Méditerranée représente un quart du débouché. C'est aussi un fin connaisseur des origines Mer Noire et Europe centrale toutes céréales. Franck Pasquiet rejoint François Farges (directeur général adjoint, spécialisé export), Sophie Tard (marchés orges de brasserie, mouture et autres céréales) et Jean-Yves Perrot (marché intérieur) au sein du pôle commercial de Cérévia. Ce recrutement s'inscrit dans le cadre du futur départ à la retraite de François Farges, prévu en juillet, après une belle carrière consacrée à l'agriculture et la commercialisation des céréales, et au développement de l'union Cérévia. À travers sa maîtrise complémentaire de la logistique et du trading, Cérévia confirme son ambition de valoriser au mieux les céréales et oléoprotéagineux de qualité des adhérents des coopératives membres de l'union, des marchés régionaux jusqu'au grand export.

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ

Cérévia en chiffres

Cérévia, c'est 2 millions de tonnes de grains commercialisées en 2019-2020, dont 1,1 million de tonnes sur le marché français, 500 000 tonnes en export Méditerranée et 440 000 tonnes en Europe. L'union a commercialisé 965 000 tonnes de blé, 390 000 tonnes d'orge, autant de maïs, 250 000 tonnes d'oléagineux et 75 000 tonnes d'autres cultures.

PREFATECH
ANCIEN ETABLISSEMENT SOUTRENON
ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON
POSSIBILITE LIVRAISON ET POSE
Situés au carrefour des régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes, les Établissements Soutrenon sont spécialisés dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.
Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications.
ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29 - Fax 04 77 69 30 25
chevalier-n@soutrenon.fr
Fosse à lisier
Panneaux de stabulation
Murs de silo

▸ En bref

Formation Quelles productions dans les prairies naturelles ?

L'équipe polyculture-élevage de Bio Bourgogne propose une formation sur le thème : Sol, flore, pratiques, animaux : Quels liens pour quelle végétation et quelle production dans mes prairies naturelles ? Elle se tiendra le 14 avril et le 11 mai, ou le 15 avril et le 12 mai dans un lieu qui reste encore à définir. Elle s'adresse aux polyculteurs éleveurs et aux porteurs de projet en élevage de ruminants. La formation est gratuite pour les agriculteurs à jours de leur cotisation Vivea. 150 euros pour tout autre public.

Financement Le Crédit Agricole propose une avance de subvention pour les agriculteurs.

Dans le cadre du « Plan de relance Agriculture » mis en place par le gouvernement, le Crédit Agricole crée une offre de préfinancement. Ce prêt à taux zéro est destiné à faire l'avance de la subvention prévue pour l'acquisition d'équipements dédiés à la transition agricole. Le Plan de relance comprend notamment des subventions pour les agriculteurs qui souhaitent renouveler leurs équipements au bénéfice de matériels favorisant la transition agroécologique. L'État prévoit d'aider à l'acquisition d'équipements répondant à l'objectif de réduire et optimiser l'usage des intrants (produits phytosanitaires, effluents, fertilisant), de favoriser l'adaptation des agriculteurs aux aléas climatiques (gel, grêle, sécheresse, vent, cyclone, ouragan, tornade) ou d'accélérer le développement des cultures riches en protéines. Grâce à cette offre de préfinancement à 0 %, le Crédit Agricole favorise l'acquisition immédiate du matériel par l'agriculteur, qui recevra, plusieurs mois après son achat, la subvention distribuée par FranceAgriMer. Les modalités du préfinancement simplifié sont les suivantes :

- Préfinancement (avance de subvention à court terme) à 0 % sous la forme d'un prêt « Agilor » du Crédit Agricole
- Proposée directement à l'agriculteur par le concessionnaire
- Montant équivalent à la subvention attendue, soit entre 20 % et 40 % du plafond éligible, en fonction du matériel agricole choisi, du projet et du profil de l'emprunteur
- Remboursement sans frais dès réception de la subvention par l'agriculteur ou la Cuma.

Chambre régionale d'agriculture

Réactions sur la révision de la zone vulnérable aux nitrates et l'arrêté régional sécheresse

La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, réunie le 1er mars, a une nouvelle fois travaillé sur le projet de révision de la zone vulnérable aux nitrates ainsi que sur le projet d'harmonisation régionale des arrêtés « *sécheresse* » départementaux.

Les services de l'État ont engagé une phase de concertation qui risquerait d'aboutir à une augmentation de 50 % de la zone vulnérable en Bourgogne Franche-Comté, avec un impact économique dévastateur sur les exploitations situées sur les secteurs nouvellement classés. Cette révision s'appuie sur une campagne de mesures qui s'est déroulée entre octobre 2018 et septembre 2019 dans un contexte climatique au caractère exceptionnel (alternance de périodes de sécheresse et d'épisodes de fortes pluies). Les premières expertises menées montrent logiquement une corrélation forte entre les épisodes de sécheresse et les pics de concentration en nitrates dans certains cours d'eau du fait de leur faible débit. Ces phénomènes avaient déjà été mis en avant lors de la canicule de 2003 mais les biais qu'ils génèrent n'ont pas été pris en compte dans l'exploitation des résultats de la campagne de mesures. Parmi les zones susceptibles d'être nouvellement classées suite à ces mesures, figurent notamment de larges territoires comme le Charolais ou le Morvan. Ces territoires sont composés essentiellement de prairies sur lesquelles se pratique, chacun le sait, un mode d'élevage extensif avec un très faible chargement d'animaux, pratiques agricoles parmi les plus vertueuses vis-à-vis de l'environnement.

Mesures inappropriées

Cette nouvelle délimitation s'accompagne, en outre, d'un programme d'actions dont les mesures semblent parfaitement inappropriées sur le terrain et qui n'auront dans les faits aucun effet d'amélioration. Pour Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté *« Les raisons de ce nouveau classement restent floues et les explications apportées ne m'ont absolument pas convaincu. Les conséquences économiques pour la filière élevage de Bourgogne Franche-Comté seraient catastrophiques pour ce secteur déjà mis à genoux au cours des dernières années »*. Actuellement, les dynamiques d'amélioration des teneurs en nitrates des eaux superficielles et souterraines semblent marquer le pas alors que ces teneurs restent éloignées des objectifs à atteindre. Il convient de revoir en profondeur cette politique qui n'a pas apporté les résultats attendus et qui finit par remettre en cause, ce qui est parfaitement inacceptable, l'existence même de l'élevage extensif, filière la plus garante d'une bonne protection de notre environnement. Concernant le projet d'arrêté régional de restrictions des usages de l'eau, les trois dernières années ont été marquées par des épisodes de sécheresse et de canicules intenses. Cela justifie pleinement une gestion économe de la ressource en eau notamment pour l'agriculture. Toutefois les efforts doivent être équilibrés entre l'ensemble des usagers.

Prendre en compte les spécificités territoriales

L'agriculture ne doit pas être rendue seule responsable de la pénurie en eau puisqu'elle utilise moins de 5 % de la totalité de l'eau consommée. Il est impératif que cet arrêté régional prenne davantage en compte les spécificités territoriales en laissant le pouvoir de décision à l'échelle départementale. Il doit également prendre en compte les nécessaires besoins en eau des filières agricole régionales notamment pour les filières stratégiques (autonomie fourragère, transformation locale, couverture des sols…) ne supportant pas les périodes de sécheresse répétées. Les projections climatiques montrent une évolution de la répartition des précipitations tout au long de l'année avec des phénomènes attendus d'alternance de périodes d'abondance et de sécheresse ; les crues récentes en appellent à notre responsabilité collective et doivent nous amener à réfléchir à l'opportunité de stocker une partie des débits de certains cours d'eau en période d'excès afin de pouvoir en faire usage en période de sécheresse. Pour exemple, le débit de la Loire à Nevers a atteint 892 m^3/seconde le 4 février. Didier Guyon irrigue depuis 35 ans en bord de Loire dans la Nièvre. Il témoigne : *« Il me suffirait de stocker quelques minutes en période de crue pour répondre à la totalité de mes besoins annuels en eau de l'ordre de 400 000 m^3 »*.

CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Agroécologie

Lancement des appels à projet GIEE et Groupes 30 000

Les collectifs d'agriculteurs qui veulent faire reconnaître leur implication en agroécologie peuvent candidater jusqu'à fin mai.

Le nouvel Appel à projet (AAP) commun pour la reconnaissance des collectifs engagés en agroécologie est maintenant disponible sur le site de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf Bourgogne Franche-Comté*). Vous avez jusqu'au 25 mai pour déposer vos dossiers de demande de reconnaissance. Pour les demandes de financements pour de l'animation de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE), les dossiers sont à déposer pour le 11 juin au plus tard. Pour ceux qui souhaitent candidater ou simplement avoir des informations sur ces dispositifs, vous pouvez contacter la Draaf ou la Chambre régionale d'agriculture Bourgogne Franche-Comté.

Pour les groupes 30 000

Les groupes 30 000 rassemblent des agriculteurs pour mettre en place des systèmes et des techniques économes en produits phytopharmaceutiques. Ils portent ce nom parce que 30 000 est le nombre d'exploitations nécessaire pour parvenir à un effet levier au niveau national et entraîner l'ensemble des agriculteurs vers une baisse de l'utilisation de ces produits. L'objectif est de soutenir les projets permettant l'émergence, la structuration et l'accompagnement de groupes d'agriculteurs souhaitant s'engager dans l'agroécologie à bas niveau de produits phytosanitaires. Ces groupes, comprenant de cinq à une vingtaine d'exploitants, peuvent être nouvellement constitués ou déjà existants (Dephy, GIEE, Cuma, Geda, GDA…). Ils doivent être suivis par une structure d'accompagnement (Chambres d'agricultures, organismes et associations de développement agricole, organismes de collecte, transformation et commercialisation des productions, collectivités territoriales, syndicats mixtes…). Concrètement, les groupes peuvent faire le choix de déposer un dossier selon leur structuration initiale :

- Volet émergence pour permettre aux agriculteurs de constituer leur groupe autour d'un projet collectif, avec un engagement et un financement pour un an.
- Volet reconnaissance pour permettre aux collectifs existants de dérouler leurs plans d'actions individuels et collectifs sur 3 ans.

Pour les GIEE

Les GIEE sont des collectifs associant, le cas échéant, d'autres partenaires qui s'engagent ensemble dans un projet pluriannuel de modification et de consolidation de leurs pratiques en visant la triple performance. Ils sont reconnus par arrêté du préfet de région, pour la durée de leur projet. La démarche doit venir des agriculteurs eux-mêmes en associant plusieurs exploitations sur un territoire cohérent favorisant les synergies. Les actions prévues répondent aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux du territoire. Concrètement, les agriculteurs réunis en collectif peuvent déposer un dossier de demande de reconnaissance. Il leur permettra d'être officiellement reconnus par l'État pour leurs engagements dans la modification de leurs pratiques. Les actions prévues dans un projet reconnu GIEE dans le cadre d'un GIEE bénéficient de majoration dans l'attribution des aides ou d'une attribution préférentielle des aides. Les GIEE peuvent également faire une demande de financement pour bénéficier d'un accompagnement.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

(*) draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr
Plus d'info sur : www.ecophyto-bfc.fr ou sur https://collectifs-agroecologie.fr/



PLAN D'ACCÉLÉRATION

LA RÉGION SOUTIENT LE MONDE AGRICOLE ET FORESTIER

Agriculteurs, sylviculteurs, vous pouvez être concernés dès maintenant par les mesures concrètes du **Plan d'Accélération Bourgogne-Franche-Comté** : soutien à la commercialisation en vente directe, investissements de protection contre le gel en viticulture, stockage des eaux pluviales, réduction des intrants et des pesticides… **Votre Région** s'engage également en faveur du développement de l'agroforesterie et de l'utilisation du « **bois exemplaire** » notamment dans les bâtiments publics.

ACCÉLÉRATION
LE PLAN BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Tout savoir sur : www.relance-bfc.fr

dartagnan•2021

Bovins viande

«Il faut des actions dures maintenant !»

Devant les éleveurs de Bourgogne Franche-Comté réunis à Dracy-Saint-Loup, en Saône-et-Loire, le président de la FNB, Bruno Dufayet, a révélé l'étrange comportement de la filière et du gouvernement face à l'asphyxie de l'élevage allaitant. Constatant l'échec de toutes les démarches constructives, la profession n'a plus d'autre choix que de durcir le ton.



A Dracy-Saint-Loup de nombreux éleveurs avaient fait le déplacement.



Bruno Dufayet, président de la FNB : *«nous sommes à une période cruciale pour l'avenir de la production : Mercosur, négociations de la Pac, loi Climat. Il faut une mobilisation syndicale sans précédent car nous allons devoir durcir le ton pour sauver l'élevage».*

La Fédération nationale bovine (FNB) a fait escale en Saône-et-Loire dans le cadre de sa tournée régionale Bourgogne Franche-Comté. Rendez-vous était donné à Dracy-Saint-Loup, près d'Autun, sur l'exploitation de Thomas Brusson. Devant des éleveurs et des représentants des sections bovines de la région, le président de la FNB, Bruno Dufayet, a rendu compte des actions nationales face à une situation de l'élevage dramatique. Son discours sans langue de bois a donné un éclairage souvent saisissant sur les comportements tant de la filière que du pouvoir politique… *«Cela fait 17 ans que je suis installé et on ne voit pas le bout du tunnel»*. Tels étaient les mots d'accueil de Thomas Brusson qui, en une phrase, synthétisait tout le désarroi d'une profession en grand danger. Très inquiet pour l'avenir, l'éleveur de l'Autunois évoquait, au nom de ses collègues, les difficultés à investir, les charges croissantes et *«une viande qui se vend si peu cher…»*

La dégradation chronique des prix de vente pendant que les charges ne font qu'augmenter amène à un *«constat dramatique»*, confirmait Bruno Dufayet. *«En 2020, le revenu moyen annuel des éleveurs allaitants a chuté de 25 % pour atteindre moins de 8 000 € ! En perpétuelle baisse, ce revenu a chuté de 33 % entre 2017 et 2020. Une alerte comme on n'en a jamais connu !»*, déplorait le président.

Constat d'échec

Devant cette crise sans précédent, qui n'a jamais cessé de s'amplifier depuis des années, Bruno Dufayet ne cachait pas *«le constat d'échec»* ressenti à la FNB. *«On a tenté plein de choses, mais personne ne veut avancer»*, se désolait le représentant national qui, assumant *«un discours de vérité»*, n'hésitait pas à parler du spectre *«d'un abandon de production. À un tel niveau de revenus, il faut être honnête, on ne va plus prôner un discours d'installation !»*, lançait-il.

À la source de la problématique de revenus, il y a ces fameux dysfonctionnements propres à la filière bovine qui agacent tout le monde depuis des années… *«Globalement, tous les indicateurs de marché sont au vert : une bonne année export en volume (+1 % sur l'Italie) ; une consommation de viande bovine française en hausse (le steak haché star) ; des vaches finies qui partent bien ; une situation du jeune bovin assainie avec désormais un sous-stock…»* Et pourtant, *«les prix payés aux producteurs sont toujours aussi bas»*, déplorait Bruno Dufayet. Et ce, alors même que la décapitalisation se poursuit.

À l'autre bout de la chaîne, *«les distributeurs parviennent toujours à passer 3 % de hausse par an sur les prix aux consommateurs ! Comme quoi, l'alibi du pouvoir d'achat est une tromperie»*, faisait remarquer le président de la FNB. Force est de constater qu'en dépit des alertes répétées par la profession, *«il n'y a toujours pas de prise de conscience de la part des acteurs de la filière»*, regrettait-il. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir essayé : *«on a tendu la main à tout le monde ; on a voulu être constructif. Aucun retour. Ou très peu d'avancées, que ce soit sur le Label Rouge, la contractualisation, la recherche de valeur, l'exportation de maigre…»*, dénonçait Bruno Dufayet qui n'hésitait pas à parler d'un *«échec total des Égalim»*, d'opérateurs *«auxquels on ne croit plus»* et d'une GMS qui a pour seul objectif *«d'acheter moins cher aux éleveurs…»*

Le mépris du gouvernement

«Quand les règles de marché n'opèrent plus», à tel point que le revenu des éleveurs est devenu indécent, *«le rôle d'un ministre, c'est de les protéger»*, estime le président de la FNB. Malheureusement, ce dernier est bien placé pour connaître le *«mépris»* manifesté par le gouvernement…

Plutôt que de se contenter de renvoyer la profession aux querelles internes de filières en insultant au passage les intéressés, *«le courage politique serait d'imposer un prix qui intègre les coûts de production pour sauver les exploitations»*, suggérait Bruno Dufayet. Vingt euros par foyer français et par an suffiraient pour enfin rémunérer le travail des éleveurs, fait-on valoir à la FNB. Cette attitude cynique des gouvernants se retrouve dans la plupart des dossiers qui menacent l'élevage français. C'est notamment le cas des accords de libre-échange avec en tête l'accord Union européenne-Mercosur… *«Le Président de la République avait au départ dit non, mais aujourd'hui, la France étudie les mesures qu'elle imposera au moment de signer»* révélait Bruno Dufayet.

Sauver le couplage pour sauver l'élevage

Les perspectives ne sont pas plus réjouissantes concernant les négociations de la nouvelle Pac. *«Les intentions du ministère ne sont pas bonnes du tout. Cela ne va pas dans le sens de l'élevage»*, révélait le président de la FNB. Le budget est pourtant là, convenait-il. Mais encore faut-il que les soutiens s'orientent vers l'élevage… Ce qui n'est pas gagné, devine-t-on. Avec des éleveurs à moins de 8 000 € par an, la FNB se bat pour sauver le couplage. Car la menace, c'est que des aides soient prises aux bovins pour être attribuées à la filière protéine végétale… révèle-t-on à la FNB. Derrière, se cacherait un projet à la fois sociétal, industriel et financier avec la volonté de déployer *«une alimentation humaine végétale…»*, expliquait Bruno Dufayet. Un scénario *«déjà dans les tuyaux»*, qui flatte la sensibilité écologiste du consommateur et promet un secteur juteux à une poignée d'investisseurs qui ont déjà flairé *«le prochain coup de bourse planétaire avec l'essor de la viande végétale !»*

«Nous sommes à une période cruciale pour l'avenir de la production», estime la FNB. *«D'ici juin, les choses vont avancer très vite : Mercosur, négociations de la Pac, loi Climat…»*, mettait-on en garde. Aussi, la fédération nationale et ses sections départementales invitent-elles à une mobilisation syndicale sans précédent. *«Il faut des actions dures maintenant»*, insiste Bruno Dufayet qui encourage les éleveurs à maintenir la pression sur les élus, les parlementaires, etc. L'heure est grave avec deux questions à la clé : *«veulent-ils seulement maintenir l'élevage en France ?»* et *«que ferait-on des onze millions d'hectares d'herbe libérés ?»*

MARC LABILLE

Viande française dans les cantines

La FNB se fixe deux objectifs concernant la restauration collective : repositionner la viande d'origine française et revaloriser le prix. En effet, les coutumes de la restauration scolaire privilégient la viande d'importation. Or, sachant que les écoliers n'ont de la viande de bœuf au menu qu'une fois par semaine, l'enjeu est que cette viande soit de qualité. Un amendement va être proposé en ce sens. *«Il faut encourager les députés à le voter»*, incite-t-on à la FNB. Viande française, signes de qualité… : la filière est en mesure de répondre à une montée en gamme dans la restauration collective. Mais cela reste une question de volonté politique, observait-on. Certaines collectivités donnent l'exemple. C'est le cas du Grand Autunois Morvan *«où l'approvisionnement local atteint 100 % pour la viande bovine dans les cantines»*, faisait valoir Didier Talpin, président du Comité syndical des exploitants agricoles (CSEA). *«Il faut capitaliser sur ceux qui le font déjà pour amener les autres à le faire»*, suggérait Christian Bajard, président de la FDSEA 71. Pour étendre l'approvisionnement local dans la distribution, Bruno Dufayet lançait l'idée de rendre la contractualisation obligatoire. De même que la fixation d'un prix minimum.

Vins

Albéric Bichot, nouveau président de l'UMVGB

Le 26 février, l'assemblée générale de l'Union des maisons de vins de grande Bourgogne a été l'occasion de voir Albéric Bichot accéder à la présidence de cette organisation professionnelle.



Albéric Bichot dirige la maison Albert Bichot, dont le siège est à Beaune, en Côte-d'Or.

Diplômé de l'Institut supérieur de commerce et président de la Maison Albert Bichot depuis 1996, Albéric Bichot est également membre du comité permanent du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) et du conseil de bassin viticole Bourgogne-Beaujolais-Jura-Savoie. À l'occasion de son intronisation en tant que président de l'Union des maisons de vins de grande Bourgogne (UMVGB), il a tenu à souligner la solidité économique de la filière des vins de Bourgogne en ces temps de pandémie : *« La crise que nous subissons actuellement est, bien entendu, liée à la situation sanitaire, mais elle génère également des mutations profondes dans notre manière de vivre et de consommer. La Bourgogne doit donc savoir se préparer au monde post-Covid qui arrive »*.

De nombreux sujets de préoccupation

Quelques grands chantiers sont à venir, notamment sur le développement durable du vignoble et la démarche RSE des entreprises vitivinicoles de Bourgogne. *« Le consommateur»*, précise encore Albéric Bichot, *«attend toujours plus en matière de respect de l'environnement, nous devons nous engager encore plus sur cette voie, tout en respectant le rythme de chacune de nos entreprises »*. Il y a aussi la résolution du conflit Airbus-Boeing qui empoisonne les relations UE-USA « *qui a injustement touché les vins français avec la taxe de 25 % ad valorem »*. L'œnotourisme est aussi au programme de ces grands chantiers avec l'ouverture des Cités des Vins de Bourgogne à Chablis, Mâcon et Beaune. *« Ces lieux doivent devenir les nouveaux ambassadeurs des vins de Bourgogne en proposant bien sûr des dégustations mais, également, en restituant au grand public la richesse de la culture vigneronne de notre vignoble »*. À l'occasion des Grands jours en cave, organisés du 15 au 19 mars, le BIVB devrait révéler plus d'informations sur ces cités.

RÉGIS GAILLARD

Un poids économique certain

L'UMVGB rassemble les maisons de Bourgogne et du Beaujolais, soit près de 70 entreprises. Ces maisons réalisent environ 60 % de la commercialisation des vins de Bourgogne. L'Union est membre de la Fédération des Négociants Éleveurs de Grande Bourgogne qui regroupe 100 maisons de Bourgogne, Beaujolais, Jura, Savoie et Bugey. Elles totalisent un chiffre d'affaires de 1,6 milliard d'euros et emploient quelque 5 000 salariés.

UNE ALTERNATIVE INNOVANTE
QUI SÉCURISE LA PRODUCTION DE L'AGRICULTEUR




NUTRITION
SANTÉ

pronutiva® Crop Protection + BioSclutions

Optimise le potentiel de la culture, pour assurer la croissance des plantes dans de bonnes conditions

Protége la culture, pour la maintenir en bonne santé face aux maladies

Améliore le rendement & la qualité des cultures, pour une production agricole optimale

UPL OpenAg™

UPL France - Tour Voltaire - 2ème étage - 1 place des Degrés - 92800 PUTEAUX - Tél. : 01 46 35 92 00 - e-mail : contact.uplfrance@upl-ltd.com - fr.uplonline.com
UPL France est titulaire de l'agrément phytosanitaire N° 9200008 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Faire sans le salon

La crise sanitaire ayant entraîné l'annulation du Salon international de l'Agriculture, il a fallu aux organisations professionnelles comme aux collectivités , trouver des solutions alternatives. Ainsi, en Bourgogne Franche-Comté, la « plus grande ferme de France » a pu montrer son savoir-faire.



Cette capture d'écran donne un aperçu de l'opération « #Parisalaferme » organisée par le Herd Book Charolais et l'OS Charolais France

Une semaine quand même

Du 13 au 24 mai aura lieu la semaine de l'agriculture française, organisée par le Sia. Pouvoirs publics et professionnels pourront s'exprimer, être entendus et échanger avec les consommateurs. Pour s'associer à cette semaine, il faut organiser un ou plusieurs évènements : marchés de produits agroalimentaires, animations pédagogiques, visites d'exploitations, conférences, débats, émissions en live streaming…

Emmanuel Macron serait-il venu dans une ferme de Côte-d'Or, comme il l'a fait le 23 février, si le Salon international de l'Agriculture (Sia) s'était tenu normalement ? Sans doute pas. Le Président de la République, comme la plupart des autres responsables politiques du pays, aurait utilisé la formidable caisse de résonance constituée par la *« plus grande ferme de France »* installée porte de Versailles, pour faire passer son message à destination du monde agricole. Mais voilà : la crise sanitaire dure et se prolonge, interdisant ces manifestations qui brassent plusieurs dizaines de milliers de personnes. Du même coup, la France agricole s'est retrouvée orpheline. Il n'aura pas fallu attendre longtemps, toutefois, pour voir fleurir, ici et là, des initiatives permettant de contourner cette annulation et de donner de l'écho et de la visibilité au savoir-faire agricole. Au plan national, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a mis en place, du 27 février au 7 mars, différents événement destinés à valoriser le monde agricole. Le ministre Julien Denormandie s'est rendu dans plusieurs exploitations. Son ministère invitait les citoyens à découvrir la plateforme gouvernementale fraisetlocal.fr permettant d'identifier les producteurs locaux. Des portraits d'agriculteurs ont été exposés sur les grilles de l'Assemblée nationale. On peut aussi citer la diffusion, couronnée de succès, sur France 2, le 23 février, du documentaire *« Nous paysans »* ou l'organisation, du 13 au 24 mai de la Semaine de l'agriculture française (voir encadré) ou bien encore les finales des concours produits et vins du Concours général agricole qui se tiendront entre le 13 et le 24 mai à Angoulême, Châlons-en Champagne, Montpellier et Tours.



La venue d'Emmanuel Macron en Côte-d'or le 23 février est liée à l'absence de Salon international de l'Agriculture.

Le numérique à la rescousse

Et chez nous, en Bourgogne Franche-Comté ? Traditionnellement, le Conseil régional est très présent sur le salon, aux côtés des différents départements. Cette année, forcément, le contexte empêche l'organisation d'évènement de grande ampleur. Néanmoins, le 11 mars, Marie-Guite Dufay, la présidente de Région, a participé à la visite de la Ferme de Barband à Pelousey, près de Besançon, dans le Doubs. Le 26 février, la conseillère régionale, Claudy Chauvelot-Duban était sur France 3 pour y parler reconversion bio et restauration collective. A la Région, on évoque aussi la préparation, autour de Pâques, d'un événement en lien avec le lancement de la marque régionale *« Juste et Local »* (voir encadré) en lien avec des producteurs, la profession et la Chambre régionale d'agriculture. Un ensemble d'actes, modestes certes, mais qui marquent la volonté de la collectivité de maintenir ce lien avec le monde agricole. Ce dernier, pour sa part, n'a pas hésité à mettre en place des manifestations permettant de compenser l'absence de ces moments forts pour les éleveurs que constituent les concours sur le ring de la Porte de Versailles. Le numérique a souvent été appelé à la rescousse. C'est le cas, notamment pour le Herd book charolais et l'OS Charolais France qui ont organisé l'opération *« #ParisALaFerme »*, du 27 février au 5 mars. Celle-ci ciblait autant le grand public que les éleveurs, par le biais de vidéos, de photos, de témoignages d'éleveurs charolais, avec des présentations d'exploitations, des jeux concours et même des retours sur les moments forts du Sia. Toujours dans le charollais, mais avec deux *« l »*, pour les ovins de cette race, un trophée numérique sur internet a été mis sur pieds par l'OS mouton Charollais. (Son palmarès, révélé le 4 mars, est le suivant : 1er prix pour Marie-Claude Garnier (71), 2eme prix : Legta de Fontaine (71), 3eme prix ex-aequo : Gaec de Champagny (71)-Guy Porterat (71)-EARL Joubert (21), 4eme prix : Gaec Marion (58). Le concours d'animaux se faisait sur photo. Onze lots de moutons provenant d'autant d'élevage sélectionneurs se sont affrontés sur Facebook. Ils ont été évalués par un jury français et international de 50 juges. Ce concours en ligne était aussi un moyen d'attirer les éleveurs qui ne participent pas à Paris. L'OS mouton Charollais espère également figurer dans une vidéo collective mettant à l'honneur les richesses agricoles des territoires, réalisée à l'occasion de la Semaine de l'agriculture numérique en mai. L'outil numérique, de la même manière qu'il modifie l'approche des ventes d'animaux, a permis à plusieurs races de mettre en valeur le travail de sélection mené tout au long de l'année par les éleveurs qui, habituellement, trouvent dans le Sia la plus belle des vitrines. C'est finalement un moindre mal mais rien ne saurait totalement remplacer le salon et chacun regarde déjà vers février 2022 pour, on l'espère, tourner définitivement la page de ce sombre épisode.

Berty Robert

Juste et Local

C'est en octobre dernier que Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté, a annoncé la création d'une marque autour du thème « juste et local », avec l'objectif d'assurer une rémunération correcte aux agriculteurs. Cette initiative devrait se concrétiser au printemps.

Race charolaise

Opération « #ParisALaFerme » !

Dès la confirmation de l'annulation du salon de l'agriculture au mois d'octobre dernier, le Herd Book Charolais et l'OS Charolais France ont imaginé une alternative à cette formidable vitrine. Privés de *« cette énorme tribune médiatique »*, le HBC et l'OS ont opté pour la solution digitale et les réseaux sociaux en lançant l'opération « #ParisALaFerme ».



S'adressant à la fois aux passionnés de la race, aux éleveurs et au grand public, des animations digitales participatives, accessibles sur la page Facebook du HBC, ont rythmé cette première semaine de mars. Au programme, vidéos, photos, témoignages d'éleveurs charolais habitués à concourir à Paris, présentation de leurs exploitations, jeux concours, retours sur les moments forts du SIA, anecdotes, challenge coup de cœur… Le HBC et l'OS ont préféré *« parler du métier d'éleveur »*, explique Sébastien Cluzel, président du HBC. De belles photos et des vidéos de spécimens charolais ont bien entendu été de la partie. Mais les promoteurs de la race entendaient aussi mettre en avant tous les aspects de la reine des races à viande : son élevage vertueux, sa sélection, ses qualités de viande bouchère et gustative, ses filières…

Si les récentes ventes de station ont été sauvées, l'annulation des concours d'automne a pesé lourd dans les ventes. Une partie sera sans doute rattrapée par un décalage des transactions sur le printemps. Mais ce fait montre bien que *« les concours, loin d'être désuets ou passéistes, continuent de soutenir le commerce en créant l'envie. L'e-commerce ne règle pas tout »*, observe Sébastien Cluzel.

Montbéliarde Association

Inventer une nouvelle forme de communication



Le rendez-vous parisien annuel permettait de toucher à la fois le grand public, les institutions et de potentiels investisseurs étrangers…

Le concours général agricole donnait à la race montbéliarde une certaine visibilité vis-à-vis du grand public, bien sûr, mais aussi des institutions, des décideurs ou des visiteurs étrangers, investisseurs potentiels… *« En arrière-plan d'un gros concours de niveau national, de cette semaine vitrine pendant laquelle tous les Français aiment les agriculteurs, il y a aussi toute une dynamique collective qui implique les syndicats de race, les entreprises de sélection, les éleveurs. »* complète Philippe Maitre, directeur de Montbéliarde Association. En l'absence de Salon de l'agriculture, mais aussi de tous les autres grands rendez-vous d'élevage, le parlement racial a dû réorienter ses activités. *« Le volet "promotion de la montbéliarde", à travers notamment l'animation des concours, mais aussi d'autres actions, n'a pesé que 0,5 équivalent temps-plein en 2020, contre 1,5 ETP une année normale. Les charges ne disparaissent pas pour autant, puisqu'on a conservé le personnel, mais globalement entre le chômage partiel et les gardes d'enfants, ça s'équilibre. »*, poursuit le directeur. *« Le problème qui se pose, au-delà des questions de budget, c'est de continuer à être visible, à exister, à faire connaître le triptyque "montbéliarde – massif du Jura – Comté" auprès du grand public. C'est un investissement dont on peut peut-être faire l'économie pendant un an, mais dont on ne mesure pas les retombées à moyen terme sur l'image de la race, l'installation… »*

Aussi, Montbéliarde Association planche actuellement sur une participation à une web-série coordonnées par Race de France, à l'occasion du Concours général agricole délocalisé. *« Cette crise sanitaire est aussi l'occasion d'expérimenter de nouveaux vecteurs pour toucher le public, comme les réseaux sociaux, internet. L'angle de communication de la web-série sera plutôt axé terroirs et produits, mais ça reste une porte d'entrée intéressante. »*

« **Un** moment d'émulation **et de fierté** »



En 2020, Monts et Terroirs a valorisé plus de 20 000 t de comté issues d'une quarantaine de fruitières partenaires et de plus de 180 producteurs. *« Nous participerons au CGA décentralisé »*, nous explique Éric Chevalier, directeur des relations interprofessionnelles et extérieures à Monts et Terroirs.

▮ Que représente pour votre entreprise la participation au concours général agricole (CGA) ?

Le CGA est d'abord un moment d'émulation dans l'entreprise pour la mise en avant du travail des producteurs, des fromagers et de nos collaborateurs dans nos caves. Nous aimons nous prêter à ce jeu du concours et ressentir la fierté d'être médaillé. C'est aussi l'occasion d'un temps festif avec les récipiendaires. Je dis « les » récipiendaires car nous restons dans le triptyque de nos filières sous signes de qualité : Producteurs-Fromager-Affineur.

Suivant les années sont présentés entre une douzaine et une quinzaine de comtés ; le palmarès 2020 nous a gratifié de 8 médailles et 6 en 2019. L'usage commercial d'une médaille est très encadré et nous ne l'utilisons que rarement.

▮ Dans le contexte actuel, avez-vous prévu de présenter des fromages au concours décentralisé dont la finale aura lieu les 15 et 16 mai à Châlons-en-Champagne ?

La crise sanitaire actuelle bouleverse beaucoup de choses… Monts et Terroirs a su répondre aux contraintes sanitaires, et s'adapter aux évolutions des modes d'achats des consommateurs. Aussi, même si la tenue d'un concours n'est pas majeure en ces temps de crise, je trouve bien de montrer l'adaptabilité de l'institution CGA en le décentralisant. Oui, nous participerons pour ne pas manquer de mettre en avant nos savoir-faire et la fierté de nos collaborateurs dans ces temps compliqués.

▮ Avez-vous mis en place une communication particulière liée au contexte ? Ou en lien avec votre participation au CGA ?

Nous n'avons pas de communication palliative à ce report du CGA, mais une communication en lien avec le déploiement de notre nouvelle marque « Maison Monts&Terroirs », fin 2020. Cette dernière, également lien de fierté pour nos producteurs, fruitières et collaborateurs, est mise en avant régionalement pour le moment.

I. R.



Monts et Terroirs et ses coopératives partenaires présentent une quinzaine de comtés au concours chaque année.

La suspension d'essieu garante de la qualité de pulvérisation

Les suspensions d'essieu protègent la structure des pulvérisateurs traînés sur la route et améliorent au champ le comportement de leur rampe. Les plus perfectionnées s'adaptent à la charge et sont mêmes capables de corriger l'inclinaison de l'appareil en dévers.



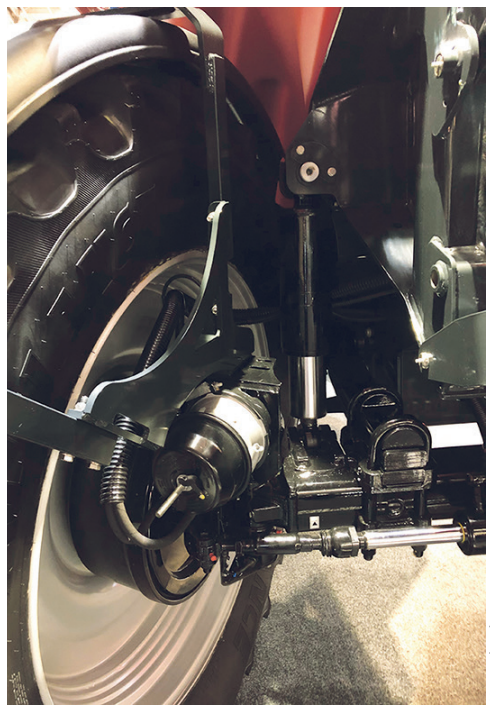
John Deere

La suspension d'essieu des pulvérisateurs traînés John Deere M900 et R900 utilise deux paires de plots en polyuréthane.



Tecnoma

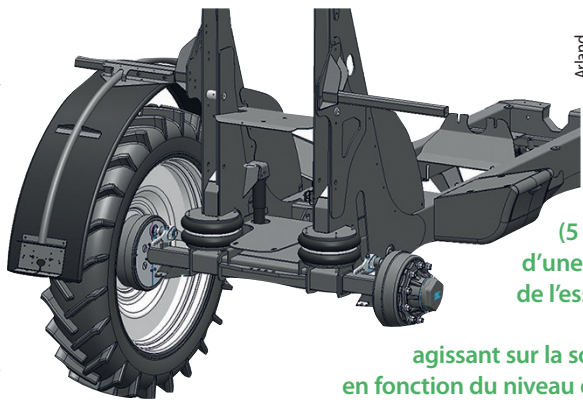
La suspension d'essieu protège les rampes au transport et contribue à leur stabilité au travail.



Kverneland

Les pulvérisateurs traînés iXtrack T6 (5 200, 6 400 et 7 600 l) de Kverneland bénéficient d'une double suspension d'essieu : hydraulique, grâce à deux vérins couplés à deux boules d'azote, et mécanique, via une liaison entre l'essieu et le châssis par lames ressort.

La bonne stabilité au champ de la rampe d'un pulvérisateur influe sur l'efficacité du traitement, en assurant une distance constante entre les buses et la cible sur toute la largeur de travail. Sur un appareil traîné, elle repose sur la parfaite adéquation des différents systèmes d'amortissement et de suspension embarqués sur le timon, l'essieu, le relevage et le cadre support de la rampe. Ces solutions doivent, en effet, filtrer efficacement les réactions causées par les imperfections du sol, les mouvements de la bouillie dans la cuve et les autres actions parasites, sans interférer entre elles. *«La suspension d'essieu présente autant d'intérêt au champ que sur la route. Au transport, elle protège la structure de l'appareil en absorbant les à-coups causés par les trous dans la chaussée et les vibrations issues, par exemple, du contact des crampons avec le sol. Au travail, elle assure les mêmes fonctions et constitue le premier maillon dans la stabilité de la rampe»*, remarque Jérôme Mestrude, responsable service clients Tecnoma.



Arland

Les pulvérisateurs Arland de la gamme Hybride (5 500 et 7 000 l) bénéficient d'une suspension pneumatique de l'essieu et du timon intégrant un correcteur de charge agissant sur la souplesse d'amortissement en fonction du niveau de remplissage de la cuve.

De grandes différences de conception

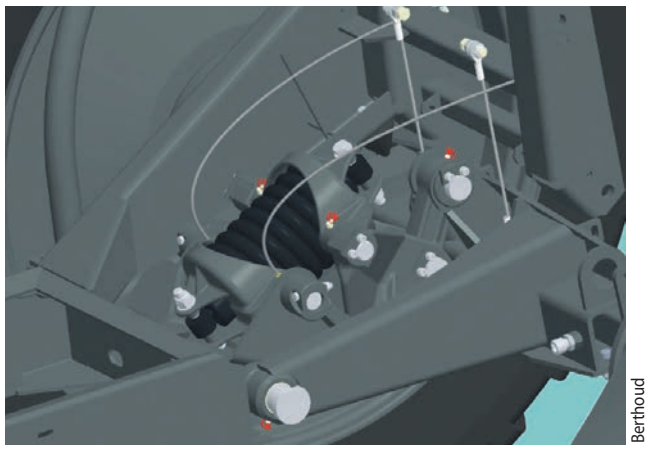
Les mécanismes de suspension d'essieu diffèrent de conception selon les marques et parfois même au sein de l'offre du constructeur. Hardi Evrard propose, par exemple, trois configurations : à deux plots en polyuréthane sur les Hardi Navigator, à ressort hélicoïdal + amortisseur sur les Evrard Meteor et hydropneumatique sur les Hardi Commander. Arland, Tecnoma





Maschio

Le système de suspension hydropneumatique équipant les pulvérisateurs traînés Maschio Campo active une ou deux boules d'azote selon que la cuve est vide ou en charge (la grosse boule d'azote centrale est dédiée à la suspension de la rampe).


Berthoud

La conception de la suspension Actiflex à ressort boudin garantit, selon Berthoud, une adaptation à la charge et aux efforts sur l'essieu.


Kuhn

Les pulvérisateurs Kuhn Océanis bénéficient d'une suspension par vérins hydrauliques couplés à deux boules d'azote au tarage différent, pour bénéficier d'un système efficace à vide et en charge.

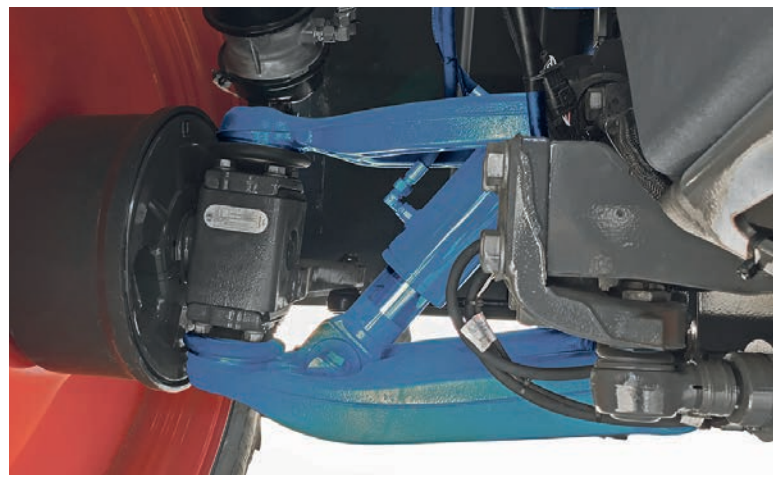


Amazone

Amazone utilise deux vérins à double effet, dont les chambres sont reliées d'un côté vers l'autre de façon croisée, afin de garantir la stabilité du pulvérisateur en toutes situations.


Horsch

Horsch propose une suspension d'essieu à boudins en polyuréthane ou une version à coussins d'air avec compensation de charge.


Fendt

Fendt se distingue par sa suspension hydropneumatique à roues indépendantes reprenant le principe des ponts avant des tracteurs 900 Vario.

et Horsch retiennent des coussins d'air avec correction de niveau, tandis que Fendt se distingue par son principe à roues indépendantes à double triangulation. Les boudins en polyuréthane, adoptés également par Horsch et John Deere, prennent place entre le châssis et le support oscillant de l'essieu. Kuhn indique utiliser du Strathane sur ses pulvérisateurs traînés Métris, mais il s'agit aussi d'un polymère d'uréthane. Ces plots présentent l'avantage d'être simples, économiques et sans entretien. Affichant un débattement limité, ils se déforment sous l'effet du poids et reviennent progressivement à leur position.

En revanche, ils n'assurent pas une véritable adaptation des réactions en fonction du niveau de remplissage de la cuve.

Des réactions asservies à la charge

La suspension à ressort boudin verticale du Meteor s'accompagne d'un amortisseur et présente une conception simple. Elle se caractérise par son grand débattement (supérieur à 170 mm) lui permettant de bien absorber de gros obstacles. Berthoud partage une conception similaire avec sa solution Actiflex, mais place le ressort boudin en position longitudinale. Le constructeur rhodanien annonce pour cette solution une raideur variable en fonction de la charge et des efforts de l'essieu. La suspension hydropneumatique ou oléopneumatique, retenue notamment par Amazone, Arland, Hardi, Kubota, Kuhn, Kverneland et Maschio, fait généralement appel à deux vérins hydrauliques couplés à une ou plusieurs boules d'azote. Cette solution garantit un bon débattement et s'accompagne dans certains cas d'un dispositif d'asservissement à la charge. Ainsi, chez Maschio et Kuhn, les deux boules d'azote présentent des tarages différents. Par conséquent, une seule assure la suspension à vide, tandis que les deux sont actives à pleine charge. Les modèles Kverneland iXtrack T6 (5 200, 6 400 et 7 600 l), se distinguent par l'adoption d'une liaison par lames ressort entre l'essieu et le châssis, en complément des vérins hydrauliques.

La correction de dévers au programme

Tecnoma a été le premier constructeur français à proposer, dès 1995, une suspension d'essieu sur un pulvérisateur traîné. Baptisé Axair, son dispositif, qui équipe aujourd'hui 95 % des appareils traînés commercialisés par la marque, se caractérise par l'utilisation de deux coussins pneumatiques.

Il présente l'avantage de s'adapter automatiquement à la charge, grâce à la présence d'une valve de nivellement, qui ajuste la pression de gonflage en fonction de la quantité en cuve. Tecnoma décline ce système dans une version économique dénommée Softair dépourvue de tout pilotage. Cette dernière configuration reprend les deux boudins pneumatiques, qui sont gonflés en permanence à la même pression. Une valve permet de les recharger en air pour compenser les éventuelles fuites. La dernière technologie de suspension, indiscutablement la plus évoluée, a été dévoilée en 2019 par Fendt sur les pulvérisateurs traînés Rogator 300. Elle fonctionne avec deux vérins hydrauliques et partage son principe de conception à double triangulation avec les ponts avant suspendus des tracteurs des séries 900 Vario.

Cette architecture, compatible avec les roues directionnelles, assure, grâce à l'automatisme FSC (Fendt Stability Control), des réactions indépendantes droite gauche, en ajustant la dureté des vérins, et maintient ainsi l'appareil à l'horizontale en virage. Elle autorise pour le moment une correction manuelle de l'assiette lors du remplissage sur une aire inclinée ou dans les parcelles en dévers jusqu'à 7 degrés d'inclinaison, soit 12 %. Un mode entièrement automatique de la mise à niveau est en cours de développement.

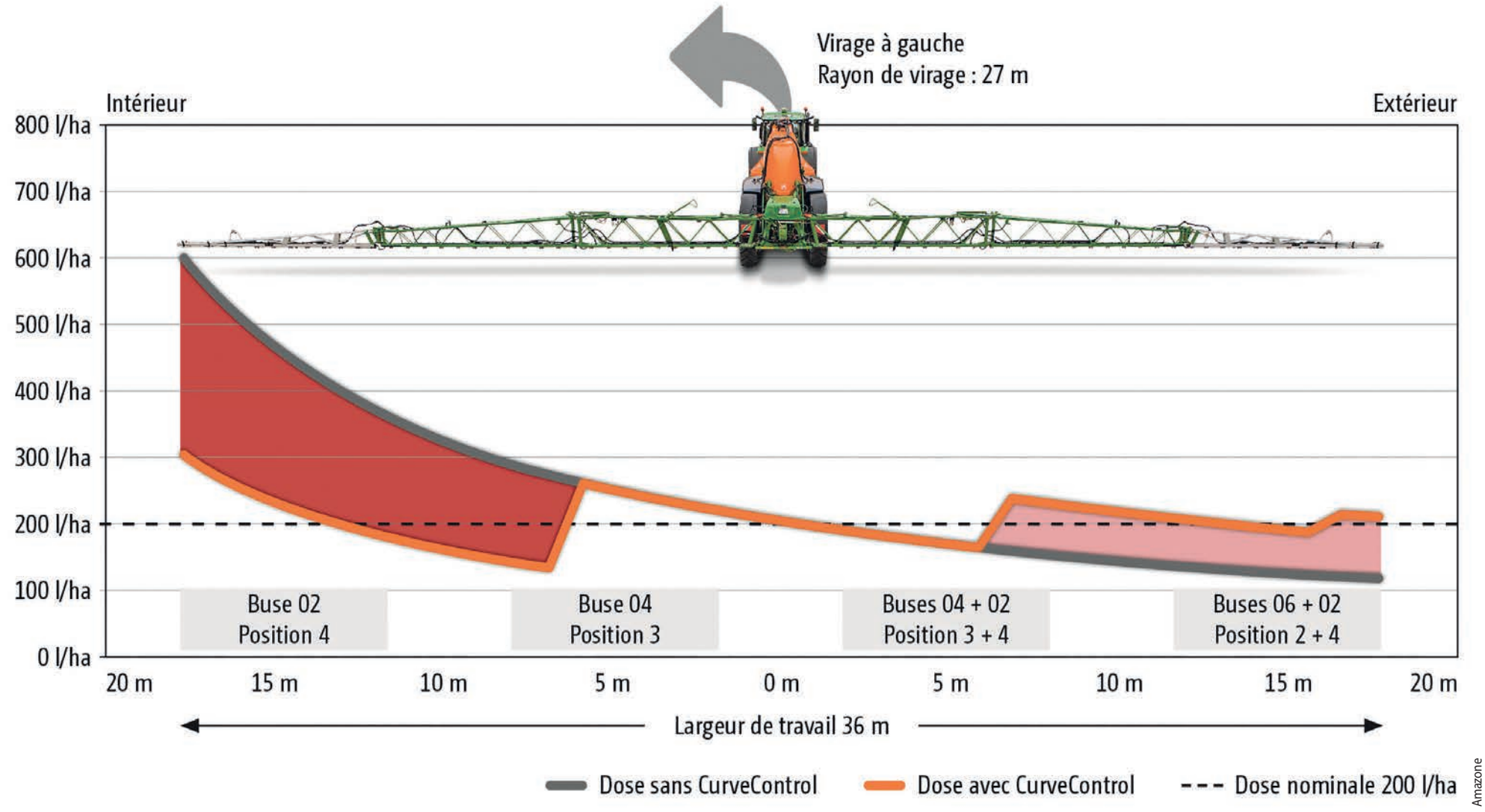
DAVID LAISNEY





Les pulvérisateurs s'adaptent aux courbes

À mesure que de nouvelles technologies débarquent au niveau des buses, notamment en termes de modulation de dose, s'ouvrent de nouvelles opportunités pour améliorer les dosages dans les courbes.



Amazone

Le sélecteur de buses permet de corriger les écarts (courbe orange vs courbe grise) sans pour autant niveler complètement le dosage.



Votre nouveau distributeur sur la Nièvre

Depussay

St Éloi	07 76 01 75 66
Perroy	06 03 77 79 40
Luzy	06 86 68 40 51
prochainement Corbigny	06 03 79 10 69

Ces dernières années, de nouvelles technologies sont arrivées au niveau des buses, afin d'augmenter la plage de dosages. Il est ainsi possible d'améliorer la qualité de pulvérisation, sur une fourchette de vitesses importante, en étant toujours sur une zone de pression optimale pour les buses.

De même, ces technologies ouvrent la voie à la modulation de dose par tronçon, voire à la buse.

Pour ce faire, deux solutions existent sur le marché. La première consiste à activer une ou plusieurs buses avec des porte-buses à commande électrique ou pneumatique.

Cette sélection s'effectue automatiquement en fonction de la vitesse d'avancement et du dosage choisi. Le système ouvre la ou les buses les plus adaptées pour se rapprocher du dosage optimal.

La seconde solution s'appuie sur les buses dites à impulsion PWM (pour pulse width modulation - modulation de la durée d'impulsion), où le système pilote alors individuellement l'ouverture et la fermeture de chaque buse selon un rythme de 10 à 100 Hz : les buses s'ouvrent et se ferment 10 à 100 fois par seconde.

En jouant sur les temps d'ouverture et de fermeture de chaque buse, on arrive à faire évoluer en continu le dosage instantané, tout en étant à l'optimal de pression de chaque buse.

La cerise sur le gâteau

Les agriculteurs investissant dans ces technologies le font pour gagner en précision dans les dosages en fonction de la vitesse et pour la modulation des apports d'intrants.

Mais ils bénéficient en plus d'un système leur permettant de corriger les différences d'application en virage : surdosage à l'intérieur de la courbe et sous-dosage à l'extérieur. *«Hormis pour les parcelles à pivot d'Amérique du Nord, nous n'avons pas de demande spécifique pour la correction des effets de virage,* explique François-Xavier Janin, de Berthoud. *C'est davantage*



Amazone

En contournant un obstacle de 10 mètres de diamètre, les différences de doses peuvent varier d'un facteur 7 d'une extrémité à l'autre d'une rampe de 30 mètres.

perçu comme la cerise sur le gâteau». «La gestion des courbes n'est pas la raison qui motive leur intérêt pour les buses PWM, poursuit Luc Monville, de Kuhn. *Mais ça leur parle».*

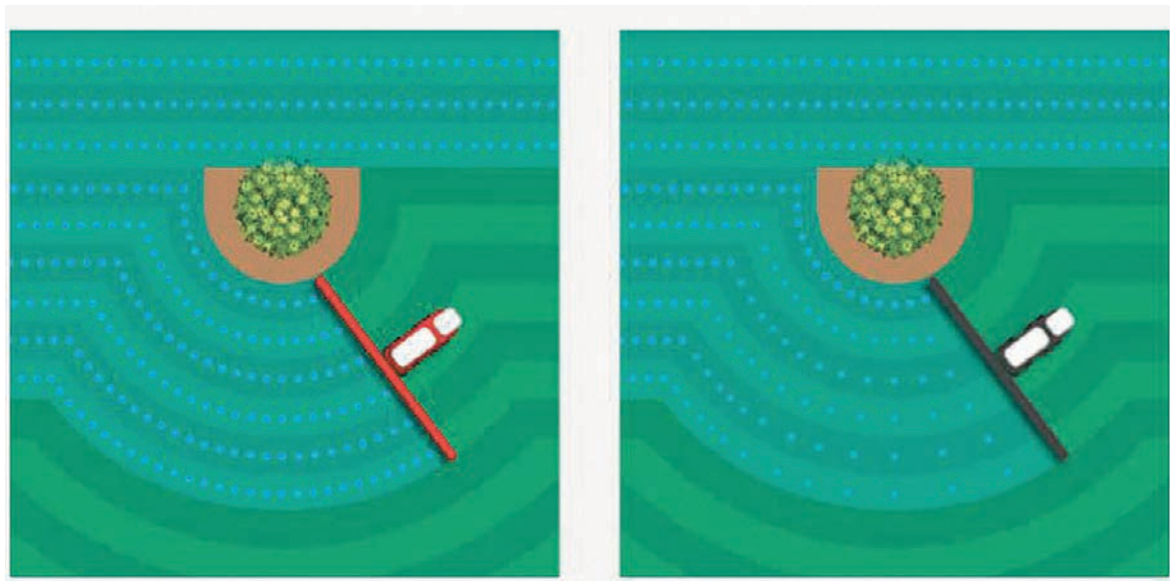
Outre la modulation de dose à la buse, la correction des effets des courbes nécessite la mesure de la courbure du virage. Cette dernière est réalisée via un gyroscope, des capteurs de vitesse en bout de rampe ou des accéléromètres, généralement présent(s) sur les pulvérisateurs dotés de buses PWM ou de sélecteur de buse.

Seul Evrard propose la correction des effets des courbes en option (car nécessite l'équipement d'un accéléromètre) à un tarif autour de 700 euros. *« Cette option est sollicitée par un tiers des acquéreurs du sélecteur de buses Opti-Spray,* explique Pierre-Marie Verbeke, directeur commercial d'Hardi-Evrard-Matrot France. *L'intérêt varie selon les configurations générales des parcelles».*

Pas d'économie de litrage

Que ce soit l'une ou l'autre des technologies, le pilotage dans les courbes ne génère pas d'économie de produit, mais plutôt une meilleure répartition. *«Sur la base du sélecteur de buse Amaselect, le système CurveControl sollicite la buse la plus adaptée pour être le plus proche de la dose optimale,* explique Emmanuel Lévêque, d'Amazone. *Mais on peut également paramétrer la sélection de buse pour ne pas dépasser une certaine dose par unité de surface, ou au contraire ne pas traiter en dessous».*

LUDOVIC VIMOND



Agrifac

La correction à l'aide des buses PWM nivelle le dosage sur toute la largeur.





• les *nouveautés* • les *nouveautés* • les *nouveautés* • les *nouveautés*

Amazone Les pulvérisateurs traînés UG modernisés



Amazone

Positionnés en entrée de gamme, les pulvérisateurs traînés UG accèdent en option à de nouveaux équipements comme le terminal AmaTron 4, la circulation continue basse pression, le pack Confort (rinçage et dilution programmables en cabine) ou encore la station de lavage embarquée. Côté design, la cuve d'eau claire, le tableau de mise en œuvre et le bac d'incorporation sont désormais de couleur gris anthracite.
Volume : 2 200 et 3 000 l.

Amazone Le pulvérisateur traînés UX mieux doté



Amazone

Le constructeur allemand offre de nouvelles fonctionnalités à son plus gros pulvérisateur traîné à double essieu. L'UX 11201 Super adopte un nouveau tableau de mise en œuvre associé à un bac incorporateur de 60 l offrant une aspiration jusqu'à 200 l/min. Le Pack confort accède au TwinTerminal et à une vanne 7 voies automatisant l'arrêt de remplissage et l'agitation en fonction du volume en cuve. Cet appareil profite d'un nouveau pilotage des fonctions électrohydrauliques de la rampe (dépliage et repliage, géométrie variable). Pour les traitements à gros débit, l'option HighFlow + autorise un volume de 400 l/ha avec une rampe de 40 m, jusqu'à 15 km/h. La gestion automatique de hauteur de rampe ContourControl offre un pilotage plus précis par demi-rampe. Quant à la fonction CurveControl, elle module le débit des buses entre l'intérieur et l'extérieur de la rampe afin de corriger les surdosages et sous-dosages dans les courbes. Enfin, le Pack Confort donne également accès à des séquences automatisées pour le rinçage et le nettoyage de ce gros pulvérisateur.
Volume de cuve : 11 200 l - Largeur de rampe : 24 à 40 m

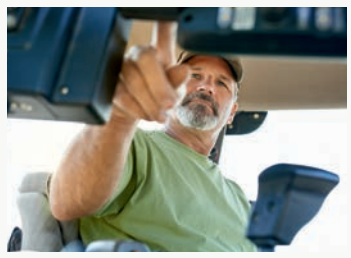
Amazone Les pulvés portés UF en 1000 litres et 1300 litres


Amazone

La gamme de pulvérisateurs portés UF s'enrichit par le bas avec les modèles UF 1002 et UF 1302. Ces deux appareils bénéficient d'une conception compacte limitant les sollicitations du relevage. Ils sont disponibles avec deux types de rampe : à dépliage horizontal de 12 et 15 m ou à dépliage vertical de 15 à 30 m. Cette seconde configuration est compatible avec la circulation continue. Ces pulvérisateurs se pilotent à l'aide du terminal AmaSpray + à petit écran ou du plus performant AmaTron4 Isobus qui accède aux fonctionnalités du Pack confort (agitation, dilutions et rinçage contrôlés en cabine). Ces appareils profitent de la fonction AmaSwitch assurant la coupure individuelle des buses (écartement de 25 ou 50 cm). Ils se complètent en option des automatismes de suivi du terrain Distance Control et Distance Control +, pourvus respectivement de deux et quatre capteurs à ultrasons. Le modèle UF 1302 peut être combiné à une cuve frontale de 1 000 ou 1 500 litres.
Modèles : UF 1002, UF 1302, UF 1602 et UF 2002 - **Capacité nominale :** 1 000, 1 300, 1 600 et 2 000 l



PRÉPARER L'AVENIR AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE



ET LE PLAN DE RELANCE DE L'AGRICULTURE.

Avec AGILOR, préfinancez gratuitement la part subventionnée de votre investissement*.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

agilor | CA CHAMPAGNE BOURGOGNE

*Offre réservée aux agriculteurs destinée à financer la fraction de l'investissement faisant l'objet d'une demande de subvention FranceAgriMer dans le cadre du plan de relance gouvernemental. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Le crédit est remboursable en une seule échéance 17 mois maximum après la mise à disposition des fonds. Exemple pour un crédit de 10 000 € à taux 0% réalisé le 1er mars 2021, le montant de l'échéance unique à payer le 31 juillet 2022 sera de 10 000 €, soit un TEG de 0%, hors assurance facultative. L'octroi du crédit ne préjuge pas de l'éligibilité au dispositif public de subvention. L'Emprunteur devra rembourser le crédit à l'échéance convenue que sa demande de subvention soit accordée (en intégralité ou partiellement) ou refusée. Offre soumise à condition valable jusqu'au 31/12/2022 disponible uniquement par l'intermédiaire des vendeurs de matériel agréés Agilor par votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Renseignez-vous auprès du concessionnaire agréé Agilor sur la disponibilité de cette offre.
03/2021 – K41161 – Édité par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images.

• les *nouveautés* • les *nouveautés* • les *nouveautés* • les *nouveautés*

Evrard L'Opale complète la gamme de pulvérisateurs traînés



Evrard

Composée de deux modèles de 3 000 et 4 000 l, la gamme de pulvérisateurs traînés Opale se veut plus accessible et plus simple que la gamme Meteor. Elle reçoit des rampes en acier à deux ou trois bras de 24 à 36 m. De série, la circulation en retour comprend des canalisations en inox, une coupure pneumatique des antigouttes. L'Opale intègre également une suspension d'essieu et un écran tactile Isobus. En option, il accède au sélecteur de buses DuoSpray, à l'automatisme de suivi de sol AutoSlant et AutoTerrain, au rinçage automatisé ou encore à la flèche suiveuse Intellitrack.

Evrard Le nouveau Météor chasse les volumes morts


Evrard

Le nouveau pulvérisateur traîné Météor R Activ a été entièrement redessiné par rapport aux modèles de précédente génération. Cet appareil, développé à l'usine de Beaurainville (Pas-de-Calais), se décline dans un premier temps en capacité de 4 200 et 5 200 l, avant l'arrivée en 2022 de variantes de 6 200 et 7 200 l. Il bénéficie d'une protection intégrale de ses organes par des carters. Il se distingue par l'intégration dans un coffre, côté gauche, de la pompe de pulvérisation animée hydrauliquement, des vannes et des filtres, afin de réduire au minimum les volumes morts : 10 l de moins que les Météor d'ancienne génération. Ce nouveau pulvérisateur traîné bénéficie d'une flèche d'attelage suspendue (débattement de 100 mm) et d'une suspension d'essieu à ressort hélicoïdal (170 mm de débattement). Il est équipé de la circulation continue PPI (Pulvérisation précise et instantanée) et disponible avec des rampes en acier de 24 à 36 m de large, ainsi que des versions en aluminium, fournies par Pommier, de 24 à 45 m d'envergure.

Horsch Des pulvérisateurs portés pour Agritechnica


Horsch

Au prochain salon allemand Agritechnica (14 au 20 novembre 2021), Horsch dévoilera sa nouvelle gamme de pulvérisateurs portés, baptisée Leeb CS. Elle sera composée de trois modèles de 1 400, 1 800 et 2 200 l, équipés de rampes à repliage en portefeuille jusqu'à 30 m de large, dotées du système de pilotage de la hauteur BoomControl et de porte-buses tous les 25 cm. Ces appareils se distinguent par l'absence de cardan, afin de faciliter l'attelage, tous les entraînements s'effectuant hydrauliquement. Ils recevront une pompe centrifuge de 400 l/min, complétée, via l'option CCS Pro, par une petite pompe à pistons-membranes pour le rinçage. Horsch proposera également une gamme de deux cuves frontales, dont le plus gros modèle atteindra 2 000 l. Un pilotage des flux entre les deux cuves permettra d'assurer le remplissage uniquement depuis le pulvé arrière et de maintenir un équilibre des charges entre l'avant et l'arrière tout au long de la pulvérisation. Horsch a également annoncé l'arrivée prochaine d'un automoteur Leeb à voie variable de 1,80 à 2,25 m.

PULVÉRISATEURS
UF 02
Une taille S **pour un volume XL**
> Capacités 1 000, 1 300, 1 600 et 2 000 litres
> Système d'attelage rapide
> Tableau de commande Smart Center
> Pack Confort
> Rampe Q+ 12 et 15 m
> Rampes Super S1 et Super S2 de 15 à 30 m
MACHINE OF THE YEAR 2018
UX 01
Pourquoi comparer ? **Tout est unique**
> Capacités : 4200, 5200, 6200 litres
> Finition Pack Confort ou Pack Confort Plus
> Rampes Super L2 de 24 à 40 m
- Suivi de rampe Contour Control
- Amortissement SwingStop
- Repliage Flex
www.nouvellegeneration-ux.fr
AMAZONE
LA CULTURE DE L'INNOVATION
RETROUVEZ-NOUS SUR www.amazone.fr
ETS MARECHAL (58) - Donzy **03 86 39 30 51** - Corbigny **03 86 20 04 78**



Fendt Rogator 300 : Le partenaire des professionnels.
Afin de vous accompagner dans la réussite de vos cultures, la gamme de pulvérisateurs Fendt, en perpétuelle évolution, arrive avec de nouveaux outils de pointes. Ceux-ci ont été conçus pour vous offrir à la fois confort, maniabilité et efficacité, tout en assurant une extrême précision de pulvérisation. Le Rogator 300 accueille entre autres une suspension qui vous offre une expérience de conduite inégalée ainsi qu'un nouveau système de capteurs de rampe à ultrason, qui permet d'atteindre de nouveaux sommets en matière de stabilité.
BOUCHERON SAS
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
21 Vénarey-les-Laumes **03 80 97 01 50**
et son agent :
BSA 89 Cussy les Forges **03 86 33 11 24**
ETS DE BRUIN
89 Cerisiers **03 86 96 20 08**
89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
AGRITECH 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**
AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
Plus d'information sur fendt.com

• les *nouveautés* • les *nouveautés* • les *nouveautés* • les *nouveautés*

Horsch Des buses à pulsion et capteurs de bouchage sur les pulvés


Horsch

Les pulvérisateurs Horsch Leeb PT, GS et LT accèdent désormais en option aux fonctionnalités PrecisionSpray et NozzlePlugControl. La première utilise des buses à pulsation fonctionnant à une fréquence de 10 à 20 Hz, s'ouvrant ainsi de 10 à 20 fois par seconde. Elle module le débit en agissant sur le temps d'ouverture et permet de travailler avec une pression constante, afin de bénéficier en permanence de gouttelettes de taille optimale. Cet équipement PrecisionSpray donne aussi la possibilité de moduler le débit à la buse et d'éviter les sous-dosages et surdosages dans les courbes. La fonctionnalité NozzlePlugControl fait, elle, appel à des capteurs détectant les buses bouchées ou celles ne délivrant pas le bon débit. Ces composants s'adaptent sur la partie centrale de la rampe, afin de surveiller les buses non visibles depuis le poste de conduite.

John Deere Deux pulvérisateurs traînés R700i


John Deere

Modèles intermédiaires entre les M700i dont ils reprennent l'ensemble châssis/cuve et les plus gros R900i dont ils héritent certains équipements, les deux pulvérisateurs traînés John Deere R700i s'affichent comme des appareils compacts bien équipés. Ils disposent ainsi du dispositif PowrSpray utilisant deux pompes centrifuges à entraînement hydraulique disposant de leur propre circuit. La première remplit la cuve principale avec un débit de 600 l/min, pour une cuve de 4 000 l remplie en 7 min. La seconde, dédiée à la pulvérisation, assure un débit de 750 l/min. Le poste de mise en œuvre accueille un boîtier de commandes, un dispositif de transfert des phytos en circuit fermé étant proposé en option. Compatibles Isobus, ces appareils peuvent être pilotés depuis une console GreenStar 4240 et 4640, complétée d'un nouveau joystick multifonction. Ils donnent également accès en option au pilotage individuel des buses.
Modèle : R732i et R740i - **Cuve principale :** 3 200 et 4 000 l
Largeur de rampe : 18 à 30 m

Kuhn Le Track-Assist remplace la liaison mécanique


Kuhn

Afin de ne plus avoir de liaison mécanique entre le tracteur et le pulvérisateur traîné pour piloter l'essieu suiveur, Kuhn propose sur ses appareils Metris 2 et Oceanis 2 le système Track Assist. Celui-ci se compose de deux gyroscopes, l'un à demeure sur le pulvérisateur, l'autre aimanté se positionnant sur l'arrière du tracteur, les deux capteurs communiquant entre eux. Utilisable de 2 à 22 km/h, ce système propose un réalignement des roues dès que l'on enclenche la marche arrière, le conducteur pouvant s'il le souhaite piloter manuellement l'essieu suiveur depuis la cabine.



- Pilotage actif de la rampe BoomControl
- Suspension par parallélogramme avec vérins hydrauliques
- Cuve 3 800 l
- Circulation Eco : deux vannes pour tout piloter
- Flèche suiveuse automatique en option
- Largeur de rampe 18 à 30 m, 5 bras et 5 à 13 tronçons

Visible en clientèle

Distributeurs exclusifs

DAFP MATERIEL AGRICOLE
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19
dafp-agri.com
et son agent :
Ets Jerusalem Ancy-le-Franc 03 86 75 11 14

sarl MANIERE
Verrey/Salmaise 03 80 35 80 66

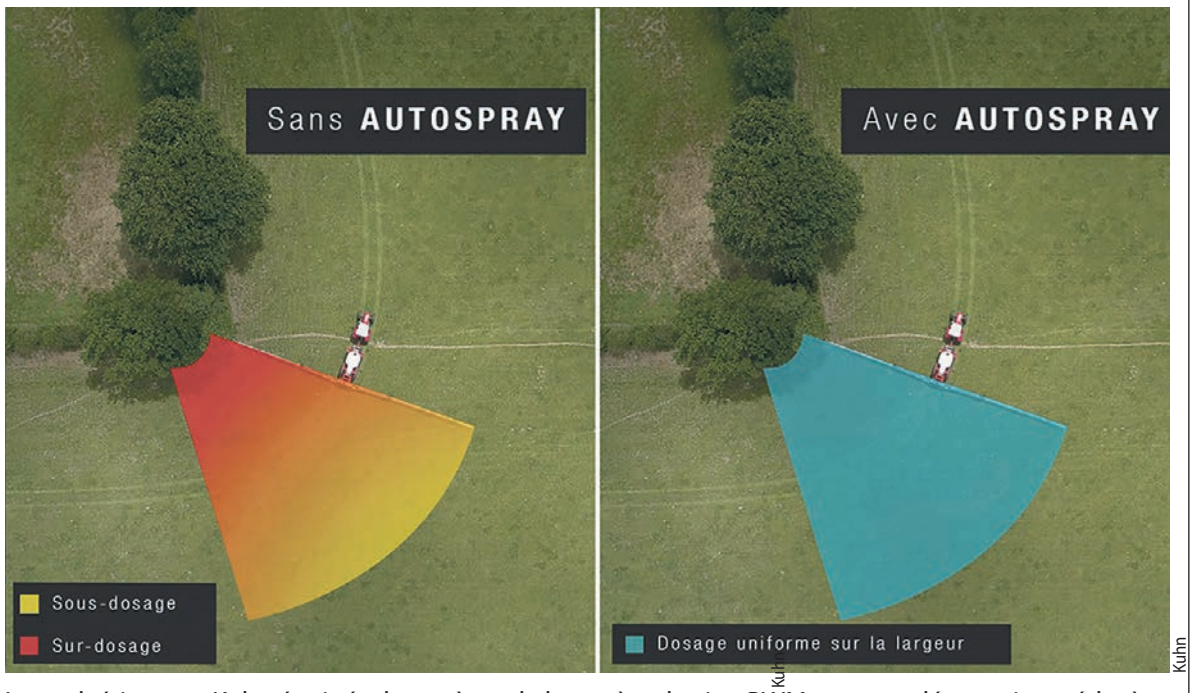
MECA-CONTROLE BOURGOGNE
- Contrôle pulvérisateur (agricole et viticole)
- Contrôle station de traitement des semences



21400 Chamesson - 06 26 14 71 45

• les *nouveautés* • les *nouveautés* • les *nouveautés* • les *nouveautés*

Kuhn La pulvérisation homogène dans les virages



Les pulvérisateurs Kuhn équipés du système de buses à pulsation PWM peuvent désormais accéder à la correction du dosage dans les virages, baptisée Turn Compensation. Selon sa position sur la rampe, chaque buse dispose dans les virages d'un temps d'ouverture différent, afin d'éviter les surdosages à l'intérieur du virage, les sous-dosages à l'extérieur. Le système Autospray exploite des buses à pulsation affichant une fréquence de 20 Hz.

Tecnoma N.C.I.S. réduit la surface de recroisement

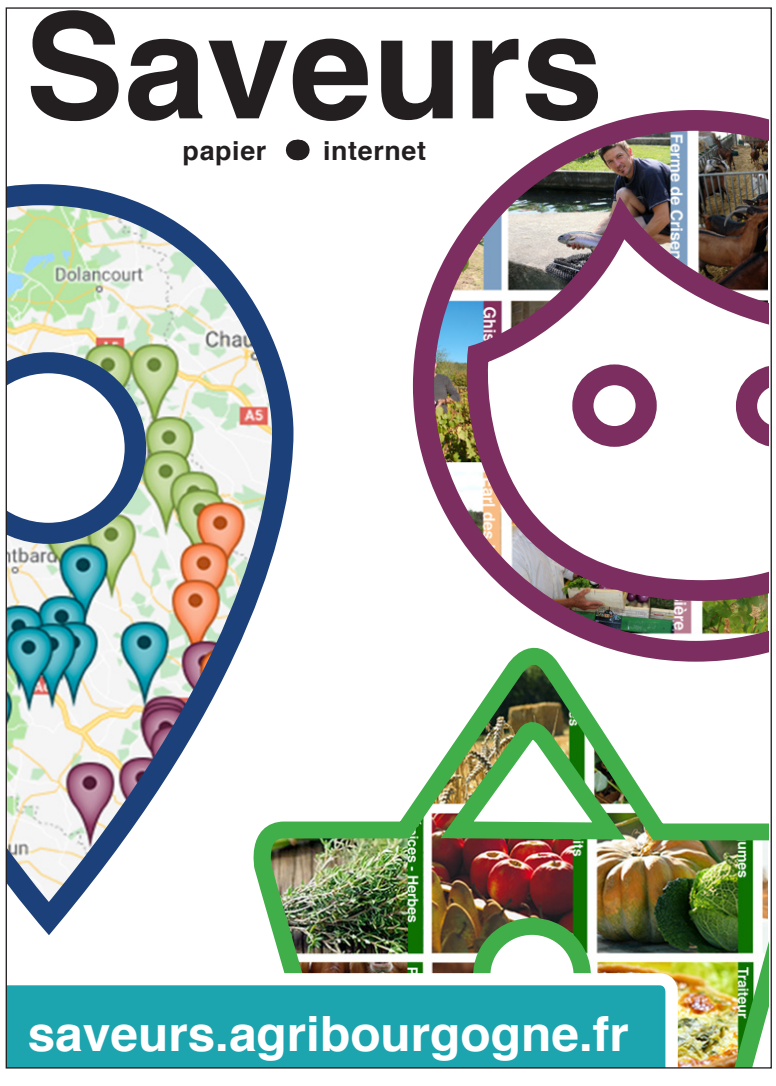
Le système N.C.I.S permet l'ouverture et la fermeture de chaque buse individuellement, grâce à un récepteur GPS et un système de guidage et d'automatisme des tronçons. L'équipement se compose de blocs électrovannes pneumatiques de commande. Chaque bloc est commandé par le calculateur ISOBUS du pulvérisateur et peut commander individuellement 4 buses distinctes par l'intermédiaire de chaque anti-goutte pneumatique.



Tecnoma Un essieu suiveur commandé par gyroscope

Chez Tecnoma, l'essieu suiveur est composé de deux demi essieux coulissants articulés qui assurent une voie variable mécanique. Les deux essieux sont reliés à un simple vérin double effet commandé par une valve proportionnelle et un potentiomètre.
Un simple gyroscope posé sur le tracteur permet la commande complète de l'essieu suiveur. En option, il peut recevoir une correction semi-automatique pour un bon suivi en dévers. Cet essieu est disponible en option sur les Tecnis et permet un angle de braquage jusqu'à 30°.







Politique locale

Bien utiliser la nouvelle loi sur le patrimoine sensoriel des campagnes

La loi sur le patrimoine sensoriel des campagnes françaises a été publiée le 29 janvier. Les maires doivent maintenant s'en emparer pour faciliter le règlement des conflits de voisinage. Retour sur ce texte et les perspectives qu'il ouvre avec son auteur, le député de la Lozère Pierre Morel-À-L'Huissier.

Rappelons que ce texte a été adopté définitivement par le Sénat le 21 janvier, à l'unanimité, après une année de navette. Il permet d'inclure dans le Code de l'environnement, au titre du *« patrimoine commun de la nation »*, *« les sons et les odeurs qui caractérisent »* les milieux naturels. Des *« inventaires régionaux »* de ces caractéristiques devront être établis. Pierre Morel-À-L'Huissier, interrogé Maire info souligne que la rédaction de sa proposition de loi a été particulièrement soignée, le député souhaitant un texte *« le plus solide possible juridiquement »*. Non seulement l'ancien maire de Fournels – par ailleurs avocat en droit public – a sollicité l'avis du Conseil d'État sur son texte, ce qui n'est pas obligatoire dans le cadre d'une proposition de loi, mais il a également intégré à sa réflexion *« les représentants des ministères concernés, notamment ceux chargés de l'environnement, de l'agriculture et de la justice »*.

L'objectif de ce texte est *« de donner aux juges une base juridique »* pour traiter les dossiers concernant les conflits de voisinage dans les campagnes, par exemple les personnes qui se plaignent du bruit d'un coq ou de machines agricoles, de l'odeur *« du lisier ou du moût de raisin »*. Avec ce texte, le juge aura une base juridique pour dire : *« Votre demande est compréhensible, il y a bien un désagrément, mais vous ne pouvez pas faire abstraction du fait que vous vivez dans un territoire où ces caractéristiques existent »*. Au-delà des juges, ce sont aussi *« les maires et les préfets »* qui pourront s'en servir, *« notamment les maires dans leur rôle de médiateurs dans les conflits de voisinage »*. Le député a voulu que sa loi n'implique aucun décret d'application. Elle est donc applicable, dès à présent.

Pas contre les néoruraux

Ce texte est-il spécifiquement destiné à régler les problèmes entre les nouveaux arrivants à la campagne (néoruraux ou propriétaires de résidences secondaires) et habitants traditionnels ? Pierre Morel-À-L'Huissier s'en défend : *« Le problème est bien plus vaste que cela. Il s'agit de répondre au fait que la sociologie des campagnes s'est très profondément modifiée ces dernières décennies. Il y a 80 ans, la presque totalité des habitants des campagnes était composée de paysans. Aujourd'hui, les territoires ruraux représentent toujours 80 % de la surface du pays, mais il n'y a plus que 4 % d'agriculteurs. Autrement dit, les habitants de la campagne ne sont plus majoritairement des paysans – y compris les enfants d'agriculteurs. La ruralité est aujourd'hui protéiforme : vous pouvez imaginer un fils d'agriculteur qui a sa petite autoentreprise dans le numérique, et qui travaille jusqu'à 4 heures du matin. Quand le voisin agriculteur démarre son tracteur à 7 heures, c'est là que les conflits commencent »*. Le texte sera probablement aussi utile pour traiter les problèmes avec les nouveaux arrivants. D'autant qu'il crée *« un principe d'antériorité »*. C'est la notion que l'on retrouve dans le Code de la construction de l'urbanisme, par exemple, qui dit que *« les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances dues à des activités agricoles, industrielles, artisanales, commerciales ou aéronautiques, n'entraînent pas droit à réparation lorsque le permis de construire afférent (…) a été demandé (…) postérieurement à l'existence des activités les occasionnant »*. *« Si des personnes arrivent en 2031 dans un territoire rural,* explique le député, *la date de promulgation de la loi crée une antériorité : il leur sera répondu que la loi existe depuis dix ans, et que les personnes ne sont pas fondées à attaquer »*.

Pierre Morel-À-L'Huissier espère d'ailleurs que les notaires eux-mêmes se saisiront de l'occasion pour mettre en garde les futurs acquéreurs dans les fiches de renseignement – de la même façon que sont indiqués les risques d'inondation, de pollution, les diagnostics énergétiques, etc. C'est déjà ce que font les notaires du Morbihan, qui indiquent dans les fiches de renseignement que *« les acheteurs reconnaissent avoir connaissance des spécificités du territoire »*.

Volonté de nuire et médiation

La loi ne permettra évidemment pas à n'importe qui de faire n'importe quoi, puisque la limite restera toujours *« la volonté de nuire »*. *« Il y a évidemment une différence considérable entre le viticulteur à qui son activité impose parfois de travailler toute la nuit, et celui qui démarre sa tondeuse à gazon à l'aube pour ennuyer son voisin ! Tout citoyen reste naturellement libre de pouvoir saisir un juge, ce qui est un droit fondamental. Celui-ci aura la tâche de trancher entre ce qui relève du « patrimoine sensoriel » et la volonté de nuire »*. Avec, de surcroît, la possibilité de chercher des médiations. *« Le juge pourra moduler, chercher des compromis. Si un éleveur installe un élevage de canards à 10 mètres de la propriété du voisin alors qu'il a une surface de 10 hectares pour le faire, ce n'est pas normal, le juge pourra demander que l'installation soit déplacée »*. La loi n'empêche donc pas une action en justice contre un trouble anormal du voisinage, mais *« permet simplement de créer un cadre dans lequel le juge aura à statuer en prenant en compte l'environnement du trouble »*. En passant, le député de la Lozère rappelle que cette notion de *« trouble anormal du voisinage »* n'existe pas dans le Code civil, et il appelle le gouvernement et la Chancellerie à la codifier – ce qui pourrait être fait dans le cadre de la réforme en cours du régime de la responsabilité civile. En attendant, Pierre Morel-À-L'Huissier a élaboré un petit *« guide »* (*) de sa loi, qui rappelle utilement les enjeux et la manière dont les maires peuvent *« s'emparer »* du texte.

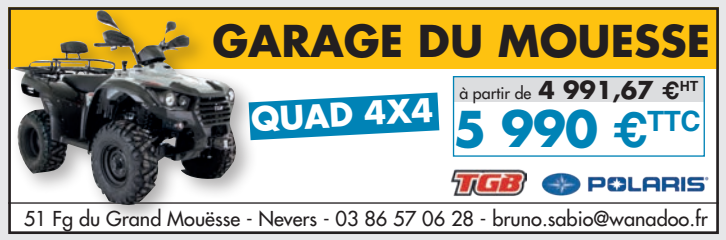
Franck Lemarc,
avec l'Association des maires de France

(*)Le guide peut être téléchargé sur le site : medias.amf.asso.fr

▶ Des professionnels à votre service







Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Équipement

Le racleur à corde, solution de nettoyage de stabulation

Le nettoyage efficient des allées d'une stabulation contribue au bien-être des animaux, améliore la productivité et le quotidien de l'éleveur tout en favorisant la soutenabilité environnementale. Dans ce cadre, le racleur à corde présente de nombreux avantages.

Les fumiers et lisiers issus des bâtiments d'élevage constituent des engrais de ferme, riches en éléments fertilisants. L'Institut de l'Élevage rappelle que les couloirs de circulation représentent près de 70 % de la surface de l'aire de vie des animaux dans une stabulation. Pour la collecte et le nettoyage efficient des allées, le choix du racleur dépend de l'installation (neuve ou existante) et de la volonté de l'éleveur. Le racleur à corde représente la solution la plus facile à installer avec de nombreux avantages pour l'éleveur : faible coût de mise en œuvre, peu énergivore, longévité inégalable et adaptée aux bâtiments tout lisier ou peu pailleux. Cette solution est également la moins dangereuse pour les animaux. Renson Élevage, dont le siège est dans le Nord, près de Cambrai, est un acteur important de l'installation de ce type d'équipement. Le racleur à corde Renson-



Photo: Renson

Les racleurs de la marque Renson présentent une grande adaptabilité aux différentes largeurs de couloirs de stabulation.

Etxeholz a une bonne résistance à l'usure avec des pièces en contact avec le sol, réalisées dans un acier très résistant. Son étanchéité est améliorée grâce au caoutchouc intégré entre le racleur et le sol. Le racleur s'adapte à la dimension du couloir, jusqu'à 5,10 m.

D'après communiqué

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **09/03/2021**

Effectif global: 1258 - Taux de vente: 96%

Effectif total: 835 - Taux de vente: 95%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
Apports plus importants et de qualité satisfaisante. 97% de vendus. **BROUTARDS :** La présence d'acheteurs plus nombreux avec des débouchés variés rend la vente des charolais plus fluide. Vente quasi totale à des cours facilement reconduits. Bonne demande en limousins (364 à 403 kg ; 980 à 1090E ; 2.69 à 2.79) **LAITONNES :** Davantage d'offre mais qui ne couvre toujours pas les besoins pour l'Italie.	M	U	200-250	3,02 €	3,12 €	3,07 €	-
			250-300	2,66 €	2,93 €	2,83 €	-
			300-350	2,57 €	2,72 €	2,63 €	-
			350-400	2,38 €	2,63 €	2,53 €	-
			400-450	2,38 €	2,52 €	2,44 €	-
			450-500	2,26 €	2,31 €	2,29 €	-
		R	300-350	2,49 €	2,59 €	2,52 €	-
			350-400	2,33 €	2,45 €	2,38 €	-
			400-450	2,26 €	2,39 €	2,34 €	-
	F	U	200-250	2,80 €	3,17 €	3,00 €	-
			250-300	2,60 €	2,83 €	2,80 €	-
			300-350	2,58 €	2,77 €	2,67 €	-
			350-400	2,53 €	2,64 €	2,59 €	-
		R	250-300	2,64 €	2,66 €	2,65 €	-

Effectif total: 62 - Taux de vente: 100%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

			ÂGE				
GENISSES DE 2 ANS : Peu d'offre, mais forte demande même en non vaccinées.	F	U	350 - 400	2,51 €	2,55 €	2,54 €	-
			400 - 450	2,48 €	2,52 €	2,51 €	-

Effectif total: 361 - Taux de vente: 99%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

			ÂGE				
TAUREAUX							
TAUREAUX : Cours reconduits.	M	U	+ 500 kg	1,80 €	1,83 €	1,81 €	-
VACHES CHAROLAISES		E	- 5 ans	2,57 €	2,87 €	2,71 €	-
			5 à 10 ans	2,33 €	2,73 €	2,43 €	-
VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Effectif correct cette semaine, néanmoins la qualité est moins bonne que le marché précédent. Les acheteurs sont toujours aussi présents en nombre ; la demande est réelle. Les cours sont facilement reconduits dans les sujets qui conviennent avec un minimum de préparation. Peu d'invendus.	F	U	- 5 ans	2,09 €	2,52 €	2,25 €	-
			5 à 10 ans	1,94 €	2,34 €	2,11 €	-
			+ 10 ans	1,84 €	2,02 €	1,93€	-
		R	- 5 ans	1,97 €	2,11 €	2,05 €	-
			5 à 10 ans	1,74 €	1,98 €	1,90 €	-
			+ 10 ans	1,68 €	1,88 €	1,80€	-
GÉNISSES	F	O	+ 10 ans	1,42 €	1,71 €	1,62 €	-
		U	24 à 36 mois	2,27 €	2,68 €	2,37 €	-
		R	24 à 36 mois	1,92 €	2,17 €	2,12 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) Marché de Corbigny du 08/03/2021

Bovins : 291
Les cotations sont consultables sur le site de la FMBV durant la période de confinement.
Annoncez le plus tôt possible vos animaux au 03 86 20 00 37.
Vente active et totale en broutards, cours plus fermes dans l'ensemble de la catégorie.
En laitonnes le commerce reste actif à des tarifs facilement reconduits. Vente globale.
Commerce très actif en génisses et vaches maigres, les tarifs restent élevés pour la saison. Aucun invendu !
Rappel : Seuls les apporteurs et acheteurs peuvent avoir accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières. Pour tout renseignent vous pouvez également téléphoner au 03.86.20.00.37 ou au 06.83.26.90.64.
Bovins gras : 5 : Cours plus fermes. Ovins : Pas de marché cette semaine.
Prochains marchés : Bovins et ovins le lundi 15 mars 2021 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 03/03/2021

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 197 - Taux de vente : 81%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses : Les apports sont en nombres ce qui permet d'attirer de nombreux acheteurs. Les cours sont haussiers cette semaine. La vente est très rapide.	F	U	24 à 36 mois	2,07 €	2,42 €	2,28 €	=
	M	U	+ 500 KG	1,67 €	1,95 €	1,81 €	-
	F	U	- 5 ans	2,09 €	2,36 €	2,22 €	-
			5 à 10 ans	1,96 €	2,21 €	2,08 €	-
			+ 10 ans	1,88 €	2,19 €	1,94 €	-

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **08/03/2021**

Effectif total: 313 - Taux de vente: 100%

AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vente rapide et totale. **BREBIS :** Peu d'offre. Bonne demande **AGNEAUX :** Offre de saison avec plusieurs lots de laitons de bonne qualité. Forte demande **CAPRINS :** Bonne demande Vente rapide et totale	F	U	> 60 kg (F)	1,16 €	1,32 €	1,28€	

Effectif total:27 - Taux de vente : 100%

OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

F	U	> 60 kg (F)	1,16 €	1,32 €	1,28€	

Effectif total: 230 - Tx de vente : 100%

AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)

U	32 - 38 kg	3,96 €	4,25 €	4,10 €	-
	38 - 44 kg	3,80 €	4,32 €	4,11 €	-
	> 44 kg	3,62 €	3,78 €	3,75 €	-
R	38 - 44 kg	3,51 €	3,80 €	3,58 €	-

Effectif total: 10 - Tx de vente : 100%

CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

F	Première qualité	25 €	38 €	29 €

Effectif total: 14 - Tx de vente : 100%

AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

R	25 - 35 kg	83 €	96 €	90 €

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 01/03/2021 au 07/03/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	8,17 0,03	8,07 =	6,83 0,05	-	-	-	-
	R Var.	7,14 -0,33	7,22 -0,24	6,99 -0,20	-	-	7,27 0,20	-	-
	O Var.	6,19 -	6,32 -0,02	-	-	-	-	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	8,03 0,02	8,01 0,04	6,80 -0,13	-	-	7,36 0,11	6,52
	R Var.	7,38 -0,01	7,32 -0,01	7,18 0,08	6,51 0,23	7,35 0,15	7,28 0,16	6,99 0,23	6,28 0,08
	O Var.	6,48 0,09	6,52 0,12	6,50 0,12	6,29	6,85 0,11	6,52 =	6,35 0,12	5,71 0,01
4 (couverts)	R Var.	-	-	-	-	-	6,62 0,14	6,18 -0,06	-
	O Var.						5,95	5,71	

Zone nord : Pas de changement significaif sur le marché. **Zone sud :** Application du réseau.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 03/03/2021

Effectif total : 381. Taux de vente : 85%. **Observation :** 100% de vente dans les bovins de moins de 6-12 mois. 100 % de vente en vidéo 85 % de vente dans les bovins de + de 18 mois Marché dynamique vente rapide.

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 184 - Taux de vente : 90%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Le commerce Israëlien se vérifie cette semaine et justifie la montée des cours depuis la semaine passée. L'offre est de bonne qualité, la vente est rapide et totale. 100% de vente dans les broutards. Laitonnes : Cours haussier vente rapide.	M	U	300 - 350	2,51 €	2,83 €	2,66 €	-
			350 - 400	2,39 €	2,67 €	2,56 €	-
			400 - 450	2,42 €	2,63 €	2,52 €	-
		R	300 - 350	2,42 €	2,66 €	2,58 €	-
	F	U	250 - 300	2,55 €	2,87 €	2,75 €	-
			300 - 350	2,66 €	2,82 €	2,70 €	-

08 MARS 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Sur les JB, des prix incohérents par rapport à la demande très forte. Légère hausse sur les femelles.
Bovins maigres : les cours sont reconduits.

POLITIQUES

Certains députés proposent de réfléchir à la mise en place d'un « rémunérascore ». Il s'agirait d'une « note » évaluant le produit en fonction de la valeur revenant à l'agriculteur. Ceci est cohérent avec la demande formulée par la FNB à l'Interprofession de ne pas s'en tenir aux critères environnementaux pour « juger » un produit, et ceux qui le commercialisent, mais bien de considérer dans le même temps la rémunération des producteurs !

SANTE ANIMALE

Lors de la dernière réunion de la commission AGRI du Parlement européen (4 mars), les parlementaires ont pu échanger avec la Commission européenne au sujet de la mise en œuvre de la Loi Santé Animale (application au 21 avril) et ont plaidé pour un report d'application. La Commission a indiqué de nouveau qu'elle rejette la demande de report mais prévoit, finalement, une période transitoire pour la certification aux échanges intra-UE (jusqu'au 20 octobre 2021), dont les modalités sont encore à définir, et un accompagnement des Etats Membres avec une tolérance pour les retards d'application.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

La Section Bovin d'Interbev qui a eu lieu le 3 mars dernier, a évoqué de nouveau les travaux en cours sur le jeune bovin.
A été rappelé, l'arrivée fin de ce mois, de » l'indicateur de mises en place » d'une part, et mi-mai, des résultats de l'étude « Où va le JB? » d'autre part.

Malgré ces travaux, les opérateurs n'ont pas émis de volonté claire d'avancer sur la contractualisation et sur la remontée de prix, malgré un contexte favorable sur le JB (abattages dynamiques, avance dans les sorties...). La FNB attend plus d'explications de la part des opérateurs, et urgemment !

CARTON ROUGE

INTERBEV va candidater à l'expérimentation lancée par le ministère et l'ADEME sur l'affichage environnemental. Dans ce cadre, la FNB a fortement insisté pour que, conformément à l'article 15 de la loi économie circulaire (base de l'expérimentation), cet affichage prenne également en compte des indicateurs sociaux. Les représentants des GMS s'y sont opposé et ont demandé, à la place, la mise en place d'un énième groupe de travail pour déterminer ces indicateurs.... Alors que nous les connaissons déjà (couverture du coût de production, taux de contractualisation). Nouvelle preuve de leur refus de prise en compte de ces indicateurs.

EN REGION

Les Jeunes Agriculteurs des Pays de la Loire ont déposé, mardi dernier, 3 plaintes afin de dénoncer la non-application de certaines mesures de la loi EGAlim. Ces trois plaintes, déposées contre l'Etat, les enseignes de grande distribution et des fédérations de transformateurs, dénoncent la non-prise en compte des indicateurs de coût de production et la non- mise en application du calcul du prix d'achat « en marche avant ».

FAIT DE LA SEMAINE

Le Premier ministre a annoncé une enveloppe pour « une aide aux éleveurs bovin-viande les plus en difficulté ».
La FNB a réagi en observant (communiqué du 8 mars) que le déclenchement d'une telle aide d'urgence était le premier signe d'une reconnaissance de la gravité de la crise ... mais que cette une réponse est insuffisante, et que les enjeux de fond sont d'appliquer des prix à hauteur du coût de production et conforter le secteur dans la prochaine PAC.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

159 €/place/an

Ce montant correspond à la moyenne des charges totales des éleveurs de veau de boucherie, issue du réseau INOSYS publiée par INTERBEV comme indicateurs de référence interprofessionnels.

Cet indicateur peut être utilisé dans les contrats-types de veau de boucherie.

Broutard(e)s : Les acheteurs répondent de nouveau présents cette semaine, la diversité des débouchés permet de soutenir l'activité. Les ventes sont plus fluides et quasi totales. La marchandise supérieure se place facilement. Les tarifs sont fermes ; On enregistre une nouvelle hausse des cours sur de nombreux marchés. En femelles, l'activité garde son dynamisme dans un déséquilibre offre/demande qui perdure.
Gros bovins maigres : La demande est toujours aussi dynamique face à des volumes encore insuffisants pour satisfaire tous les besoins. Les acheteurs sont nombreux permettant un écoulement rapide à des cours fermement maintenus voire en hausse. Les sujets bien démarrés et plutôt jeunes sont activement recherchés.
Boucherie : L'activité reste soutenue face à une présentation toujours modeste. Les acheteurs sont présents et le placement est fluide. En allaitantes, les cours des charolaises se tiennent tandis que les blondes et limousines gagnent de nouveau quelques centimes. Les races mixtes et laitières profitent toujours d'une offre limitée et affichent de nouvelles hausses tarifaires.
Veaux : L'offre reste modérée et s'équilibre avec une demande toujours prudente. Le placement des veaux laitiers reste fluide pourvu qu'ils soient marchands. Le prix des veaux croisés est plus difficile à tenir cette semaine : la cotation est stable sur certaines places tandis qu'elle marque un premier repli sur d'autres. En veaux gras, l'activité reste compliquée cette semaine avec un nouveau recul des tarifs.
Ovins : Les volumes restent modérés et donc insuffisants face à des achats réguliers. Le placement est rapide et total à des cours fermement maintenus voire en nette progression pour les lots de qualité supérieure. En agnelets, les volumes sont stables et profitent d'une demande dynamique. En brebis, les tarifs sont fermes face à une offre très limitée.

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

01 - Vends cause retraite tracteur Valtra N134 Hitech 1780 h, 2016, round baller New Holland 7060 Ball command. filet 9000 bottes 2009 ; andaineur Pottinger Top 462, 2019.
✆ **06 19 73 37 80**

01 - Vends tracteur Claas 2016, 330, ATOS, 590 heures, avec chargeur Quiche +2 pompes irrigation diam 5 pouce + semoir engrais Kuhn 25B 900.
✆ **06 28 71 20 62**

01 - Vends tracteur Class Ares 557 ATZ 12/2008 avec chargeur Faucheux Prestige 120 relevage avant + faucheuse Kuhn GMD 702, 2m80 cause retraite.
✆ **06 10 27 42 31**

26 - Vends tracteur Zetor 6045, 9000 heures avec chargeur mailleux, 4 RM, bon état.
✆ **06 37 17 95 24**

38 - Vends moteur Perkins A 4.107 4 cylindres relevage avant New Holland pont avant Ford 4610.
✆ **06 75 04 60 70**

71 - Vends cause retraite New-Holland 8560, révisé, 4 p. neufs, fabrique aliments bétails 500 kg.
✆ **06 28 02 40 31**

74 - Vends tracteur Massey Fergusson 420 année 2008 1500 h 4 RM 65 CV.
✆ **06 84 80 31 04 / 04 50 02 22 51**

Travail du sol

01 - Vends charrue G. Besson RB47, 2003, px 4000 euros : semoir maïs Monosem 4 rangs prix 2800 euros ; 3 cellules stock 30T prix 600 euros.
✆ **06 86 71 18 77**

21 - Vends herse Sicam 6.50 m., - vibro 6 m., - charrue Radwerck 5 socs, tasse avant spire 1.50 m. carré (0905)
✆ **06 70 29 29 32**

26 - Vends semoir Monosen MG 5 rangs équip maïs, tournesol, sorgho, soja, distrib insecte, anti limace 1992, pressoir cuve à vin.
✆ **06 81 64 25 53**

38 - Cause maladie vend charrue Huard 375 sécurité boulons très bon état.
✆ **06 76 02 08 55**

69 - Vends herse plate 4,20 m dents neuves renforçées avec treuil pour les éléments. Prix : 800 euros.
✆ **06 07 06 77 50**

89 - Vends Rotavator Howard 2,70 mètres, couteaux neufs, Trisemavator Howard, 2,70 mètres, le tout en bon état. Livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Récolte

21 - Vends presse Welger D 4000, canal 80 x 70, 1 200 euros, pas de TVA (1008)
✆ **03 80 51 87 65 - 06 13 68 74 77**

26 - Vends round baller Carraro 1200 A ficelle 120/120 TBE cause double emploi + épandeur à fumier Brimont 3T5 double hérisson B.E.T avec équipement fourrager.
✆ **06 37 17 95 24**

38 - Vends pirouette Kuhn 4 toupies GF440M bon état 750 euros
✆ **04 74 53 08 11 / 07 84 46 65 29**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

71 - Vends moissonneuse-batteuse TX32, barre coupe, 4 m, avec scie colza, équipement tournesol, bon état.
✆ **03 85 51 22 66 ou 07 50 87 20 76**

73 - Vends presse MD JDeere 330 groupeur Mathiaut semoir engrais Vicon 300 KGS
✆ **06 87 22 33 58**

89 - Vends faucheuse Kuhn GMD 55HD, 5 disques, faucheuse Kuhn GMD 44, 4 disques, le tout en bon état, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Traitement

39 - Pulvé JD 512 21m 1200l, commande cabine DPM contrôle ok. Année 2015. 4 000 euros
✆ **06 72 99 79 61**

Arbo-viti

07 - Vends pulvérisateur 400L Unigreen arbo-viti 2800 euros TTC + vds charrue un soc demi-tour
✆ **06 64 06 60 48**

26 - Vends sécateur éléctrocoupe 3010 révisé ts les ans 600 euros + camion Iveco 90-17 240 000 km, hayon PTC 9T 9P 4000 euros + compresseur taille Lacme 2 cuves de 800 L + accessoires.
✆ **06 78 50 56 53**

Epandage

73 - Vends épandeur à fumier Deguillaume force 9D 9 m3 Etat proche du neuf.
✆ **06 11 72 84 10**

Irrigation

30 - Cède matériel aspersion SOTRA 250 tuyaux 6m, 50mm PVC avec asperseurs et accessoires. Conditions intéressantes.
✆ **06 60 72 08 01**

34 - Vends moto pompe LOMBARDINI, Bon Etat, col de cygne, crépines, tuyaux ABC alu, cloche fertilisante.
✆ **06 98 38 05 95**

Forestiers

42 - Vends remorque forestière Farma 6 T avec grue 3m80 - an 2012 - état neuf sans tva.
✆ **06 85 08 67 86**

Divers

01 - Vends petite chambre froide L 1m75 larg. 1m50 H 1m70.
✆ **03 85 30 43 82**

01 - Vends charrue G. Besson RB47, 2003 prix 4000 euros ; semoir maïs monisme 4 rangs 2800 euros ; 3 cellules stock 30T prix 600 euros.
✆ **06 86 71 18 77**

01 - Vends auges pour bovins 3-4-5 mètres barres oblique barres au garrot.
✆ **06 10 27 42 31**

01 - Recherche cuisinière chauffage central Deville et Rosière Normale bon état buche 50 cm.
✆ **04 78 06 61 52**

07 - Vends piquets en châtaignier fendus à la main 1,80 euros-1,80m 1,60 euros-1,60m
✆ **07 87 05 20 20**

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élevateur, télescopiques, charrues, bennnes, épandeurs et autres machines agricoles (0809)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (1007)
✆ **06 71 10 93 35**

26 - Vends semoir engrais Nodet gougis, herse 4M,sulfateuse 600L Tecnoma roulots.
✆ **04 75 59 84 68**



Remorque Lambert
TP 15 Boggie 100 Colaert
Roues Kargo Radial
Année 2020 - Démo
19 300 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

30 - Recherche vigneronne de tracteur Arnoux.
✆ **06 17 69 23 85**

38 - Vends cause retraite semoir Kuhn 1500L bon état + Lève sac 1400 euros + lame neige Desvoys.
✆ **04 74 94 20 83**

38 - Vends 2 roues pour tracteur Ford pneus Pirelli TM 300 18-4-R34 neuf 2000 euros
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vends semoir engrais Kuhn MDS 732 TBE 700L + scie alternative électrique 380v
✆ **06 75 46 58 83**

38 - Vends 20 Rl paille foin avoine + semoir engrais Vicon RotaFlow 1350 Hyd 980 euros + avoine printemps.
✆ **06 14 47 49 53**

38 - Vends piquets châtaignier de 2 mètres, appointés, 2 euros l'unité.
✆ **06 40 79 27 76**

38 - Vends caisse bétaillère fabrication artisanale 4m60 de long.
✆ **06 63 45 39 07**

38 - Vends semi-remorque fourragère fabrication artisanale plancher bois 2.20x5m échelle rabattable.
✆ **04 76 56 31 42**

38 - Vends récolteuse à tabac automotrice DeCloet de 2005 fait 5 campagnes 10000 euros.
✆ **06 77 67 64 99**

38 - Vends serre à démonter + semoir engrais 800L + Pulvérisateur Blanchard 800L tout en très bon état.
✆ **06 75 17 98 83**

38 - Vends 2 Cornadis 5m 8 places - Barrières 5m largeur 3à4m longueur réglable - semoir grain Nodet 3m 17 rangs boitier passage TBE.
✆ **06 62 42 40 41**

38 - Vends cellule grains Phénix Rousies porte tube reprise, diamètre 2.65m, hauteur 4.30m.
✆ **06 23 62 14 18**

39 - Livre piquets acacia 1,80m - 1,50m - 1,60m - 2m. Poss. autres dim. sur demande. Prix intéressant selon quantité.
✆ **06 85 10 34 19**

42 - Achète serres 8m à 9m de large toute longueur uniquement au propriétaire. Paiement au chargement. 4 à 5Đ le m². yourier@yahoo.com
✆ **06 34 47 84 52**

42 - Vends tunnel 15m x 10m à démonter bon état
✆ **04 77 64 10 25**

58 - Vends presse BR RV 157, - bétaillère 4 - 5 bêtes, - semoir engrais Lely, bâche commande hyro (1006)
✆ **03 86 78 61 69 - 06 61 03 77 06**

67 - Vends éplucheuse asperge Hepro occas 7250 euros ht Butteuse Stower tbe 12500 euros. Bac de refroidissement rapide. Laveuse trieuse electronique Hermeler 15 sorties. Tunnel plastique 7,5 mx 66 m occas Films asperge - voile Covertran - plant frigo fraise Gouges éplucheurs couteaux pour asperge.
✆ **06 14 36 28 98 ou 03 88 70 72 74**

69 - Vends 1500 kg orge, cellule à grains de 4 t, 2 roues 175-65-14, 4 roues 205-55-16 avec jante alu TBE, congélateur 400 l. Donne vieux pneus pour silo. Cherche masses de roues pour tracteur, charrue vigneronne 4 socs, grue à fumier, pneus 7,50x16 et 6,50x20.
✆ **06 01 98 73 80**

71 - Cause retraite vend machine à traire, un pot et baratte bois, avec moteur, bon état de marche.
✆ **06 82 56 38 73**

73 - Recherche machine à traire mobile plate pour VL 8 postes ou 2x4 ou 6x4.
✆ **06 23 62 08 95**

74 - Vends Percheron char châssis fer Delucinge plancher bois calèche.
✆ **04 50 22 85 53**

Elevage

07 - Vends matériels avicole chaine alimentation aérienne pailleuse Picorett etc 40% du prix HT du neuf
✆ **04 75 65 15 47**

73 - Exploitation laitière recherche une boule a lait inox 1000 l avec ou sans chariot contact par sms.
✆ **06 86 07 36 46**

Véhicule

Utilitaire

18 - Vends Toyota Rave 4 Life du 12/12/2011, 76158 km, très bon état.
✆ **06 13 02 17 19, H repas.**

21 - Vends WW Caddy 122 CV, 4 RM du 06/03/19, 40 500 kms, pas de TVA, P.L.V. , P.AR.V., clim. GPS, prix : 20 800 euros (1002)
✆ **06 62 32 99 18**

71 - Particulier achète camion bétaillère, 3,5 t, très bon état.
✆ **06 58 52 68 28**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends betteraves rouge crues potagères toute quantité région de l'Ain très bonne qualité.
✆ **06 31 37 98 79**

01 - Vends foin bio prairie permanente 50 grosses bottes rectangulaires.
✆ **04 74 61 74 95**

01 - Vends regain très bonne qualité bottes carrées.
✆ **06 87 57 08 92**

01 - Vends betteraves rouge crues potagère toute quantité région de l'Ain très bonne qualité.
✆ **06 31 37 98 79**

01 - Vends 50 balles rondes enrubannage 2019-2020 livraison possible.
✆ **06 40 18 07 28**

26 - Recherche 2 à 300 kg avoine, paire pneus 16-6X36 et 9,5X24 bon état. Faire offre.
✆ **06 33 44 14 97**

26 - Vends bois de chauffage chêne - hêtre en 2M, coupé d'un an.
✆ **06 86 80 25 83**

42 - Prod. vend maïs ensilage en bottes ou en vrac + enrubannage herbe et luzerne. Poss. liv.
✆ **06 82 29 74 85**

69 - Vends pommes de terre de consommation.
✆ **06 43 11 39 57 ou 06 47 30 34 11**

Plants, pépinière

01 - Vends surplus plants peupliers 2 à 3 euros pièce suivant calibre variété 214.
✆ **06 82 07 33 68**

Fourrage

03 - Vends enrubannée PT bio, blé, méteil, graines luzerne, graines chicorée fourragère, plaquettes de bois pour litière, échange contre fumier (0907)
✆ **06 03 80 08 26**

Vends foin livraison camion remorque Tel : 06 23 79 23 84

18 - Vends foin récolte 2020 et enrubannage, bonne qualité, possibilité livraison.
✆ **06 10 78 30 21**

21 - Paille de pois et foin en bourgogne, livraison assurée. Renseignements (0810)
✆ **06 85 73 22 68**

21 - Vends paille de qualité en Bourgogne, possibilité transport (0912)
✆ **06 85 73 22 68**

21 - Vends foin de prairie 150 bottes, 120 x 120, 115 euros la tonne, à prendre sur place, région Pouilly en Auxois (1005)
✆ **06 08 51 27 89**

21 - Vends paille et foin, qualité garantie, livraison assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

23 - Vends foin récolte 2020 stocké à l'abri.
✆ **06 11 33 89 54**

38 - Vends foin de montagne 2020 prix à la tonne balles rondes Lans en Vercors.
✆ **06 32 57 71 07**

39 - Vends paille, foin et regain. Livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

39 - Achat vente paille foin luzerne.
✆ **06 08 53 16 44**

Propriété

21 - Vends à Seurre parcelle de terre à maïs de 14 ha libre, accès par route, possibilité extension. Faire offre (0607)
✆ **06 08 60 64 10**

58 - Vends bâtiments agricoles accès direct depuis la voie communale, stabulation 976 m2 + hangar 807 m2, parcelles attenantes 2 ha et possibilité location 3 ha à côté (0913)
✆ **06 61 98 41 60**

69 - Cherche belle propriété viticole : maison, cuvage et vignes autour Beaujolais ou Maconnais.
✆ **06 10 43 35 81**

Terrain

69 - Cherche vignes mécanisables cru moulin-à-vent, saint-amour ou fleurie.
✆ **06 10 43 35 81**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

Immobilier

01 - A vendre, à 15 minutes de Bourg en Bresse, jolie propriété agricole de 13ha500 d'un seul tenant, comprenant maison de caractère + 400 m2 de dépendances, libre à la vente.
✆ **06 87 05 63 94 HB**

Location

Agricole

38 - Recherche prés ou collines clos en grillage à mouton pour pâture au printemps.
✆ **06 59 93 64 39**

Immobilier

71 - Tout prés Mâcon loue gîte, tt confort, 6 personnes + bébé, 3 chambres doubles.
✆ **06 87 33 94 28**

Emploi

Offre

01 - Exploitation agricole cherche chauffeur polyvalent toutes opérations culturales - CDI - Salaire selon compétences - expérience secteur Sud Ain.
✆ **06 76 03 14 55**

01 - Cherche ouvrier agricole en CDI à plein temps ou temps partiel, expérience fenaison indispensable, moisson, récolte paille... Poste basé secteur Villefranche sur Saône.
✆ **06 68 93 44 60**

01 - Recrute salarié agricole pour élevage bovins viande logement possible.
✆ **06 09 12 90 42**

18 - Vous cherchez un métier stimulant et varié, de l'autonomie et la possibilité d'être force de proposition, le GE des Moulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B.Envoyez CV et lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com.
✆ **06 88 12 72 11**

21 - Offre pavillon champêtre confortable contre gardiennage et menu service, proximité de Beaune, couples de jeunes retraités agricoles conviendrait. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (0710)
✆ **Terres de Bourgogne**

27 - Ferme de polyculture-élevage en Normandie cherche salarié (e) polyvalent (e) en CDI, atelier bovin allaitant, HBC (0903)
✆ **06 84 88 71 60**

26 - La société Héliantis recherche sur le territoire SUD Valence / Montélimar un Technicien d'expérimentation pour un CDD de 7 mois. Si vous êtes intéressé, merci de nous contacter.
✆ **04 75 45 38 22**

26 - Ferme expérimentale recherche salarié agricole polyvalent CDD 8 mois 35 heures idéal double actif
✆ **04 75 45 38 22**

58 - Ferme laitière robotisée recherche salarié (e) polyvalente (e), CDI, région Puisaye (0802)
✆ **06 74 52 22 55**

AGENT MASSEY FERGUSON
RECHERCHE TECHNICO-COMMERCIAL (E) EN MATERIELS AGRICOLES
Bonne connaissance du milieu agricole secteurs Yonne et Côte-d'Or
Expérience souhaitee : 2 à 3 ans
Prendre contact au : 06 07 58 99 47
MASSEY FERGUSON

58 - Exploitation polyculture-élevage région Morvan Recherche salarié (e) agricole temps plein, CDI possible si expériences et compétences du milieu agricole (0506)
✆ **06 83 57 20 65**

74 - Exploitation bovin lait cherche salarié sérieux motivé avec expérience. Possibilité association pour reprise future location. Logement possible.
✆ **06 24 52 05 02**

Stage

21 - Recherche stagiaire exploitation ovins-céréales (0901)
✆ **03 80 90 74 07 HR**

Offre de service

69 - Clément Dupont propose sursemis de prairies et semis sous couvert de céréales.
✆ **06 11 87 36 86**

Divers

42 - Vends cause retraite génisses Montbéliarde prêtes + pouliche PPC 3 ans+ calèche + matériel pour chevaux de trait.
✆ **04 74 87 60 81 HR**

Mariage

01 - Homme handicapé rencontrerait homme pour amitié et plus si affinités.
✆ **06 24 21 32 58**

34 - Hérault Montpellier, homme handicapé, souhaite rencontrer homme pour amitié et + si affinités.
✆ **06 24 21 32 58**

Animaux

Bovin

01 - Elevage Limousin vend taureaux 16-20 mois père qualifié RR ; vaches pleines terme mars-mai garanties BVD - paratub.
✆ **06 66 33 11 44**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay - Vends reproducteurs Limousins 15 à 18 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ) ; Vends génisses 14 mois ; Vends vaches pleines de LANO RRE vel. janvier à mars
✆ **06 28 02 04 05**

15 - A vendre 20 doublonnes salers prêtes à saillir, vaccinées FCO, dociles, IBR A.
✆ **06 83 11 63 33**

18 - Vends TB reproducteurs charolais HBC, nés en décembre 2019 et janvier-février 2020, toushivernés au pré et aptes àla saillie (avec toutesgaranties sanitaires etlivraison assurée), prixraisonnables : fils deMaori, élevage Goujat (Rhône) ; de Loubard et Invictus, élevage Micaud (Allier) et plusieurs vêlages faciles, dont un sans corne (mère origine Hiver).
✆ **06 07 91 98 08 (J-Marc), 06 07 62 33 74 (Anthony) et 06 81 38 47 12 (Hubert).**

18 - Earl Breton vends reproducteurs Charolais HBC 12 - 14 mois dociles avec de bonnes qualités maternelles (mère RR4S) et de viande
✆ **06 82 25 17 13**

18 - EARL Breton vends un taureau Charolais HBC de 4ans.
✆ **06 82 25 17 13**

18 - Vends reproducteurs charolais HBC issu IA et monte naturelle, bonne origine. GAEC de Turcy (Fleurier).
✆ **06 23 16 10 19**

18 - Vends au choix bons reproducteurs 18 mois, inscriptibles avec toutes garanties sanitaires et livraison. GAEC Dudragne-Besson.
✆ **06 81 69 19 22**

21 - Elevage Baudot Pont et Massène 21140, vend taureau adulte 3 ans recommandé pour vêlages génisses, 30 taureaux de 2 ans, 40 veaux mâles, le tout à un prix attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlage, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (0308)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc 06 67 58 18 03 Michel- 06 74 69 62 41 Bertrand**

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois, - taureaux adultes TGS, livraison assurée. GAEC Choubley - 21210 La Motte Ternant (0403)
✆ **Laurent : 06 76 65 35 98 Baptiste : 06 37 23 32 07**

21 - Vends taureaux 1 à 2 ans HBC avec ou SC issus des plus grandes lignées charolaises, grande facilité de naissance. EARL Bolatre Jean-Louis (0405)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Vends 2 taureaux 2 ans, reproducteurs 12 à 15 mois dont certains vêlages faciles, taureau adulte 5ans, le tout HBC, TGS. Livraison possible. EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bards (0705)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage Limousin HBL vend taureaux 24 mois, génisses 12 mois, TGS, livraison (0715)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - Vends reproducteurs HBC, IBR A, vêlage facile, TGS. EARL Jully 21230 Magnien (1004)
✆ **06 70 11 90 57**

LE SYNDICAT DE LA RACE BOVINE CHAROLAISE DE L'YONNE
organise trois journées «**PORTES OUVERTES**»
LES JEUDI 18, VENDREDI 19 ET SAMEDI 20 MARS
dans les élevages suivants

Earl LA CROIX DU CHATEAU	Joux la Ville	**06 25 01 26 67**
Gaec CADOUX Père et Fils	St André en Terre Plaine	**06 89 18 05 87**
Gaec de MARCILLY	Provency	**06 45 47 58 73**
Gaec PETIT	Merry la Vallée	**06 70 70 51 21**
MANDRON Laurent	Montillot	**06 87 15 54 66**
Scea RIOTTE SCHRAPFER	Angely	**06 08 06 61 66**

Sont proposés à la vente, des reproducteurs de 10-15 mois 18-27 mois et adultes. Garanties sanitaires

21 - EARL Boccard à Montigny Montfort vend reproducteur charolais de 15 mois, père Dumas (IA), convient sur génisse, croissance, finesse, docilité (0801)
✆ **06 56 89 71 88**

21 - Echange fumier contre paille (0904)
✆ **06 45 65 16 90**

38 - Vends Taureau Limousin 3 ans très gentil, libre avril ou mai
✆ **07 85 87 01 01**

42 - Vends taureau 2 ans déjà sailli HBC livraison assurée LESPINASSE JM
✆ **06 82 49 25 24**

42 - Vends taureaux Charolais 2 ans et 15/16 mois HBC - élevage et viande - GAEC Cuisset Gacon - St Germain Lespinasse.
✆ **06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59**

42 - Vends vaches Limousine pleines vêlage printemps.
✆ **06 70 86 97 21 ou 06 73 66 11 84**

55 - Vendons génisses Jersiaises, pleines, sexées, vêlages de mars à octobre.
✆ **06 87 06 16 27**

58 - Elevage Limousin Thoulé David vend veaux 14 -15 mois dont 1 sans corne pour la saillie av pos.de réserv maintenant et livrer fin mars (0304)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - Vends semences taureaux Charolais HBC, issus grande lignée - Argenty - Roméo - Fabuleux - Imposant. Batho Roger - Saxi Bourdon (0501)
✆ **06 31 81 55 69**

58 - Vends veaux repro. 16 mois, - taureaux 2 ans et adultes, plusieurs sans cornes et vêlage facile, HBC, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (0606)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - Vends taureaux de 2 ans et veaux reproducteurs de 12/15 mois dont vêlages faciles, HBC. GAEC Touillon Moiron - Decize (0604)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Vends 17 gros reproducteurs HBC ou non, - femelles toutes catégories, origine insémination, sélection sur facilités d'élevages , garanties sanitaires, IBR - BVD. François Bouche (éleveur inséminateur) Cercy la Tour (0702)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Elevage HBC vend taureaux 2 ans, veaux 1 an et taureaux adultes. EARL Batho Serge - L'Hatenon - 58330 Saxi Bourdon (0714)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC, 2 génétiquement sans corne + génisses 2 ans pour reproduction. GAEC Deboux.
✆ **06 26 01 58 72 - 06 28 58 12 92 - 06 09 97 30 37**

58 - Vends taureaux 2 ans au pré, - gros veaux reproducteurs 14 mois, le tout charolais et HBC. Trinquet Gilles - Moulins-Engilbert (0807)
✆ **06 84 04 06 89**

58 - Vends taureaux 1 de 4 ans, 1 de 2 ans,veaux 15 mois VF, HBC, TGS. GAEC Roubé-Fayet - Magny-Cours (0910)
✆ **06 72 77 44 76**

58 - Vends taureaux 2 ans et veaux 15 mois, prix raisonnables. GAEC Pautet - 58170 Savigny Poil Fol (0909)
✆ **06 09 40 50 63**

58 - Vends mâles charolais sans cornes issus IA (0902)
✆ **06 70 98 31 12**

58 - Vends reproducteurs Limousins 14 à 16 mois HBL ou non dont 1 SC, père qualifiés. GAEC de Selins (0911)
✆ **06 78 97 54 52**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 an et 2 ans HBC ou non, TTGS. EARL du Champ Morin - 58250 Saint Seine (1001)
✆ **06 78 59 03 92**

69 - Vds jeunes mâles reproducteurs limouisins et génisses 18 mois limousines.
✆ **06 71 61 73 16**

71 - Vends 7 taureaux 2 ans et mâles reproducteurs 1 an, HBC, TGS. Dufraigne D. et J. 71190 La Tagnière (0609)
✆ **06 70 13 23 25**

71 - Elevage Charolais HBC Vd reproducteurs 1 an et 2 ans TGS, Ducert Claude Martigny-le-Cte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends veaux reproducteurs hiverné au pré, sans corne, vêlages faciles, génotypé, origine IA.
✆ **06 10 14 04 10**

71 - HBC vend plusieurs Tx 2 ans, dt 1 ss corne, orig. Hatenon, Levis + gd chx vx repro. 15 mois issus Hamel(IA) et Ocelo JB (Ifnais95, Isevr127, Ivmat114) + génisses 2 ans insémin., VF ou non, TGS, livr. Gaec Devillard, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Vends taureaux repro. charolais HBC 2 et 3 ans,génisses à mettre au taureau, 2 et 3 ans, TGS, indem IBR.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Éleveur limousin vend pour la repro. taureaux 15-16 mois et 1 veau 12 mois, sans corne.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends taureaux charolais 22 mois, type viande, hivernés au pré, TGS, livraison assurée.
✆ **06 81 24 85 64**

71 - Vends taureaux charolais 18 à 30 mois, non inscrits, hivernés au pré, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - Vends 2 beaux taureaux aubracs, 4 ans et 2 ans, IBR A.
✆ **06 82 06 03 81**

71 - Élevage charolais HBC vend taureaux 2 ans et 15 mois, développement conformation facilité et vigueur naissance, TGS, IBR, BVD, Chatillon JM, Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Vends grand choix taureaux HBC de 1, 2 et 3 ans, avec ou sans corne, IBR, BVD, Pierre Didier.
✆ **06 80 44 08 26**

89 - Vends 3 taureaux 2 ans HBC, - 60 mâles repro. 2020, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89240 St André en Terre Plaine (0213)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

89 - Vends taureaux reproducteurs 15 - 17 mois, génétiquement sans cornes ou écornés, or. IA ou saillie naturelle pour vêlage facile sur génisses ou vaches, HBC, TGS, livraison possible, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent et Maxime (0310)
✆ **06 87 16 54 66**

Caprin

26 - Vends bouc alpin fromagerie Cornu noir 18M, bac caillé.
✆ **04 75 90 70 40**

Ovin

21 - Recherche nourrisseur à agneaux, barrières, auges, râteliers ovins (1003)
✆ **03 80 90 74 07 HR**

42 - Achète brebis chèvres réforme agneaux toutes catégories 15 à 50 kg.
✆ **06 07 96 23 40**

Porcin

42 - Vends porcelets 25 kgs
✆ **06 88 95 16 18**

Chien

01 - A réserver chiot Berger des Pyrénées (Labrit) parents extra troupeau, poils longs, 1 Mâle - N° identification mère 250268711092214 N° Siren 342 943 743.
✆ **06 63 37 70 09**

69 - Ch. chiot Border-Collie + herse alternative + rouleau prairie.
✆ **06 95 45 33 44**

Divers

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation.
✆ **06 82 28 12 19**

38 - Vends Poulain Comtois 2 ans + 2 Chiots Beauceron (1 mâle,1 femelle) 3 mois portée de 3 chiots, non LOF, mère n°250268723074455 siren 409370533.
✆ **06 81 30 23 41**

84 - Recherche estive pour 1000 ovins et caprins du 15/06/21 au 15/10/21.
✆ **06 22 37 71 85**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable
A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

ETHAN WALL

Dénomination : ETHAN WALL. Forme : SAS. Capital social : 10000 euros. Siège social : 8 Rue Jehly Bachellier, 21121 FONTAINE-LES-DIJON. 793162173 RCS Dijon. Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 1er juillet 2020, les associés ont pris acte du non renouvellement des mandats des commissaires aux comptes de la société, dont les mandats ont pris fin le 31/12/2019 : Société AUDIT GESTION CONSEIL (titulaire partant), Monsieur Sylvain BOISSIERE (suppléant partant). Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211029572

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 Août 2009 Monsieur Julien Charles Henri BAY, en son vivant retraité, demeurant à NEUILLYLES-DIJON (21800) Rue de la Combe aux Métiers « La Combe Saint Victor », né à BIRMENDREIS (Algérie), le 27 mai 1923, veuf de Madame Odette Marguerite ESCURE, décédé à NEUILLY-LES-DIJON (21800) le 13 octobre 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thomas ROQUEL, notaire associé à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, le 26 janvier 2021 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me ROQUEL notaire à DIJON référence CRPCEN : 21005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, Me ROQUEL

AL211029594

SCP Véronique LAGE-WERNER, François PENY et François GUILLERMET
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

SUCCESSION

Par testament olographe en date du 3 août 2009, Madame Monique Arlette Aline PENNEQUIN, en son vivant retraitée, demeurant à DIJON (21000), 43 avenue Françoise Giroud, née à DIJON (21000), le 23 août 1940, célibataire, décédée à DIJON (21000), le 8 avril 2020, a consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt au rang des minutes de Me François GUILLERMET, notaire à DIJON, en date du 23 juin 2020, et dont une copie a été reçue par le Greffe du Tribunal judiciaire de DIJON le 26 février 2021.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me François GUILLERMET, notaire à DIJON (21000), 2 rue Bossack, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou acte extrajudiciaire, dans le mois du dépôt de la copie du testament au Greffe du Tribunal judiciaire.

Pour avis, le notaire

AL211029617

NOMINATION

ACS2

Société par actions simplifiée au capital de 23 000 euros Siège social : 14 Avenue de Stalingrad, 21000 DIJON 441 628 450 RCS DIJON Aux termes d'une décision du Président en date du 19/02/2021, il résulte que Mr Benoît BOURGOGNE, demeurant 16B rue Henri Matisse, 21000 DIJON, a été nommé en qualité de Directeur Général. POUR AVIS Le Président

AL211029505

SEASON BEAUNE

SAS au capital de 50 000 euros
Siège social
42 rue de Lorraine 21200 BEAUNE
852 661 347 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 31/12/2020, il résulte que : la Société LEGRAND INVESTISSEMENTS, SARL au capital de 410 000 euros, dont le siège social est 5 rue Devosge, 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 813 415 924, Représentée par M. Ghislain LEGRAND-BERNOT, son Gérant, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Ghislain LEGRAND-BERNOT, démissionnaire. L'article 37 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M. Ghislain LEGRAND-BERNOT a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de La Société LEGRAND INVESTISSEMENTS.

POUR AVIS. Le Président.

AL211029562

SITEC

SAS au capital de 151.796 Euros
rue Gustave Eiffel
21700 Nuits Saint Georges
834 596 058 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 31 décembre 2020, il a été décidé de nommer en qualité de Président Monsieur Anthony Arrangois demeurant 10 cours du Maréchal Leclerc 33850 Léognan en remplacement de Madame Marie Cécile Repolt démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL211029588

DWFRITZ METROLOGY SAS

Par décisions du 03.03.2021 de DWFRITZ METROLOGY SAS, SAS, capital 10.00 €, siège : 3, rue Emmanuel Philippot 35230 Saint-Erblon, 882 469 737 RCS Rennes, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes Titulaire, la société ROCARD AUDIT, SAS sise 11, boulevard Rembrandt Bâtiment B1 - 21000 Dijon, 414 916 346 RCS Dijon. Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL211029592

FONCIERE JOUVENCE NUTRITION

SASU au capital de 958.200 €
Siège social
Route de Saussy
21380 Messigny et Vantoux
498 649 334 RCS Dijon

Changement de président

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 16 décembre 2020, il a été décidé de nommer en qualité de Président, Mr. Frédéric Durousseau demeurant 21-25 rue Balzac 75008 Paris, en remplacement de la société INICEA HOLDING.

AL211029599

AVIS

SARL G.R. CONSEIL
au capital de 230 000 euros
Siège social : 6 Rue des Orfèvres
21240 TALANT
433 133 014 RCS DIJON

ux termes d'une A.G.O. en date du 04/02/2020 :

- La SARL CABINET D'AUDIT COLSON, Pôle d'Activités du Pré Moinot - Rue des Minières - 52100 SAINT DIZIER, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- M. Éric GABORIAUD, 37 Rue Elsa Triolet - Parc Valmy - 21000 DIJON, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2022.

Pour avis

La Gérance

AL211029607

TRANSFERT DE SIÈGE

LA PLANETE DE L'IMAGE

SARL au capital de 9.000 Euros
Siège social :
Rue Gaston Chevrolet
21204 BEAUNE
441 837 234 RCS DIJON

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 12 juin 2019, l'AGO a décidé de transférer le siège social au 7 Rue de Poiseul 21190 PULIGNY-MONTRACHET.

Mention faite au RCS de DIJON

AL211029561

BOULANGERIE COEUR DE PAINS

Société par actions simplifiée au capital de 4 000 euros Siège social : 33 route de Seurre – 21200 BEAUNE 498 334 085 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2020, l'associé unique a transféré le siège de BEAUNE (21200) – 33 route de Seurre à BEAUNE (21200) – 3 rue Lucien Perriaux, avec effet le même jour et a modifié, en conséquence, l'article 4 des statuts. Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2020, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Restauration rapide sur place et à emporter, salon de thé sans vente de boissons alcoolisées, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis

AL211029577

M & K

SARL au capital de 3 000 E
Sihge social
3 Boulevard Eiffel 21600 LONGVIC
848 845 434 RCS DIJON

L'AGM du 30/12/2020 a décidé de transférer le siège social au 17 rue du Professeur Louis Néel, 21600 LONGVIC, à compter du 01/01/2021, et de modifier les statuts.

AL211029595

SCI HERGI

Société civile immobilière
au capital de 15 244,90 euros
23, Rue Richard
21 200 BEAUNE
RCS DIJON 353 618 226

Transfert de siège social

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2021, les associés de la société ont décidé de transférer le siège social :

Ancien siège : 23, Rue Richard 21 200 BEAUNE

Nouveau siège : 3, Impasse du Château Cercy 71 350 Saint Gervais en Valière

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence

Mention sera faite au RCS

Pour avis,

AL211029611

FAVIRJU

SC au capital de 1 000 €
Siège social : 4, rue Professeur Debré
21000 Dijon
880 301 874 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 28/02/2021, il a été décidé de transférer le siège social, au 4, allée Fernand Braudel 33160 Saint Médard-en-Jalles en date du 1er/03/2021.

Radiation au RCS de DIJON et nouvelle immatriculation au RCS de BORDEAUX

AL211029619

CONVOCATION

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL QUETIGNY CHEVIGNY

Société coopérative de crédit
à capital variable
et à responsabilité statutairement limitée
4 PLACE CENTRALE ROGER REMOND
21800 QUETIGNY
RCS DIJON 326518958

Les sociétaires sont informés que les Assemblées Générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le Conseil d'Administration au siège de la caisse et se tiendront à huis clos conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Si vous désirez suivre ces Assemblées Générales, nous vous proposons une retransmission audio et vidéo de la séance depuis votre espace de banque à distance. Les modalités d'accès sont disponibles sur simple demande auprès de votre Caisse que vous pouvez contacter au numéro suivant TEL. 03 80 63 21 55 ou à l'adresse suivante 02559@creditmutuel.fr.

Les Assemblées se tiendront aux dates suivantes :

1) En Assemblée Générale Extraordinaire le VENDREDI 02 AVRIL 2021 à 19:00.

avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'Assemblée Générale, constitution du bureau.

02 Modification des statuts.

03 Clôture de l'Assemblée Générale.

ATTENTION : Dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 23 AVRIL 2021 à 19:00.

Les votes auront lieu au siège de la Caisse entre le 20/04/2021 et le 22/04/2021 aux horaires habituels d'ouverture. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.

02 Compte-rendu d'activité.

03 Présentation du bilan et du compte de résultat.

04 Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.

05 Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.

06 Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.

07 Elections au Conseil d'Administration. 1 siège est à pourvoir (*).

08 Clôture de l'Assemblée Générale.

*Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 10 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

3) En Assemblée Générale Extraordinaire.

A la suite immédiate de l'Assemblée Ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième Assemblée Extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Le Conseil d'Administration

AL211029600

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

« Monsieur Xavier Marie Nicolas Jean de VALENCE de MINARDIERE, retraité, né à LYON (69006), le 27 juin 1957 et Madame Olga Marie-José JEANNIN NALTET, sans profession, née à CHALON SUR SAONE (71100), le 22 juillet 1959, demeurant ensemble à CHOISY AU BAC (60750), Le Clos, 1 rue Binder Mestro, mariés à la Mairie de DIJON (21000), le 04 avril 1986, initialement sous le régime de la séparation de biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me Jean MARION, notaire à DIJON, le 31 mars 1986, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle de biens et droits immobiliers, convention de mariage et clause de préciput. L'acte a été reçu par Me Christophe RICHARD, notaire à LYON 1er arr., le 5 mars 2021.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Christophe RICHARD, notaire à LYON 1er arr., où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil – Me Christophe RICHARD »

AL211029605

MODIFICATION DE STATUTS

SARL GELECT

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
au capital de 7 625 euros
Siège social
Aux Carottes Est, 21600 OUGES
423 338 938 RCS DIJON

Selon délibération du 25/02/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 7 625 euros.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

M. Jean Louis CHIONO, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : M. Hervé LACHAUME, demeurant 2 ruelle Saint Antoine, 21550 LADOIX SERRIGNY.

Selon cette même délibération, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «SARL GELECT» par «GELECT» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis

Le Président

AL211029560

SETP

Société par actions simplifiée
au capital d'1 356 923 euros
Siège social
Route de Villers-la-Faye
21700 COMBLANCHIEN
036 380 061 RCS DIJON

Aux termes de décisions unanimes des associés dans un acte du 15/12/2020, il a été décidé notamment la refonte des statuts de la Société dont il résulte la suppression du Conseil de Surveillance. Les associés ont dès lors constaté la fin à compter de cette date des fonctions de membres du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Claude ANDRE, Monsieur Bruno PIZZETA et Monsieur Marc-Antoine SERIS.

Pour avis Le Président

AL211029564

OBJET SOCIAL

NICLOUROX - SASU au capital de 15245 euros - Siège social : 5J Rue André Malraux, 21000 DIJON - RCS DIJON 434359204.

Aux termes d'une décision en date du 15/01/2021, l'associé unique a décidé, à compter du 1er janvier 2021, d'étendre l'objet social aux activités de : site portail et création de sites internet, marketing, publicité, communication. L'article 4 des statuts a été modifié. Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL211029580

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 08/03/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BEIRE-LE-CHATEL: Terres - Classification urbanisme : zone A du PLU - Parcelles libres après récolte 2021

2 ha 07 a 00 ca - Pregnery: ZH-46(A)-46(B)-51-52

IZIER: Terres - Urbanisme : Zone A du PLU - Libre après la récolte 2021

2 ha 86 a 00 ca - Le bas des hauturots: ZC-16

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 29/03/2021 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211029615

SOCIETE DE GESTION AGRICOLE ET D'INVESTISSEMENT DE L'AUDE

SA au capital de 1.527.960 Euros
6, rue de Chaux
21700 Nuits Saint Georges
976 250 159 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 décembre 2020, il a été pris acte du nom renouvellement du Commissaire aux comptes Titulaire et Suppléant le Cabinet Mazars et Mr Cyrille Brouard.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL211029584

LOUIS MAX

SA au capital de 8.259.144 Euros
6, rue de Chaux 21700 Nuits Saint Georges
391 539 756 RCS Dijon

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2020, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur général Monsieur Antoine Blazy demeurant 6 boulevard de la République 71100 Chalon sur Saone en remplacement de Madame Marie Cécile Repolt démissionnaire.

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 décembre 2020, il a été pris acte :

- du non renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant le Cabinet Mazars et Guerard et Monsieur Cyrille Brouard

- de la démission du mandat d'administrateur de Madame Marie Cécile Repolt.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL211029590

CESSION

S.C.P. «Romain BRUCHON Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» à DIJON (21000) 16, Avenue Victor Hugo.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire à DIJON le 30 novembre 2020

enregistré au SPFE DIJON 1, le 08 décembre 2020 dossier 2020 0105571 référence 2104P01 2020 N° 02200, et acte rectificatif reçu par Maître Maximilien CHANUT, Notaire à DIJON, le 15 février 2021 enregistré au SPFE DIJON 1, le 26 février 2021 dossier 2021 00018955 référence 2104P01 2021 N° 00476, contenant :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par :

Monsieur Denis, René BILLIER, commerçant, demeurant à AHUY (21121), 5 rue des Tilleuls.

Né à DIJON (21000), le 16 novembre 1957.

De nationalité Française.

Divorcé en premières noces, non remarié, de Madame Bernadette MORANT suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de DIJON (21000) le 26 mars 2007.

N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité, ainsi déclaré.

Au profit de :

Monsieur Johann, Alexandre PITOIS, commercial, époux de Madame Lylia ISSAADI,

demeurant à AHUY (21121), 1 place du 19 mars 1962.

Né à DIJON (21000), le 28 juin 1978.

De nationalité Française.

Marié sous le régime de la séparation de biens aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître Nicolas JOUFFROY, Notaire à DIJON, le 11 août 2020 préalable à son union célébrée à la Mairie de AHUY (21121), le 29 août 2020 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

D'UN FONDS DE COMMERCE de café – restaurant – articles de fumeurs, auquel est attachée la gérance d'un débit de tabacs, connu sous l'enseigne « LES ACACIAS » sis et exploité à AHUY (21121), 5 rue des Tilleuls, pour lequel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro SIREN 347 904 013,

Moyennant le prix principal de CENT DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-TROIS EUROS ET QUARANTE-DEUX CENTIMES (102323,42 EUR) s'appliquant savoir :

- A la cession des éléments incorporels pour 90632,00 EUR,

- A la cession du matériel, mobilier et outillage pour 9368,00 EUR,

- A la cession des marchandises, pour 2323,42 EUR,

Entrée en jouissance au 30 novembre 2020.

Les oppositions seront reçues à l'Etude de Maître Romain BRUCHON, Notaire à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.

Maître Romain BRUCHON

AL211029565

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVIS

SCEA SAINTE ANNE, au capital de 182 938,82 euros, siège social : 3 Rue Sainte Anne 21440 CHANCEAUX, 400 336 343 RCS DIJON, AGE du 15/12/2020 : nomination de M. Thibaut FOURNIER (3 Rue Sainte Anne 21440 CHANCEAUX) en remplacement de M. Pascal FOURNIER démissionnaire à effet du 31/12/2020. Pour avis

AL211029496

PHARMACIE POINCARE

SELARL de pharmaciens
au capital de 7 500 € -
Siège social
35 Avenue Raymond Poincaré
21000 DIJON
891 852 964 RCS DIJON,

Nomination de co-gérant

L'AGO du 01.02.2021 a nommé en qualité de co-gérants : Carine HENRIOT demeurant 7 Rue de la Montée du Clos 21490 VAROIS ET CHAIGNOT et Elie HENRIOT demeurant 41, route de Dijon 21310 MAGNY SAINT MEDARD, pour une durée illimitée.

Pour avis La Gérance

AL211029555

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP du 9/2/2021 il est attesté que le cinéma situé au 6, rue Devosge, 21000 Dijon exploité en location gérance a fermé définitivement ses portes le 30/7/2019.

La location gérance qui avait été consentie à effet du 1/1/2012 par la SAS LE COUCOU (775 702 400 RCS CLERMONT FERRAND) à la société SAS DES CINEMAS DE QUETIGNY, rue du Cap Vert, 21800 Quétigny, 421 744 756 RCS DIJON s'est donc terminée le 30/7/2019.

Pour avis

AL211029566

GÉRANT

Dénomination : X.P GESTION. Forme : SC. Capital social : 184800 euros. Siège social : 8 Rue LOUIS DEROCHE, 21000 DIJON. 798172706 RCS de Dijon. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 janvier 2021, à compter du 30 janvier 2021, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : - Madame Elisabeth PEYRUSSIE (partant) Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211029569

GÉRANT

Dénomination : F.P GESTION. Forme : SC. Capital social : 184800 euros. Siège social : 8 Rue LOUIS DEROCHE, 21000 DIJON. 798172060 RCS de Dijon. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 janvier 2021, à compter du 30 janvier 2021, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : - Madame Elisabeth PEYRUSSIE (partant) Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211029570

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

GÉRANT

Dénomination : A.C.P. GESTION. Forme : SC. Capital social : 184800 euros. Siège social : 8 Rue LOUIS DEROCHE, 21000 DIJON. 798167672 RCS de Dijon. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 janvier 2021, à compter du 30 janvier 2021, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : - Madame Elisabeth PEYRUSSIE (partant) Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211029571

Notaires

SOGIPER

Suivant acte reçu par Me Clémence BAILLY, notaire à DIJON, le 03/03/2021, les associés de la sté SOGIPER, sté civile au capital de 1000€, ayant son siège à MARSANNAY-LA-COTE, 3 ruelle des Carrons, RCS DIJON 479.088.833, ont constaté la démission de ses fonctions de gérant par M. Gilles Henri Germain PERRIN, dmt à MARSANNAY-LA-COTE 3 ruelle des Carrons, par suite de la survenance de son décès. Les associés ont nommé Mme Hélène PERRIN, dmt à MARSANNAY-LA-COTE 4 Impasse Champy, en qualité de nouvelle cogérante, pour une durée indéterminée.

La gérance

AL211029574

Notaire

SELARL «Office Notarial de SAINT AVERTIN» Notaires associés 15, rue des Granges Galand 37550 SAINT AVERTIN

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PIGEONNIER

Société Civile Immobilière au capital de 41 161,23 € Siège social Le Village La Motte Ternant 21210 SAULIEU RCS DIJON 391350378

Changement de gérance

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 juillet 2020, il a été pris acte du retrait de la gérance de M. Nicolas EVRARD sans remplacement à compter du 16 juillet 2020. L'unique gérant est désormais M. Cyril EVRARD, demeurant à PARIS (75019) 285 rue de Belleville, pour une durée illimitée. Mention sera faite au RCS de DIJON

AL211029616

➜ NON DISSOLUTION

SARL RENAUD

Société à responsabilité limitée au capital de 7 623 euros Siège social 2, Rue du Tilleul - Hameau de Domois 21600 FENAY 407 757 293 RCS DIJON

Avis de non Dissolution

Par décision du 15/02/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance

AL211029596

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE DE MOYENS DES DOCTEURS MARIE-ANNE HALFON ET MARIE-FRANCE WEYL-MAUDUIT

Société civile de moyens au capital de 600 € Siège social : 67 rue des Godrans 21000 DIJON 493 135 982 RCS DIJON

Par AGE du 31 décembre 2020, les associés ont :

- décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

- nommé comme Liquidateur Mme Marie-France WEYL-MAUDUIT, demeurant 8 avenue de la 1er Armée Française, 21000 DIJON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 67 rue des Godrans, 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL211029495

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42

SOCIETE CIVILE DE MOYENS DES DOCTEURS MARIE-ANNE HALFON ET MARIE-FRANCE WEYL-MAUDUIT

Société civile de moyens en liquidation au capital de 600 euros Siège social : 67 rue des Godrans 21000 DIJON 493 135 982 RCS DIJON

Par AG du 31/12/2020, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur, Marie-France WEYL-MAUDUIT, demeurant au 8 Avenue de la 1ere Armée Française, 21000 DIJON, et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL211029501

S.C.I « LES JARDINS »

Société Civile Immobilière Au capital de 304,90 euros Siège social 20 rue des Jardins 21220 MOREY SAINT DENIS 352 571 590 RCS DIJON

Aux termes de délibérations en date du 30/12/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a :

- constaté le décès M. Guy CASTAGNIER, cogérant, survenu le 5 juillet 2012 et décidé de ne pas procéder à son remplacement.

-décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/12/2020, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions légales et statutaires, pour cause de cessation d'activité. Elle a nommé en qualité de liquidateur Mme Jocelyne CASTAGNIER, demeurant 20 rue des Jardins à MOREY SAINT DENIS (21220) et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé à MOREY SAINT DENIS (21220), 20 rue des Jardins. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis - Le liquidateur.

AL211029554

S.C.I « LES JARDINS »

Société Civile Immobilière en liquidation Au capital de 304,90 euros Siège social 20 rue des Jardins 21220 MOREY SAINT DENIS 352 571 590 RCS DIJON

Suivant délibération en date du 31/12/2020, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation au 31/12/2020, a donné quitus à Mme Jocelyne CASTAGNIER, liquidateur, demeurant 20 rue des Jardins – MOREY ST DENIS (21220) de sa gestion, l'a déchargé de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Le liquidateur.

AL211029556

MAISON GILLE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 50 001 euros Siège social et de liquidation : 34 Route Nationale 74 21700 COMBLANCHIEN 342 761 137 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 31 décembre 2020, l'associé unique a approuvé le compte de liquidation, déchargé M. Pierre GILLE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL211029573

SOCIETE DE GESTION AGRICOLE ET D'INVESTISSEMENT DE L'AUDE

SAS au capital de 1.527.960 Euros 6, rue de Chaux 21700 Nuits Saint Georges 976 250 159 RCS Dijon

Aux termes des décisions en date du 31 décembre 2020, l'Associé Unique, la Société LOUIS MAX, SA au capital de 8.259.144 Euros sise 6, rue de Chaux 21700 Nuits Saint Georges, 391 539 756 RCS Dijon a décidé la dissolution sans liquidation de la SOCIETE DE GESTION AGRICOLE ET D'INVESTISSEMENT DE L'AUDE par application de l'article 1844-5 al.3 du Code Civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SOCIETE DE GESTION AGRICOLE ET D'INVESTISSEMENT DE L'AUDE à la société LOUIS MAX, à l'issue du délai d'opposition qui est de 30 jours à compter de cette publication.

La société sera radiée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce de Dijon

AL211029581

EURL U.K.D

Capital de 2000.00€ 8 Impasse Docteur Zipfel 21000 DIJON RCS DIJON 522606649

L'AGO en date du 03 mars 2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Radiation au RCS de Dijon à compter du 03 mars 2021.

AL211029583

JUPITER

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social 7 Rue du 19 Mars 1962, 21600 LONGVIC 831 973 532 RCS Dijon

Par décision du 1er mars 2021, la société M INVEST, associée unique de la société JUPITER, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.

POUR AVIS

Le Président

AL211029597

GRANDESURE

Par décision du 31/10/2020, l'associé unique de la société GRANDESURE, Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 100 euros, Siège social et Siège de liquidation: 8 rue Bannelier - Le Patio des Halles, 21000 DIJON, RCS DIJON 831 822 002, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Hugo MARLIEN, demeurant 8 Rue Bannelier 21000 DIJON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 8 rue Bannelier - Le Patio des Halles 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateu

AL211029606

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à VEIGY FONCENEX du 16/02/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée ; Dénomination : GL Media ; Siège : 15 boulevard de Brosses 21000 DIJON ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ; Capital : 6 000 euros ; Objet : Le commerce en ligne pour notre propre compte ; la prestation de services dans les domaines de la communication, du web marketing et des stratégies web. ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective, Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Clément Lasserre demeurant 700 chemin de la Cornette, 74140 VEIGY FONCENEX. La Société sera immatriculée au RCS de Dijon POUR AVIS

AL211029455

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 15 février 2021, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BARBER HOME

Siège social : 100 Rue Emile Gruet, 21130 AUXONNE

Forme : SAS

Capital : 500 Euros.

Objet social : Coiffeur et barbier. Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Président : Mme ELLENRIEDER LOLITA demeurant 52 Avenue Jacques Duhamel, 39100 DOLE élue pour une durée indéterminée.

Directeur Général : M. MOUSTAKIM BOUCHAIB, demeurant 10 rue Lucie Aubrac, 39100 DOLE pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :

Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL211029525

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 19/02/2021 : formes : SCEA, dénomination : DE L'ARGILLY, siège : 36 Rue Saint Germain, 21320 MARCILLY OGNY, durée : 99 ans, capital : 125 000 euros. Objet : l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L 311-1 du Code rural. Gérance : Mme Augustine SAULGEOT, demeurant à 26 Rue Saint Germain 21320 MARCILLY OGNY. Cession : agrément en AGE et libre entre associés. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL211029544

JLA

SARLU au capital de 1 000€ Siège social : 19 Rue des Sources 21490 NORGES LA VILLE

Avis

Aux termes d'un assp à NORGES LA VILLE du 08/02/2021, il a été constitué une société :

Forme sociale : SARLU

Dénomination sociale : JLA

Siège social : 19 Rue des Sources 21490 NORGES LA VILLE

Objet social : Conseils/formation en organisation et direction des affaires ainsi dans le secteur de l'hôtellerie restauration

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1 000euros

Gérance : M. Jérôme LAFFONT demeurant 19 Rue des Sources 21490 NORGES LA VILLE

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON

AL211029558

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats 74 rue Rambuteau 71000 MACON

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à VILLERS LES POTS du 01/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme sociale : Société civile immobilière

- Dénomination sociale : UVLICOZA

- Siège social : 15 Rue des Potiers - 21130 VILLERS LES POTS

- Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ou droit immobilier dont elle pourrait devenir propriétaire et plus généralement la propriété, l'administration et la gestion de tous immeubles ou droit immobilier exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces immeubles devenu inutile à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.

- Durée de la Société : 99 ans

- Capital social : 5 000 Euros

- Gérance : M. Christophe FORIN, demeurant 15 Rue des Potiers - 21130 VILLERS LES POTS

Immatriculation de la société au RCS de DIJON.

Pour avis - La gérance.

AL211029559

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 03/03/2021, il a été constitué une SARL

Dénomination :

MONI TRANSPORT

Siège social : 12 Rue Des Valendons 21000 DIJON

Capital : 4000 €

Activités principales : transport des marchandises moins 3.5 tonnes

Durée : 99 ans

Gérance : M. SGHAIER MOHSEN 12 Rue Des Valendons 21000 DIJON

Immatriculation au RCS de DIJON

AL211029575

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés ` VOLNAY (21190) du 01/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : société par actions simplifies. Dénomination sociale : MAISON GEORGES GLANTENAY. Siège social : VOLNAY (21190) 16 Chemin de la Cave Objet : Le négoce et achat de vins, vins en vrac, vins en tiré-bouché, le négoce et la commercialisation en gros et au détail de vins et spiritueux, le négoce et achat de raisins, toutes prestations de services en matière de viticulture oenologie, animation commerciale ainsi que la livraison de vins, prestations de services logistiques Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés Capital : 2 000 euros ; apports en numéraire. Président : Guillaume GLANTENAY - 16 Chemin de la Cave 21190 VOLNAY. Directeur Général : Sarah GLANTENAY - 7 Avenue du Lac 21200 BEAUNE. Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou son mandataire ; Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit ` une voix ; le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent ;Transmission des actions : cessions ou transmissions des actions entre associés sont libres ; agrément préalable des associés dans les autres

cas.Immatriculation : RCS DIJON.

Pour avis, le représentant légal.

AL211029576

AVIS DE CONSTITUTION

MALOHU Société par actions simplifiée au capital de 500 euros Siège social : 34, rue de la Confrérie, 21121 FONTAINE LES DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FONTAINE LES DIJON du 14.02.2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : MALOHU

Siège : 34, rue de la Confrérie 21121 FONTAINE LES DIJON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : L'intermédiation en courtage d'assurances.

La gestion, l'acquisition, la vente de tous titres de participations, portefeuilles de valeurs mobilières, valeurs de placement, parts d'intérêts, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs, et la gestion de sa trésorerie.

L'achat, la vente, la propriété, la gestion, l'administration de tous biens immobiliers ou parts de sociétés à prépondérance immobilière, dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Didier HAAS demeurant 34 rue de la Confrérie 21121 FONTAINE LES DIJON

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS

Le Président

AL211029578

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 26 février 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée, Dénomination : 1PULSE, Siège : Chez A2B Centre d'Affaires - ZAC Porte de Beaune - 18 Rue Buffon – 21200 BEAUNE, Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, Capital : 2 000 euros constitué uniquement d'apport en numéraire, Objet : Organisation, coordination d'évènements festifs, location de matériel, recherche de prestataires, prestations de conseil, formation et création dans les domaines du marketing et de la communication écrite et visuelle, organisation de séjours touristiques à l'exclusion de l'activité d'agence de voyage, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Société LRH, société civile de portefeuille au capital de 1 500 euros, dont le siège social est fixé 18 Rue Buffon à BEAUNE (21200), et qui est immatriculée sous le n°832.825.392 RCS DIJON. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis.

AL211029582

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FAIR OAKS (TEXAS – USA) du 4 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : JEAN NEGOCE Siège : chez A2B Centre d'Affaires – ZAC Porte de Beaune – 2100 BEAUNE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 30 000 euros Objet : - achat et vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole, - toutes opérations de négociation, de commission et de courtage, - l'organisation de dégustation de vins et alcools, - l'achat et la vente de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin, produits alimentaires régionaux ou de terroirs, d'épicerie fine. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur John NICHOLS, demeurant 8514 High Cliff Drive – 78015 FAIR OAKS TEXAS (USA), La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL211029586

SCI MANIE

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SCI immatriculée au RCS de DIJON, dénommée « SCI MANIE «, au capital de 2.000 €, constitué exclusivement d'apports en numéraire, dont le siège social est à DIJON (21000) – 16, rue louise Michel – Lot n°44, ayant pour objet : l'achat, la vente, la construction, la gestion et la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et notamment d'un immeuble sis à DIJON (21000 - 4 Boulevard de l'université ; l'acquisition et la gestion de titres de participation et de toutes valeurs mobilières ou immobilières ; dont les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés ; et dont les premières cogérantes sont Mme Aïda BELDI, demeurant à DIJON (21000) – 16, rue louise Michel – Lot n°44, et Mme Mehdia BELDI, demeurant à LONGVIC (21600) – 11, rue du Suzon, désignées statutairement pour une durée illimitée.

AL211029587

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRAUX du 22/02/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile Immobilière. Dénomination sociale : 2B2M. Siège social : 14 rue Jeannet, 21390 BRAUX. Objet social : - l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis - la construction de tous biens immobiliers - l'administration, l'exploitation et la mise en valeur des biens immobiliers propriété de la Société, par tout moyen, bail, location ou autrement - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Mme Magali BOURIOT et M. Michel BECRELLE, dmt 6 rue du Pré Godran, 21390 BRAUX. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

La Gérance

AL211029598

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été constitué une société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecin vasculaire - Spécialité angiologie présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SELARL DOCTEUR DENIS BERTRAND

Capital : 2 000 euros

Le siège social: 3 Allée des Corvées – 21240 TALANT

Objet : l'exercice de la profession de médecin vasculaire – spécialité angiologie.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance : Bertrand DENIS, demeurant 2 rue Felix Trutat, DIJON (21000),

Immatriculation : Au Registre du commerce et des sociétés de DIJON,

Pour avis,

Le gérant

AL211029604

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/03/2021 il a été constitué une **SARL** dénommée:

LE COLOMBIER

Nom commercial: LE COLOMBIER

Siège social: 14 rue du moulin 21200 RUFFEY LES BEAUNE

Capital: 1.000 €

Objet: La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : l'hébergement en chambre d'hôtes, en gîtes, la restauration sur place et à emporter, la vente de produits alimentaires, la location d'emplacements de camping, de garages ou de stationnement et la location immobilière.

L'objet social inclut également, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Gérant: M. LABOUTE Oliver 14 Rue du Moulin 21200 RUFFEY LES BEAUNE

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON

AL211029608

SAS LA BOULANGE DE JO Société par actions simplifiés au capital de 1 000 euros 2 rue Louis de Courtot de Cissey 21190 MERCEUIL

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 8 mars 2021 à MERCEUIL il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LA BOULANGE DE JO

Forme juridique : Société par actions simplifiées

Capital social : 1 000 euros

Siège social : 2 rue Louis de Courtot de Cissey 21190 MERCEUIL

Objet : Fabrication, conception et vente de pains, viennoiseries, tartes et pâtisseries

Durée : 99 ans à compte de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Président : BOURGE Josselin demeurant 2 rue Louis de Courtot de Cissey

21190 MERCEUIL

La société sera immatriculée au RCS de DIJON (21).

Pour avis, le président

BOURGE Josselin

AL211029609

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 23 février 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique

Dénomination : Lucius Holding

Siège Social : 55 Chemin de la Rente de Giron 21000 DIJON

Capital : 1 060 166 euros

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation.

Objet : la prise de participations, par acquisition, souscription ou apport, au capital social de toutes sociétés existantes ou à créer, la gestion de portefeuille de valeurs mobilières pour son propre compte, l'intermédiation financière, l'apport d'affaires, l'ingénierie et le conseil en matière financière.

Gérant : Mr Pierre MUGNIER demeurant 55 Chemin de la Rente de Giron 21000 DIJON

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

AL211029612

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 3 mars 2021,il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : RESERVOIR IMMO BEAUNE

Siège : 26 rue du Faubourg Madeleine - 21200 BEAUNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : Transactions et gestions de tous biens immobiliers, location immobilière, transactions sur fonds de commerce.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la

décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Société RESERVOIR IMMO, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 157 avenue Victor Hugo, 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 395 917 RCS DIJON,

représentée par M. Christophe GUION, Président.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS

Le Président

AL211029614

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 23 février 2021,

il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : WISH CAPITAL

Siège : 17 avenue Touzet du Vigier, 21000 DIJON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : Toutes activités de marchand de biens

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la

décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Christophe GUION, demeurant 17 avenue Touzet du Vigier, 21000 DIJON.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS

Le Président

AL211029618

NIÈVRE

DIVERS

LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALENCON

LE 02/03/2021 A PROLONGE LA DUREE DU PLAN DE REDRESSEMENT DE GRAPH 2000 (SARL) - bd de l'Expansion 61200 Argentan -

Tous travaux d'imprimerie de labeur ... - RCS ALENCON 523 216 836 - ETS SECONDAIRES INSCRITS AU RCS BERNAY - RCS NEVERS -RCS NANTERRE

AL581030038

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

N°PC :41014023PC

Par jugement en date du 01/03/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

M. BILLEBAULT Franck

SCI LA BOURDELIERE (SCI)

- le Bourg Pougny Cosne-sur-Loire - 58200 COSNE

- LE BOURG - 58200 POUGNY

RCS 58 : 392 002 903

AL581030031

DÉMISSION

BOIS ET SCIAGES DE SOUGY

SA à directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 19 349 156 €
Siège social
Z.I. de Teinte - 58300 SOUGY SUR LOIRE
334 934 304 RCS NEVERS

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Suivant les termes de la séance du Conseil de Surveillance du 8/02/2021, il a été constaté la démission de la société Bpifrance Investissement de ses fonctions de membre au Conseil de Surveillance à la date du 29 décembre 2020, sans pourvoir à son remplacement.

Pour avis.

AL581030053

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 1er janvier 2009, Monsieur Roger Alain THEVENY, en son vivant agriculteur, demeurant à GRENOIS (58420) 4 Rue Jehan d'Huban, né à GRENOIS (58420), le 2 novembre 1949, célibataire, décédé à SAINT-BONNOT (58700), le 3 janvier 2021, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Valérie CLERGET, Notaire associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), le 3 mars 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Valérie CLERGET, Notaire associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, BP 47, référence CRPCEN 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL581030033

NOMINATION

SELF STOCK

Société par Actions Simplifiée
au capital de 48.200 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
529 105 348 RCS NEVERS

Il résulte des décisions unanimes des associés ainsi que de l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 05 février 2021, les mentions ci-après à publier :

Ancienne mention

Président : M. Alain FOURNIER - 191 avenue de Reims - 02200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN

Directeurs généraux :

- 3o2ai, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 18 rue Molière, 58000 NEVERS immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 845 111 095

- HOLD'EM 40, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 7 avenue des sports, 35160 BRETEIL immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 838 228 740

- LC IT DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 25 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny, 58000 NEVERS immatriculée au RCS de NEVERS 883 082 216

Nouvelle mention

Présidente : 3o2ai, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 18 rue Molière, 58000 NEVERS immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 845 111 095

Directeurs généraux :

- HOLD'EM 40, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 7 avenue des sports, 35160 BRETEIL immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 838 228 740

- LC IT DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 25 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny, 58000 NEVERS immatriculée au RCS de NEVERS 883 082 216

Pour avis

AL581030025

JULBER MOTO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 36 bis, Boulevard du Grand Pré des Bordes
ZAC Des Grands Champs
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS: 511 071 904

CHANGEMENT DE PRESIDENT ET DIRECTEUR GENERAL

Assemblée Générale du 04/03/2021

PRESIDENT :

Ancienne mention :

- la société JF INVEST, société à responsabilité limitée au capital de 65.000 euros dont le siège social est à NEVERS (Nièvre) – 18, rue Barreau, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 809 035 454,

Nouvelle mention :

- Monsieur Benjamin PIAT demeurant à POISEUX (Nièvre) – Les Mornanges, lieu-dit Mauvron

DIRECTEUR GENERAL :

Nouvelle mention :

- Madame Loane PIAT demeurant à POISEUX (Nièvre) – Les Mornanges, lieu-dit Mauvron

Pour avis et insertion

AL581030040

FORESTA

SAS au capital de 620.000 €
Siège social :
63 Route de Bourges
58000 CHALLUY
411 012 107 R.C.S. Nevers

Aux termes des décisions de l'associé unique du 04 mars 2021 il a été pris acte de la démission de M. Horatiu Pristavu de son mandat de Président et décidé de nommer, en remplacement, la société BURGUNDY GARDEN, SAS ayant son siège social au 11 bis rue Jean Mermoz – 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 891 124 885

AL581030045

TRANSFERT DE SIÈGE

SNB

Société Civil Immobilière
au capital de 100€
Siège Social : 25 Avenue Jean Jacques ROUSSEAU,
58640 Varennes-Vauzelles
RCS de NEVERS 523 759 330

L'Assemblée Générale extraordinaire du 24 Février 2021, a décidé, à compter du 24 février 2021 de :

- modifier l'adresse du siège sociale au 156 Rue de la Côte BLANCHE 58600 GARCHIZY ;

L'Article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Le reste sans changement.

Modification au RCS de Nevers.

AL581030012

EUGENIE MARTIN

SPFPL de pharmacien d'officine
par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
Le Bourg 58420 MORACHES
883 209 363 RCS NEVERS

Par décision en date du 24/02/21, la Présidente de la société, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Le Bourg, 58420 MORACHES au 27 rue des Forges 58800 CORBIGNY à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention RCS NEVERS. Pour Avis, la Présidente

AL581030032

PAIN-FRAIS

SAS au capital de 500 Euros €
Siège social : 31 Rue De Nièvre
58000 NEVERS
852105451 RCS de NEVERS

Par AGE du 03/04/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 1 Rue Henri Clausse 93000 BOBIGNY, à compter du 03/04/2020.

Mention au RCS de NEVERS

AL581030043

Maître Aurélie Pouviaud Notaire à Fours (Nièvre), Route de Decize

SCI LE VIEUX CHATEAU

capital 138.000 euros
Siège
Le Vieux Château Teinte
58300 SOUGY SUR LOIRE
immatriculée au RCS de NEVERS (Nièvre)
n°422227512

Transfert de siège social

Le 07/12/2020, au termes d'une assemblée Générale Extraordinaire de cette société ayant pour gérant M. Thierry BOURLOTON, demeurant à BAGNOLS (69620), 150 Route de Longchamp a décidé de transférer le siège social au 150 Route de Longchamp à compter du 07 Décembre 2020

En conséquence elle sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Villefranche sur Saône-Tarare

Pour avis.

AL581030049

MODIFICATION DE CAPITAL

SAS COW GESTION

SASU au capital de 20000 €
Siège social : RIGNY 58700 NOLAY
RCS NEVERS 812776334

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 04/03/2021 , il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 20000 à 50000 € à compter du 05/03/2021 , d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Ajout dans les statuts : «l'acquisition, la location, la vente et la gestion évolutive d'équipements à destination d'usages agricoles» . Modification au RCS de NEVERS.

AL581030041

MODIFICATION DE STATUTS

GAEC LES CHAZEAUX

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital de 450 000 euros
Siège social : Les Chazeaux
58330 SAINT-BENIN-DES-BOIS
RCS 528 618 077 NEVERS

MODIFICATION DU CAPITAL - DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Le 16 février 2021, l'assemblée générale des associés a décidé la réduction du capital de 450 000 € à 300 000€ et pris acte de la démission de Madame Claire ROSE de ses fonctions de co-gérante à effet du 31 décembre 2020.

Pour avis.

AL581030015

JULBER MOTO

SARL transformée
en SAS au capital de 10 000 €
Siège social
36 bis, Boulevard du Grand Pré des Bordes
ZAC des Grands Champs
58000 NEVERS
511 071 904 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 01/03/2021, l'Associée Unique a décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour.

En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :

- Forme :

§ Ancienne mention : SARL

§ Nouvelle mention : SAS

- Dénomination sociale :

§ Ancienne mention : SARL JULBER MOTO

§ Nouvelle mention : JULBER MOTO

- Administration :

§ Ancienne mention : Gérant : M. Julian FREBY

§ Nouvelle mention : Présidente : JF INVEST sise à NEVERS (58) - 18, rue du Barreau (809 035 454 RCS NEVERS)

Admission aux assemblées et droit de vote

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.

Pour avis

AL581030017

TOLERIE MODERNE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 56 000 €
Siège Social
3, Rue des Champs Pacaud – 58000 NEVERS
581 881 026 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 30/12/2020, l'Associée Unique a pris acte de la fin du mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire de la société CPB AUDIT et du mandat du Commissaire aux Comptes Suppléant de M. Philippe BOUVEAU et a décidé de ne pas pourvoir à leur remplacement.

AL581030021

AVIS DE MODIFICATIONS

E.S DEMENAGEMENT
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20 000 €uros
Siège social : 270 bis, rue Roger Salengro
80470 SAINT-SAUVEUR
883 923 021 RCS AMIENS

Aux termes de l'Assemblée du 30 Novembre 2020, les Associés ont :

- pris acte de la décision de de Monsieur Jordan ELOY de démissionner de ses fonctions de gérant à compter de ce jour,

- décidé de nommer, en ces lieu et place, à compter de ce jour, en qualité de gérant, Monsieur Pierre ELOY, né le 16 Janvier 1991 à AMIENS (80), de nationalité française, demeurant COISY (Somme) – 4, rue des Champs d'Amour,

- Décidé de transférer le siège social à POUILLY-SUR-LOIRE (58150), Route de Châteauneuf – Les pointes Margot à compter de ce jour.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS sous le numéro 883 923 021 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence

Pour avis

AL581030028

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

HOTEL LOIRE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 100.000 euros
Quai de Médine – 58000 NEVERS
428 920 243 RCS NEVERS

Par décision du 28 décembre 2020, l'Associé a nommé en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la société EMERSON AUDIT (418 009 726 RCS PARIS), PARIS (75017), 48 rue Cardinet, pour une durée de six exercices, en remplacement de la société COGEP.

Pour avis.

AL581030042

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Laurent ROGEON, notaire associé à MOULINS, le 01 Mars 2021, la SARL SYLV'ANN au capital de 8000,00 EUR dont le siège social est à NEVERS (58000), 25 Rue Saint-Martin, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 352185748, a cédé à :

Mme Christine LANOIZELEE, coiffeuse, épouse contractuellement séparée de biens de M. Michel CESPEDES, demeurant à AVERMES (03000), 8 bis Rue Jean François La Perouse.

Une succursale ou établissement secondaire consistant en un fonds de COIFFURE et VENTE DE PRODUITS DE COIFFURE, COSMETIQUES et ARTICLES DE SOINS sis et exploité à MOULINS (Allier) 3, Place d'Allier, connu sous l'enseigne « TCHIP LA COIFFURE A PETIT PRIX», comprenant la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit à la ligne téléphonique, le mobilier et matériel, les ustensiles et outillages, servant à son exploitation,

Moyennant le prix de 85.000 € (s'appliquant aux éléments incorporels pour 77.500 €, et aux éléments corporels pour 7.500 €).

Pour laquelle succursale ou établissement secondaire le Cédant est identifié auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de CUSSET sous le numéro SIREN 352 185 748 (R.C.S NEVERS).

L'entrée en jouissance est fixée au 1er mars 2021.

S'agissant d'une cession d'une succursale ou établissement secondaire (le cédant restant propriétaire de l'établissement principal) et pour les oppositions, domicile est élu :

* au siège de la SELAS « ROGEON Laurent – Office Notarial Moulins Souvigny » (dans le ressort du tribunal de la situation de la succursale cédée),

* en l'étude de Me Christophe ROBERT, notaire à NEVERS (Nièvre) 10, Rue Vauban, (dans le ressort du tribunal de la situation de l'établissement principal et siège de la SARL SYLV'ANN).

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues aux domiciles élus dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.

Pour unique insertion.

Le notaire.

AL581030018

CESSION

Suivant acte reçu par Me Laurence CARLIER, le 24 février 2021, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de REIMS, le 02 mars 2021, Dossier 2021 20971 Référence 5104P04 2021 N 00716,

La société dénommée LE RELAIS DES LACS, Société à responsabilité limitée, dont le siège social est à PLANCHEZ (58230), avenue François Mitterrand, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 815 242 946, a cédé à la société dénommée AEQUITAS HOTELS, Société par actions simplifiée, au capital de CENT EUROS (100,00 €), dont le siège social est à PLANCHEZ (58230), avenue François Mitterrand, représentée par M. Hervé SAVARY.

Le fonds de commerce de préparation de plats cuisinés en conserve, préparation de plats à emporter, café, bar, hôtel, restaurant, exploité à PLANCHEZ (58230), Le Bourg, avenue François Mitterrand, connu sous le nom de LE RELAIS DES LACS, moyennant le prix de 100.000,00 €, savoir : éléments incorporels : 36.988,00 €, matériel et mobilier commercial : 63.012,00 €

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte par la confusion sur la tête de la SAS « AEQUITAS HOTELS » » de ses qualités de propriétaire et de locataire gérant.

Par la régularisation de l'acte de cession de fonds de commerce, il est mis fin au contrat de location-gérance en date à PLANCHEZ (58230), du 01 avril 2019, conclu par la SARL « LE RELAIS DES LACS » au profit de la SAS « AEQUITAS HOTELS » pour une durée de deux années à compter du 1er avril 2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'Office notarial de l'Arquebuse, où domicile a été élu à cet effet »

Pour insertion - Me Laurence CARLIER

AL581030052

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL LA SAUVETTE

Par décision de l'AGE du 01/03/2021, la société LA SAUVETTE, SARL au capital de 7 622 € ayant son siège 17 Place des pêcheurs, 58400 LA CHARITE SUR LOIRE, RCS Nevers 384 043 337, a pris acte du décès de M. Daniel FLEURIET, de son vivant gérant unique de la société, survenu le 05/05/2020, et a désigné Monsieur Bernard FLEURIET en qualité de gérant pour le remplacer à compter du 01/03/2021 pour une durée illimitée.

Pour avis : Bernard FLEURIET

AL581030019

SCEA HUBERT VENEAU

SCEA au capital de 278 100 €
Siège social : Les Ormousseaux
58200 SAINT PERE
350 195 699 RCS NEVERS

Par décisions du 23/12/2020, M. Clément JOLIVET demeurant à CREZANCY EN SANCERRE (18300) 13 Route des Veaugues, a été nommé avec effet du même jour, en qualité de gérant, en remplacement de M. Bertrand VENEAU et M Jérôme VENEAU, démissionnaires.Le dépôt prescrit par la loi sera effectué auprès du Greffe du TC de NEVERS.

AL581030026

LES FORGES

SARL au capital de 8.000 euros
Siège social
55 boulevard Boigues
58600 FOURCHAMBAULT
443 066 048 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire du 03 mars 2021 a désigné M. Timothy BUTLER, dt 8 avenue Jean Jaurès – 58600 FOURCHAMBAULT, en qualité de gérant en remplacement de Mme Agnès BUTLER.

Pour avis, le gérant

AL581030044

SARL ACTIVE HERITAGE

SARL au capital de 500 €
Siège social
28 Chemin du Magny
58600 FOURCHAMBAULT
RCS NEVERS 887919330

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 09/12/2020, il a été pris acte de la démission du Gérant M DESBRUERES Etienne à compter du 26/02/2021 M LAURENT Fabrice reste gérant unique de la SARL . Modification au RCS de NEVERS.

AL581030046

DISSOLUTION LIQUIDATION

CONTROLE TECHNIQUE DU DONZIAIS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 €uros
Siège social
Le Belle Etoile
58220 DONZY
422 035 188 RCS NEVERS

AVIS DE DISSOLUTION SARL CONTROLE TECHNIQUE DU DONZIAIS

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2020 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2020 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. A été nommé comme liquidateur, Madame Geneviève DEGENNE, gérante associée, demeurant à SAINT-MARTIN SUR NOHAIN (NIEVRE) 10 Impasse des Mésanges, a qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé à SAINT-MARTIN SUR NOHAIN (NIEVRE) 10 Impasse des Mésanges. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis, Le liquidateur.

AL581029976

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : FB LAVAGES.

Sigle : SARL.

Forme : SARL société en liquidation.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 24 Impasse des Trois Corbiers, 58000 Nevers.

789398047 RCS de Nevers.

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 20 janvier 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Frédéric BANCILHON demeurant 24 Impasse des Trois Corbiers, 58000 Nevers et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du NEVERS.

Le liquidateu

AL581030020

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes des DUA de la société LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JANKOVIC RAKOVER, SELAS au capital de 384.171,52 €, sise 13 rue Charleville – 58000 NEVERS, immatriculée 321 355 026 RCS NEVERS, société absorbée, en date du 14.10.2019, il a été décidé :

- d'approuver le projet de fusion établi le 28.06.2019 avec la société LABORATOIRE MAYMAT, SELARL au capital de 5.163.630 € sise 4 place du Four – 03000 MOULINS, immatriculée 398 782 441 RCS CUSSET, aux termes duquel la société LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JANKOVIC RAKOVER a transmis à la société LABORATOIRE MAYMAT la totalité de son patrimoine l'évaluation du patrimoine ainsi transmis et sa rémunération.

- que par ce seul fait, la société LABORA-

TOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JANKOVIC RAKOVER se trouve dissoute de plein droit, sans liquidation.

La fusion et la dissolution de la société LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JANKOVIC RAKOVER sont devenues définitives le 15.10.2019, ainsi qu'il résulte de l'AGE de la société LABORATOIRE MAYMAT.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis

AL581030024

EARL BAUDIN FRÈRES

La Bergerie - 58120 MONTIGNY en MORVAN
Au capital de 133 170 €
R.C.S. Nevers – N° 314 845 058

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale réunie le 22 février 2021, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2020, déchargé M BAUDIN Robert de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, le liquidateur.

AL581030051

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 25/02/21 à LA FERMETE, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière.

DENOMINATION : « FONCIERE DESIGN».

SIEGE SOCIAL : LA FERMETE – 58160 – 45 Rue des Tilleuls.

OBJET : La société a pour objet la propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine et l'aménagement, l'entretien et la construction de tous immeubles.

DUREE : 99 ans RCS NEVERS.

CAPITAL : 500 euros de numéraire.

GERANCE : Monsieur Nicolas PETIT demeurant LA FERMETE – 58160 – 45 Rue des Tilleuls.

CESSION DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de tous les associés.

Pour avis et mention

La Gérance

AL581030016

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/03/2021 il a été constitué une SARL dénommée : POLAT CONSTRUCTION

Siège social : 10 RUE BERNARD PALISSY, N65 58000 NEVERS Capital : 2.000€ Objet : MACONNERIE GENERALE, GROS OEUVRES Gérant : M POLAT BARIS, 10 RUE BERNARD PALISSY, N65 58000 NEVERS. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL581030022

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/02/2021 il a été constitué une SCI dénommée:

SCI MARTIN SEGOULE FILS

Siège social: 17 chemin des sources 58270 ST BENIN D AZY

Capital: 100 €

Objet: Achat, location, vente de biens immobiliers

Gérant: M. MARTIN Frédéric 17 Chemin des Sources 58270 ST BENIN D AZY

Cession des parts sociales : Libre entre associés

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL581030027

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : DKP'IMMO ; Siège social : 4, Les Roblins - 58200 ALLIGNY COSNE ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 900 € ; Co-Gérance : Mme Karine ANDRUSIOW, Mme Priscilla BALLEREAU et M. David ANDRUSIOW dt ensemble à ALLIGNY COSNE (58) - 4, Les Roblins ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL581030034

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Stéphane SANDELLI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI », titulaire d'un Office Notarial à CHATEAU-CHINON (Nièvre), 2 place du Docteur Bondoux, le 9 février 2021, enregistré au SPF et Enregistrement de NEVERS1, le 15/02/2021, Dossier 2021 00006091, réf 5804P01 2021 N 00104 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet: l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : LA MORVANDELLE.

Le siège social est fixé à : MONTSAUCHE-LES-SETTONS (58230), Montélesme Chez Madame Fabienne DEBRUYERE.

Durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Les apports ont été effectués en numéraire par Monsieur Christophe DUCHÊNE pour 900,00 euros et par Madame Fabienne DEBRUYERE pour 100,00 euros.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Christophe Noël André DUCHÊNE, né à NANTES (44000), le 29 avril 1967, demeurant CLAMART (92140) 32 rue de la Gaité, pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS (58000).

Pour avis.

Le notaire.

AL581030037

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/03/2021, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination : KRMoto. Objet social : Achat, vente ou location d'accessoires,

d'équipements de pièces détachées pour motocycles et conducteur de motocycle.

Le dépôt-vente de motocycles neuves et d'occasions. Siège social : 86 Route de la ramée, 58320 Parigny-les-Vaux. Capital : 1.000 € Durée : 99 ans. Gérance : M. DUMORT Franck, demeurant 86 Route de la ramée, 58320 Parigny-les-Vaux.

Immatriculation au RCS de Nevers

AL581030047

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à NEVERS en date du 05/03/2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : BGKMP INVEST, SIEGE SOCIAL : 38 Rue Franchet d'Esperey, NEVERS (Nièvre). OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCSCAPITAL : 10 000 euros. GERANCE : Mme Elisabeth KREUTZER, demeurant 3 chemin des Chandons, MARZY (Nièvre) et M. Cédric MANEVY, demeurant 5 impasse de Busserolles, MARZY (Nièvre),AGREMENT DES CESSIONS : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas. IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS. Pour avis, la gérance.

AL581030050

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 08.02.2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

SCI Vélusa

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers

Siège social : Montifault - 58700 MURLIN

Capital : 500 euros en numéraire

Gérance : M Virgil PEIGNOT et Mme Emilie CAMPAGNOLO, demeurant Montifault 58700 MURLIN

Agrément des cessions de parts: Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'AGE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL581030054

YONNE

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce de Montpellier du 01/03/2021 prononçant la conversion de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire après cession, sans maintien d'activité, au profit de la **SAS A.S.D. INTERNATIONAL** lieu-dit la Grande Sourée ZA des Macherins 89470 Monéteau (commerce d'articles de pêche) RCS MONTPELLIER 399341460. Liquidateurs judiciaires : Me Vincent AUSSEL Arche Jacques Coeur 222 Place Ernest Granier 34000 Montpellier et SCP BTSG en la personne de Me Marc SENECHAL 15 Rue de l'Hôtel de Ville CS70005 92200 Neuilly sur Seine.

AL891030072

➜ DÉMISSION

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

LDS 89

Société par actions simplifiée
au capital de 14 300 euros
Siège social
19, avenue Pierre Larousse
89000 AUXERRE
428 743 587 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions unanimes du 02/03/2021, les associés ont pris acte de la démission de M. Franck SADOINE de ses fonctions de Président avec effet au 18/02/2021, midi, et ont décidé de nommer en remplacement M. Thomas BLANC, demeurant 8, Rue du Docteur Majnoni d'Intignano - 21121 FONTAINE-LES-DIJON, en qualité de Président à compter du 02/03/2021. Pour avis.

AL891030055

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1er décembre 2010,

Madame Joëlle Yvonne Charlotte MASSON, en son vivant retraitée, célibataire, demeurant à APPOIGNY (89380) 15 avenue Marie Noël, née à AUXERRE (89000), le 29 octobre 1952, ayant conclu avec Madame Charline Georgette DEFRUIT un pacte civil de solidarité sous le régime de l'indivision, le 6 juin 2005, enregistré au greffe du Tribunal judiciaire de AUXERRE le 10 juin 2005, décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 6 février 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 25 février 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY (89380) 5 rue du Professeur Mocquot, référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit à compter du 1er mars 2021.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL891030069

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 28 mai 1999,

Monsieur Xavier Pierre GALLECIER, en son vivant Retraité, veuf de Madame Nina BIELOVSEROFF, demeurant à JOIGNY (89300) 11 Rue Mozart.

Né à PARIS 13ÈME ARRONDISSEMENT (75013), le 26 juin 1931.

Décédé à JOIGNY (89300), le 3 décembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du

procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Brigitte GRANA ,

Notaire titulaire d'un Office Notarial à JOIGNY (Yonne), 48 avenue Gambetta , le 1er mars

2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du

notaire chargé du règlement de la succession : Maître Brigitte GRANA, Notaire à JOIGNY

(89300) 48 Avenue Gambetta, référence CRPCEN : 89041, dans le mois suivant la réception

par le greffe du Tribunal Judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du

testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL891030077

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Etude de Maître Lucile DUMAIRE, notaire à THORIGNY SUR OREUSE (Yonne) 2 Route de Nogent AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL- Délai d'Opposition Article 1007 du Code Civil – Article 1378-1 Code de Procédure Civil Loi n°2016-1547 du 18 Novembre 2016 Aux termes d'un testament fait en la forme olographe en date à LA POSTOLLE du 26 Décembre 1995, déposé au rang des minutes de Maître Lucile DUMAIRE, notaire à THORIGNY SUR OREUSE (Yonne) suivant acte de dépôt et de description du testament du 25 novembre 2020, Monsieur Jacques Léon GOBRY, en son vivant Retraité, demeurant à LA POSTOLLE (Yonne), 8 Route de Courroy, célibataire, née à LA POSTOLLE (Yonne), le 18 Novembre 1930, décédé à SENS (Yonne), le 10 Septembre 2020 a institué un légataire universel. Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains de Maître Alexandra ROUGEOT-PELLION, notaire associée de la SELARL ROUGEOT-PELLION, ABRIC titulaire d'un office notarial à DIJON (21 000) 28 bd François Pompon en charge du règlement de la succession dans le délai d'un mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance de SENS de la copie authentique dudit procès-verbal et copie figurée du testament. Pour avis Le notaire

AL891030081

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 29 mars 2020

Mademoiselle Ginette Renée COURTOIS, en son vivant retraitée, demeurant à FLEURY LA VALLEE (89113) 4 Route de Joigny.

Née à FLEURY LA VALLEE (89113), le 18 juin 1936.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 3 novembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès, le 26 février 2021 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400) 75Bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL891030083

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 7 octobre 2004

Madame Eva Camille MAURICE, en son vivant Retraitée, demeurant à CHENY (89400) 8 Rue Beauregard.

Née à CHICHEE (89800), le 30 avril 1923.

Veuve de Monsieur André René CERTENAIS et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à CHENY (89400) (FRANCE), le 3 novembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès, le 5 mars 2021 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400) 75Bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL891030084

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 31 juillet 2013,

Madame Yolande BEN ITAH, en son vivant veuve de Monsieur Adolphe ZAMBLERA, demeurant à MIGENNES (89400), EHPAD Les Mignottes, 1 rue de la Fraternité.

Née à OUJDA (MAROC), le 14 février 1930.

Décédée à MIGENNES (89400), le 7 décembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES (89400), 75 bis avenue Jean Jaurès, le 5 mars 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400), 75bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Sens de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL891030093

➜ NOMINATION

SAS EMPIRE TRANSACTIONS RENOVATION

Capital social : 1.500 euros
Siège social
21, rue de la Tour d'Auvergne
89000 AUXERRE
847 811 197 RCS AUXERRE

Changement de Président

Par AGE du 1/3/21, il a été approuvé la nomination en qualité de Président de la société, la SAS GROUPE EMPIRE ELASS sise 18, rue Jules Ferry à AUXERRE (89000), immatriculée 892 717 687 RCS AUXERRE représentée par son Président M. Mohamed EL ASSRI suite à la démission de M. Mohamed EL ASSRI des fonctions de Président. Mention sera faite RCS AUXERRE

AL891030054

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES, Société Anonyme au capital de 1 487 675 euros, Siège social : Place de l'Europe - 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE, 017 151 200 RCS AUXERRE. La Société COFIDES L'AUDIT, domiciliée 8 Rue Alfred de Vigny - CS 31770, 25044 BESANCON, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de Société NOREA, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2026 ; il n'y a pas lieu de remplacer Monsieur Philippe BLIN, Commissaire aux Comptes suppléant.

AL891030063

S.J.B.
Société d'Avocats

BAUDOT SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social
Domaine de Saint Maurice
89170 ST FARGEAU
326 172 152 RCS AUXERRE

MODIFICATION DE DIRIGEANT

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 1er mars 2021, les associés ont pris acte de la démission de Madame Cécile DULION-BAUDOT de ses fonctions de Directrice Générale à compter du 28 février 2021 et ont décidé de nommer en remplacement Monsieur Yann ROMAGNY, demeurant 3 Chemin du Parc 89130 VILLIERS SAINT BENOIT, pour une durée illimitée à compter du 1er mars 2021.

POUR AVIS, le Président

AL891030094

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SOCIÉTÉ SVBO CONSEIL

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
SIEGE SOCIAL : 34 route de Sens
89400 EPINEAU les VOVES
R.C.S. SENS B 843 923 194

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 février 2021, il a été décidé de transférer le siège social primitivement fixé à Epineau les Voves, 34 rue de Sens (89400), à Montigny la Resle, 14 rue du Parc (89230), à compter de la date de l'assemblée.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera désormais immatriculée au RCS d'Auxerre.

Les autres termes du précédent avis n'ont pas été modifiés.

Pour avis

AL891030005

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

LABORATOIRES D.E.A., Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros, Siège social : 8, rue du Tertre NANTOU 89240 POURRAIN, 450 005 830 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 29 JANVIER 2021, le Président a décidé de transférer le siège social du 8, rue du Tertre NANTOU 89240 POURRAIN à Zone Artisanale des Champs Gilbards - 89240 POURRAIN à compter du 1er février 2021.

AL891030065

Maître Marie GANDRÉ
Notaire
6 rue Saint-Nicolas
89700 TONNERRE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale en date du 25 janvier 2021, les associés de la société dénommée «LE JAIS», dont le siège est à BRIENON SUR ARMANCON (89210), 11 route de Joigny, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS (Yonne), sous le numéro SIREN : 803 587 948

Ont décidé de transférer le siège social à MORILLON (74440) 400 route des Champs à compter du 25 janvier 2021.

Formalités exécutées au RCS d'ANNECY (74).

Pour insertion

Maître Marie GANDRÉ

AL891030068

CMS

SAS au capital de 1.000 €uros
Siège social : 2 Impasse Albert Camus
89100 ST CLEMENT
843 942 129 R.C.S. SENS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08/02/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 76 bis Rue Victor Guichard - 89100 SENS, et ce, à compter du 02/03/2020.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL891030074

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS

Avis de mise à l'enquête publique unique des zonages d'assainissement et du pluvial de Rouvray et de Venouse

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président de la communauté de communes Chablis Villages et Terroirs du 15 février 2021, les zonages d'assainissement et du pluvial des communes de Rouvray et Venouse seront soumis à l'enquête publique durant 32 jours calendaires du 08 mars 2021 au 08 avril 2021 inclus ; Madame Semblat, nommée par le tribunal administratif de Dijon, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- les dossiers seront déposés dans les Mairies de Rouvray et de Venouse aux jours et heures habituels d'ouverture de ces Mairies afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur – Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs, 2 rue du serein, 89800 Chablis ou les transmettre par e-mail à l'adresse suivante : assainissement2@3cvt.fr– lequel les annexera au registre.

- une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur :

à la Mairie de Rouvray : lundi 08 mars 2021 de 9h à 12h,

vendredi 19 mars 2021 de 10h à 12h,

mercredi 07 avril 2021 de 9h à 12h,

à la Mairie de Venouse : mardi 09 mars 2021 de 10h à 12h,

jeudi 18 mars 2021 de 16h à 19h,

jeudi 08 avril 2021 de 16h à 19h,

afin de répondre aux demandes d'information du public.

Le rapport et les conclusions de Mme le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils auront été transmis aux communes.

AL891029961

➜ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce référence ALP00198967 parue dans terres de bourgogne, le 18/01/2021 concernant la société FIDEM, lire RCS de SENS en lieu et place de Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL891030079

MATIGNON AUTOMATISME

Rectificatif à l'annonce parue dans le présent journal le 26/02/2021 concernant MATIGNON AUTOMATISME : il fallait lire en date du 18/02/2021.

AL891030099

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Georges Pompidou, le 23 février 2021** a été reçu le changement de régime matrimonial - portant adoption de la communauté universelle avec attribution de celle-ci au conjoint survivant - par Monsieur Marcel, André **GALLOIS**, retraité, et Madame Anne-Marie, Madeleine, Louise **LEFEVRE**, retraitée, son épouse, demeurant à Sens (89100), 169 rue des Déportés de la Résistance.

Monsieur né à Champigny (89340), le 3 mai 1949.

Madame née à Varennes-sur-Seine (77130), le 27 janvier 1949.

Mariés, tous deux en uniques noces, sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Bernard

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MALIGNY - bois-taillis

96 a 40 ca - Casquets: C-163

zonage : zone N du PLU

MEZILLES - lande et bois-taillis

4 ha 85 a 45 ca - Champ du jardin: V-768 - Chateau blin: V-1025[782] - Le buisson: V-524

zonage : zone N du PLU

QUINCEROT - terre et pré - fonds occupé sur 3 ha 16 a 10 ca - recherche d'un bailleur pour la partie occupée

5 ha 27 a 50 ca - Sur la bergerie: ZH-31(A)-31(BJ)-31(BK)

zonage : RNU

SEIGNELAY :

- terre - fonds occupé - recheche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place :

1 ha 79 a 60 ca - Le bois du four: ZK-37- zonage : zone N du PLU

- terre - fonds occupé : 62 a 16 ca - La morelle: AB-2[4]-5[7]-7[10] - zonage : zone 1AU du PLU

ARMEAU - terre

71 a 90 ca - Les roches: ZA-65

zonage : zone A du PLU

COURTOIS-SUR-YONNE – terre et bois

1 ha 79 a 69 ca - Les galbauts: A-69-70 - Les grandes vignes: A-44 - Les petits galbauts: ZD-9 - Les vaugaudins: D-238 - Pres des aulnes: D-49 - Sous les champs rouges: D-9

zonage : zone N et A du PLUi

MONTACHER-VILLEGARDIN - terre

9 ha 30 a 97 ca - Bois du charbonnier: Z-83 - La montagne: F-426-427 - Le village: F-135

zonage : RNU

SAINT-MARTIN-DU-TERTRE - bois

7 a 15 ca - La peau du loup: E-173

zonage : zone N du PLUi

LES VALLEES DE LA VANNE (VAREILLES) - terre et bois - parcelles occupées

3 ha 82 a 82 ca - La cote a bonnet: 429C-740 - Sous la cote d enfer: 429D-294-295-296-297-299 429ZD-26-27 - Vallee aux quesnes: 429ZH-2

zonage : zone A et Ncv du PLUi

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 29 mars 2021 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL891030096

TEMPERE, Notaire à Villeneuve-la-Guyard (89340), le 10 juillet 1972, préalable à leur union célébrée à Montereau-Fault-Yonne (77130), le 29 juillet 1972.

De nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le Notaire.

AL891030061

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Romain LENDAIS, Notaire associé à VILLENEUVE SUR YONNE (89) 8 Quai du Commerce**, CRPCEN 89095, le 26 février 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Monsieur Abdelkader **GUEDILI**, gestionnaire de stock, et Madame Anne-Cécile Lucie Marcelline Anne-Céline **FOUSSADIER**, infirmière, son épouse, demeurant ensemble à CEZY (89410) 5 rue du moulin d'en haut.

Monsieur né à SENS (89) le 15 décembre 1976,

Madame est née à ST GERMAIN EN LAYE (78) le 22 décembre 1982.

Mariés à la mairie de CEZY (89410) le 25 mai 2019 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL891030101

MODIFICATION DE STATUTS

GAEC FAITOUT

GAEC agréé au capital de 36 000 €. Siège social : 7 rue des Lilas – Villiers Bonneux – 89260 PERCENEIGE. 381 075 027 RCS SENS. Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2021, la collectivité des associés a décidé de transformer le groupement, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme seront les suivantes : Dénomination sociale : SCEA FAITOUT. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 36 000 €. Siège social : 7 rue des Lilas – Villiers Bonneux – 89260 PERCENEIGE Durée : Jusqu'au 6 mars 2041. Gérants : Mme Raymonde JUILLET épouse FAITOUT, demeurant 9 rue des Primevères, Villiers Bonneux 89260 PERCENEIGE, et M. Christophe FAITOUT, demeurant 7 rue des Lilas, Villiers Bonneux, 89260 PERCENEIGE. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. Pour avis, la gérance.

AL891030062

ABPM AVOCATS

Hildiparc 5 - Rue Bellum Villaré
Parc Tertiaire de La Croix St OUen
BP 70507
60205 COMPIÈGNE CEDEX
Tél : 03 44 23 00 11
abpm-compiegne@abpm.fr

SOCIETE D'ANALYSE ET DE GESTION ECONOMIQUE ET COMPTABLE S.A.G.E.C

Société anonyme transformée en société par actions simplifiée
au capital de 980 000 euros
Siège social
13, Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie
89000 AUXERRE
426 820 312 RCS AUXERRE

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions en date du 15/01/2021, l'Actionnaire Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 980 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Sous sa forme anonyme, la Société était dirigée par : Administrateurs : Mme Geneviève DURAND, demeurant 2, rue du Collège - 89200 AVALLON et la société SAGEC DEVELOPPEMENT SAS, SAS au capital de 729 100 euros, ayant son siège social 13, Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie - 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n°493.314.710, représentée par M. Hervé GENDROT. Président du Conseil d'Administration et Directeur Général : Jean-Michel HORTAULT. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ : La société SAGEC DEVELOPPEMENT SAS, SAS au capital de 729 100 euros, ayant son siège social 13, Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie - 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n°493.314.710, représentée par M. Hervé GENDROT. Il a été mis fin au mandat de la société ACTIS - AUDIT CONSEIL EXPERTISE COMPTABLE, Commissaire aux Comptes titulaire et de la SARL COREC, Commissaire aux Comptes suppléant. Pour avis

AL891030080

DECORUM

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 8 rue des Maraichers, 89100 SENS 803961820 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 23 Février 2021, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : «toutes activités de fabrication, d'impression numérique sur tout support, de façonnage et la pose de papiers peints, vinyls, stickers sans préparation de support et par sous-traitance et plus généralement toutes opérations se rapportant à ces activités, conseils en décoration. «et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. POUR AVIS Le Président

AL891030089

ZEE PRO

SASU au capital de 6000 € €
Siège social : 10 Rue De L'etape
89300 JOIGNY
888746583 RCS de SENS

Par AGO du 15/02/2021, il a été décidé à compter du 01/03/2021 :

- De prendre pour nouvel objet social les activités de : TRAVAUX GÉNÉRAUX DE BÂTIMENT, PEINTURE, VITRERIE, PLOMBERIE, ELECTRICITÉ, ETANCHÉITÉ, ISOLATION, MENUISERIE, VÉGÉTALISATION, RÉNOVATION INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR, ACHAT / VENTE DE MATÉRIAUX, IMPORT / EXPORT DE TOUS PRODUITS NON RÉGLEMENTÉS

Statuts modifiés en conséquence

Mention au RCS de SENS

AL891030090

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

SAS DE ALMEIDA Alexis et Fils Société par actions simplifiée au capital de 49 200 euros Siège social : 1 Bis, Rue d'Aquitaine, 89000 AUXERRE 815 383 351 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 25 février 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale SAS DE ALMEIDA Alexis et Fils par SAS DE ALMEIDA FRANCK. POUR AVIS Le Président

AL891030098

CESSION

Notaires

SELARL Julien MILLARD - Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo et 22, rue du Puits des Dames

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Julien MILLARD, Notaire de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « Julien MILLARD - Laure BERTHELIN Notaires & Conseils » titulaire d'un Office notarial à la résidence de SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, le 17 février 2021, enregistré au SPFE AUXERRE, le 25 février 2021, dossier 2021 00006861, référence 8904P01 2021 N 00182, a été cédé un fonds de commerce par :

Monsieur Majdi BEN YOUSSEF, commerçant, et Madame Nacima TABBAKH, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-FLORENTIN (89600) 10 rue Pierre Coudry.

Monsieur est né à HOUMT-SOUK-JERBA (TUNISIE), le 23 juillet 1983,

Madame est née à PARIS 10ÈME ARRONDISSEMENT (75010), le 12 mai 1987.

A :

La Société dénommée NAIL SAS, Société par actions simplifiée au capital de 1 500,00 euros, dont le siège est à SAINT-FLORENTIN (89600), 12 rue Dilo, identifiée au SIREN sous le numéro 889680666 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Désignation du fonds : fonds de commerce de d'alimentation générale type supérette sis à SAINT FLORENTIN, 12 rue Dilo, lui appartenant, connu sous le nom commercial VIVAL, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro 504589516.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour VINGT MILLE EUROS (20 000,00 EUR),

- au matériel pour VINGT MILLE EUROS (20 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL891030064

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise**, le 24 février 2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AUXERRE 1 le 01/03/2021 dossier 2021 00007342 référence 8904P01 2021 N 00192

A été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **EURL AMELIN-RIOTTE**, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7623 €, dont le siège est à JOUX-LA-VILLE (89440), rue Crété, identifiée au SIREN sous le n° 418540886 et immatriculée au RCS de AUXERRE.

A :

La Société dénommée **SARL BASTIN SEBASTIEN**, Société à responsabilité limitée au capital de 2000 €, dont le siège est à VINCELOTTES (89290), 31 rue d'Irancy, identifiée au SIREN sous le n°890983034 et immatriculée au RCS de AUXERRE.

Désignation du fonds : fonds de commerce de Maçonnerie Générale et de rénovation en batiments, Terrassements, couverture et Transports de matériaux sis à JOUX LA VILLE, (89440) Rue Crété, lui appartenant, et pour lequel il est immatriculé au RCS de AUXERRE, sous le numéro 418540886.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au même jour.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 EUR),

- au matériel pour CENT VINGT MILLE EUROS (120.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'Office Notarial de VERMENTON (Yonne), où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL891030067

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à
Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à Saint Sauveur en Puisaye (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 22 février 2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'Auxerre 1, le 26 février 2021, dossier 2021 00007084, référence 8904P01 2021 N 00206 a été cédé un fonds de commerce par :

M. Alain Franck René COLLET et Mme Delphine Joëlle REGNIER, son épouse, demeurant ensemble à Auxerre(89000) 2 rue du Mont Brenn. M. est né à MONTARGIS (45200), le 31 août 1970 et Mme est née à Fontainebleau (77300), le 26 janvier 1976.

En liquidation judiciaire aux termes d'un jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre le 19 mars 2018, représentés par La SELARL DE MANDATAIRE JUDICIAIRE-Maître François CARLO, mandataire judiciaire à Joigny (89300), 2 Chemin de la Guimbarde.

Au profit de :

La Société dénommée LE PAIN DE MON ENFANCE, SAS au capital de 10 000,00 euros, dont le siège est à Saint Sauveur en Puisaye (89520) 8 place du Marché, identifiée au SIREN sous le numéro 887832830 et immatriculée au RCS d'AUXERRE.

Un fonds de commerce de BOULANGERIE-PATISSERIE sis à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (89520), 8 place du Marché, immatriculé au RCS d'Auxerre, sous le numéro 485098669.

Le CESSIONNAIRE a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

Moyennant le prix principal de SEIZE MILLE EUROS (16 000,00 EUR), s'appliquant : aux éléments incorporels pour MILLE EUROS (1 000,00 EUR),au matériel pour QUINZE MILLE EUROS (15 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège du mandataire judiciaire susnommé vendeur dans l'acte, où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion

Le notaire

AL891030088

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Hervé CHANTIER, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot**, le 1er mars 2021, enregistré à AUXERRE 1, le 2 mars 2021, Dossier 2021 00007472 référence 8904P01 2021 N 00196, a été cédé un fonds de commerce par :

Monsieur Bernard Emile **TIBLE**, Retraité, demeurant à BEAUMONT (89250) 20 rue des Ecoles. Né à BRIENON-SUR-ARMANCON (89210), le 9 juillet 1950. Divorcé de Madame Maria **BALOCH**, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de AUXERRE (89000), le 5 septembre 2019, et non remarié.

A : Monsieur Sébastien **ETHEVE**, cuisinier, demeurant à CHARBUY (89113) 11 Grande Rue. Né à AUXERRE (89000), le 9 janvier 1984. Célibataire.

Désignation du fonds : fonds de commerce de café café avec la licence 4ème catégorie, loto, jeux de grattage et de tirage Française des jeux, gérance de débit de tabac, restauration rapide sis à CHARBUY 89113, 13 grande rue,, lui appartenant, connu sous le nom commercial «LE RELAIS DE CHARBUY», et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro 452 793 839.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE MILLE EUROS (60 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CINQUANTE MILLE EUROS (50 000,00 EUR),

- au matériel pour DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL891030100

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur
YouTube

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Notaire

SELARL «Office Notarial de SAINT AVERTIN»
Notaires associés
15, rue des Granges Galand
37550 SAINT AVERTIN

N.O.T.R.A

Société Civile Immobilière
au capital de 304,90 €
Siège social
48 avenue Gambetta 89300 JOIGNY
RCS SENS 409 989 779

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 6 février 2021, il a été pris acte de la nomination de Mme Odile BROCARDI, demeurant à VILLEVALLIER (89330) 56 rue de la République et de M. Marc BROCARDI, demeurant à PARIS (75007), 19 rue de Tourville en qualité de nouveaux gérants à compter du 6 février 2021 pour une durée illimitée, en remplacement de M. Léon BROCARDI, décédé.

Mention sera faite au RCS de SENS

AL891030086

NON DISSOLUTION

L'AUBERGE CHEVILL'YONNE

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social

Dénomination : L'AUBERGE CHEVILL'YONNE. Forme : SARL. Capital social : 25000 euros. Siège social : 2 Allée EDITH CHAUSSON A CHEVILLON, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. 850175167 RCS de Sens. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 mars 2021, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL891030071

DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

de L'EURL BOZAN « en liquidation »
814211728 RCS SENS
Capital social : 1000€
siège social : 60 grande rue 89100 Sens

L'associé unique a approuvé en date du 1er janvier 2021 les comptes définitifs de liquidation selon le procès verbal en date du 1er janvier 2021.

s'étant désignée comme liquidateur, elle a déposé les comptes au greffe du tribunal de Sens

Cette liquidation prendra effet à compter du 1er janvier 2021

Liquidateur quitus : MME KURT ELIF démeurant au 10 Avenue de la marne 89100 greffe compétent : greffe du tribunal de Sens

AL891029781

B.C.M.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2020 de B.C.M, SCI en liquidation au capital de 1000 euros ayant son siège Les Marais Guerchy 89113 VALRAVILLON immatriculée 497573394 RCS SENS a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Christophe BECHERT et Mme. Marion BECHERT, demeurant Les Marais Guerchy 89113 VALRAVILLON pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et les a autorisés à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Les Marais Guerchy 89113 VALRAVILLON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Les Liquidateurs

AL891029975

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 16 février 2021 de B.C.M, SCI en liquidation au capital de 1000 euros ayant son siège Les Marais Guerchy 89113 VALRAVILLON immatriculée 497573394 RCS SENS a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Christophe BECHERT et Mme. Marion BECHERT, de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation au 31 décembre 2020. Le bilan de clôture sera déposé au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Les Liquidateurs

AL891029976

HOTEL DU CYGNE

LIQUIDATION

HOTEL DU CYGNE - AUXERRE. Société à responsabilité limitée en cours de liquidation. Au capital de 7 500,000 euros. Siège social : 14 rue du 24 Août - 89000 AUXERRE. Siège de liquidation : 19 rue des Roses - 89290 CHAMPS-SUR-YONNE. Liquidateurs : Monsieur Bernard ROBLIN et Madame Martine ROBLIN demeurant ensemble 19 rue des Roses - 89290 CHAMPS-SUR-YONNE. 489 009 647 RCS AUXERRE. Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2020, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargé de leur mandats et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Les liquidateurs.

AL891030053

SARL JARDINS SERVICES JEAN CORBERON

L'AGE du 31/12/2020 de la SARL JARDINS SERVICES JEAN CORBERON, au capital de 4 000 €, dont le siège social est à SENS (89100), 31, Chemin des Prés du Buisson, 531 179 448 RCS SENS, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.

A été nommé comme liquidateur M. Jean CORBERON, demeurant à SENS (89100), 31, Chemin des Prés du Buisson.

Le siège de liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et où les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL891030057

JARDINS SERVICES JEAN CORBERON

L'A.G.O. du 29/01/2021 de la SARL en liquidation JARDINS SERVICES JEAN CORBERON, au capital de 4 000 €, dont le siège social est à SENS (89100), 31, Chemin des Prés du Buisson, 531 179 448 RCS SENS, a approuvé les comptes de liquidation au 31/12/2020, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/12/2020.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de SENS.

Mention sera faite au RCS de SENS.

AL891030058

PAS CON LEON

SAS au capital de 10.000€
Siège social
1 RUE MONTEBELLO 89480 ANDRYES
838 316 552 RCS d'AUXERRE

Le 31/12/2020, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2020. Radiation au RCS d'AUXERRE

AL891030060

SARL ANNE ET REMI PROFFIT

Clôture de liquidation

SARL ANNE ET REMI PROFFIT Société à responsabilité limitée en cours de liquidation au capital de 2 000 €. Siège social : Ferme de la basse cour 89710 SENAN. Siège de liquidation : 35 route d'Aillant 89710 SENAN. Liquidateurs : M. Rémi PROFFIT et Mme Anne PROFFIT demeurant 35 route d'Aillant 89710 SENAN. RCS SENS 423 347 046. Aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2021, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leurs mandats, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Les liquidateurs.

AL891030075

SCI DE LA MAISONNERAIE

Société civile immobilière
Au capital de 1524,49 euros
Siège social
1 rue Pasteur - 89690 CHEROY
siège de liquidation
11 Rue Jean Bouin, 43300 LANGAEC
349 141 101 RCS SENS

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2020, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Le liquidateur.

AL891030076

EARL DE L'ERABLE

EARL au capital de 7 500 €
Siège social
22 rue des Charmeaux- 89150 VALLERY
808 101 687 RCS SENS

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 1er février 2021, la dissolution anticipée de la société a été décidée à compter de cette date, date à laquelle il sera mis fin aux fonctions du gérant. M. Éric SOTTIAUX, demeurant à VALLERY (Yonne), 22 rue des Charmeaux, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura à compter du 1er février 2021 les pouvoirs les plus

étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, à l'adresse suivante : 22 rue des Charmeaux, 89150 VALLERY, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL891030078

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Dénomination : HOTELS ET TRADITIONS ENSEIGNE COMMERCIALE : LE MAS DES LILAS. Forme : SARL au capital de 7622 euros. Siège social : LA COUR BARREE, 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE. 411564529 RCS d'Auxerre. Suivant décision du 30 septembre 2020, l'associée unique ALGRAIN ET THIERRY, SARL au capital de 8000 euros, sise LA COUR BARREE, 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE, 520852476 RCS Auxerre, a décidé la dissolution sans liquidation de la société dans les conditions de l'article 1844-5, al. 3 du Code Civil. pourront former oppositions devant le Tribunal de Commerce

AL891030087

Notaires

SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26 rue Dilo et 22 rue du Puits des Dames

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE FREVAULT-AVROLLES

Groupement Foncier Agricole
Au capital de 35.673,07 euros
Siège social
SAINT FLORENTIN (89600)
5 rue des Fossés Avrolles
R.C.S. AUXERRE n°403 891 088

Clôture de liquidation

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 22 février 2021, la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE et la société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le notaire

AL891030095

➜ AVIS DE CONSTITUTION

CUMA DES CHAPELOTS

Suivant acte sous seing privé en date du 02/03/2021, a été constituée la société Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole à capital variable dénommée «Cuma des Chapelots».

Son siège social est établi au 15 avenue de la Liberté 89800 Chablis.

Elle sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Le président

AL891029760

CUMA 2PLV

Suivant acte sous seing privé en date du 25/01/2021, a été constituée la société Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole à capital variable dénommée «Cuma 2PLV «.

Son siège social est établi chez Scea de Perret, 7 Grande Rue 89740 Gland.

Elle sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Le président

AL891029954

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11/02/2021 à SENS (89100), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SASU

DENOMINATION : TAXI JB

CAPITAL : 1 000 €

SIEGE SOCIAL : 2 B, Cours Tarbé à SENS (89100)

OBJET : transport de personnes par taxi et activité de taxi, taxi conventionné (VSL), transport de colis et, d'une manière générale, tout ce qui peut se rapporter directement ou indirectement à ces activités.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT DE LA SOCIETE : Mr Jamel BENHAMMADI domicilié au 2 B, Cours Tarbé à SENS (89100).

IMMATRICULATION : au RCS de SENS

AL891030056

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Caroline LAMBERT, Notaire à JOIGNY (89300), 33 Avenue Gambetta, en date du 27 février 2021

Dénomination : SCI SANOJ.

Forme : Société civile immobilière.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 150,00 euros

Montant des apports en numéraire : 150,00 euros.

Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Siège social : 6 rue du Puits - Hameau de Vigny, 89210 VENIZY.

La société sera immatriculée au RCS SENS.

Gérant : Monsieur Christophe Guy Joset LONCHAMP, demeurant Ambassade de France - 25 rue Istiqbol,TACHKENT (OUZBEKISTAN)

Pour avis.

AL891030082

SCI MMEL

Suivant un acte ssp en date du 20/02/2021, il a été constitué une SCI

Dénomination : SCI MMEL

Siège social : 7 Grande Rue 89800 MALIGNY

Capital : 100 € €

Activités principales : achats locations de biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérant : Mme SCICLUNA Elisabeth Thérèse Simone Héloïse 7 Grande Rue 89800 MALIGNY

Cession de parts sociales : libre

Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL891030085

CABINET COLLET & ASSOCIÉS

EXPERT-COMPTABLE
38, rue Bézout
77140 NEMOURS
Téléphone : 01.64.28.13.61

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 25 février 2021, à PARON. Dénomination : HOLDING SMNS. Forme : SARL. Objet : La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, ainsi que la réalisation de prestations de services au profit des entreprises en général, et de ses filiales, en particulier. L'acquisition, la détention et la gestion de tous titres de valeurs mobilières de sociétés commerciales et ou civiles . Durée : 99 années. Capital social : 1 000 euros Siège social : 10 Rue Chanteprime - 89100 PARON. Gérant : Monsieur Jamal AHIL, demeurant 10 Rue Chanteprime, 89100 SENS. La société sera immatriculée au RCS SENS.

AL891030097

Terres de Bourgogne

Rejoignez-nous sur les **réseaux sociaux**

Facebook Twitter agribourgogne.fr

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 52 €
- ◯ pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° __/__/__/__

date d'expiration: __/__

SIGNATURE

La filière apicole cherche un second souffle

Confrontée à des difficultés d'écoulement de sa production et à des problématiques sanitaires récurrentes, la filière apicole française souffre malgré des miels d'une grande qualité. Le point sur les enjeux de la filière avec les représentants syndicaux et ceux de l'interprofession apicole.



Clément Pelletier est très attaché au Made in France.



Photo : SNA

Frank Alétru, président du Syndicat national d'apiculture.

Après avoir compté jusqu'à 80 000 apiculteurs dans les années 1950, la France présente depuis une dizaine d'années des effectifs stabilisés autour de 65 000 apiculteurs. D'après les derniers chiffres fournis par le Syndicat national de l'apiculture (SNA), environ 2 000 d'entre eux sont des professionnels. Le SNA, premier syndicat apicole créé en France en 1920, recense par ailleurs 1,3 million de colonies sur l'ensemble du territoire. La production française de miel, elle, s'établit en 2020 autour des 20 000 tonnes, dans la moyenne haute par rapport aux derniers exercices qui oscillent entre 15 000 et 25 000 tonnes de miel produit. *« Au début des années 1990, nous tournions autour des 36 000 tonnes. Depuis, nous connaissons d'importants à-coups avec des très bonnes années mais aussi des mauvaises années qui peuvent descendre à environ 8 000 tonnes »*, explique Éric Lelong, président de l'interprofession apicole Interapi.

Une production insuffisante pour répondre à la consommation

Fragilisée ces dernières années, la production française de miel fait aujourd'hui face à un constat clair : elle ne parvient plus à répondre à une consommation nationale estimée à environ 45 000 tonnes de miel par an. Désormais, plus de la moitié du miel consommé en France est importée. Ce miel, la France va le chercher du côté de l'Ukraine (18 % des importations en 2018), l'Espagne (17 %), la Chine (10 %), ou encore l'Allemagne (10 %) d'après les données de FranceAgriMer. Mais rien ne garantit pour autant que le miel soit effectivement produit dans ces pays. Il peut, dans certains cas, être conditionné ou réexporté depuis le pays de provenance. En 2017, la répression des fraudes a ainsi identifié 43 % de miels non conformes pour l'étiquetage dans 317 établissements français. Déstabilisant le marché, ces contrefaçons ont un impact négatif sur l'écoulement du miel français. *« L'instabilité de notre production, c'est tout ce que déteste la grande distribution qui privilégie des miels étrangers et déréférence certains miels français. L'effet pervers, c'est que si le miel ne se vend pas, les coûts de production et donc les prix augmentent aussi ce qui n'aide pas à la commercialisation »*, déplore Éric Lelong. Conséquence directe : les apiculteurs français se tournent de plus en plus vers la vente directe. Une solution efficace, mais qui, l'an dernier, été sérieusement impactée par la crise du Covid-19. *« La fermeture des marchés de plein vent en mars et des marchés de Noël en fin d'année a engendré chez certains apiculteurs d'importantes pertes financières »*, témoigne Pierre Gaschignard, président du comité de la filière apicole en Auvergne-Rhône-Alpes. Une situation qui n'a pas pour autant déstabilisé les consommateurs puisque la période a vu une hausse de la consommation de miel en France portée par un intérêt grandissant pour les circuits courts. *« Le premier confinement a engendré un réflexe de protection alimentaire des consommateurs se traduisant par un retour vers des produits naturels issus de l'apiculture comme le miel, la gelée royale et la propolis. Les importations de miels asiatiques en France ont chuté de 9,5 % en volume »*, se réjouit Frank Alétru, président du SNA.



Photo : Unaf

Dominique Cena, vice-président de l'Union nationale de l'apiculture française.

Des problématiques sanitaires multiples

Cette embellie de circonstance, la filière ne devrait pas pouvoir se reposer longtemps dessus, elle qui est confrontée à *« une mauvaise qualité environnementale »* qui est l'une des causes de l'instabilité de la production française d'après Dominique Cena, vice-président de l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf). Cet environnement moins propice à la production de miel vient selon lui non seulement du changement climatique mais aussi de pratiques humaines nocives comme l'usage de produits phytosanitaires. De l'avis général, l'arrêté du 28 novembre 2003 relatif aux conditions d'utilisation des pesticides, dit arrêté abeille, ne suffit plus. Sur ce sujet, la mobilisation de la filière a porté ses fruits puisque le plan pollinisateurs, présenté fin 2020 par le Gouvernement, prévoit d'étendre l'interdiction de traiter les cultures attractives pour les pollinisateurs en période de floraison à l'ensemble des pesticides, herbicides et fongicides. *« Aux facteurs climatiques et chimiques s'ajoute la gestion des parasites qui représentent un facteur de stress supplémentaire pour les abeilles »*, poursuit Dominique Cena. Installé en France depuis quarante ans, le varroa, un parasite de l'abeille, fait partie des principales menaces pour les colonies et impacte la production de miel. *« Nous avons des moyens de traitement efficaces à 90 %, ils permettent de faire baisser la pression mais pas d'éradiquer le varroa »*, déplore le vice-président de l'Unaf. La gestion du frelon asiatique, arrivé en France en 2004 et prédateur de l'abeille, est l'autre sujet de préoccupation des apiculteurs. *« Une étude de l'Insap a montré que le piégeage préventif des reines fondatrices de frelon asiatique permet de diminuer la pression en sortie d'été. Nous avons besoin d'un grand plan frelon, nous prévoyons notamment de distribuer des notes aux agriculteurs pour qu'ils contribuent à la lutte »*, détaille Éric Lelong d'Interapi.

PIERRE GARCIA